

**Commission d'enquête sur les
actions des responsables
canadiens relativement à
Maher Arar**

**Commission of Inquiry into the
Actions of Canadian Officials in
Relation to Maher Arar**

Audience publique

Public Hearing

Commissaire

**L'Honorable juge /
The Honourable Justice
Dennis R. O'Connor**

Commissioner

Tenue à:

**Salon Algonquin
Ancien hôtel de ville
111, Promenade Sussex
Ottawa (Ontario)**

Le lundi 13 juin 2005

Held at:

**Algonquin Room
Old City Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario**

Monday, June 13, 2005

COMPARUTIONS / APPEARANCES

| | |
|--|--|
| Me Paul Cavalluzzo Me Marc David Me Brian Gover Me Veena Verma Me Adela Mall | Avocats de la Commission |
| Me Ronald G. Atkey | <i>Amicus Curiae</i> |
| Me Lorne Waldman Me Marlys Edwardh Me Breese Davies Me Brena Parnes | Avocats de Maher Arar |
| Me Barbara A. McIsaac, c.r. Me Colin Baxter Me Simon Fothergill Me Gregory S. Tzemenakis Me Helen J. Gray | Procureur général du Canada |
| Me Lori Sterling Me Darrell Kloeze Me Leslie McIntosh | Ministère du Procureur général, Police provinciale de l'Ontario |
| Me Faisal Joseph | Congrès islamique canadien |
| Me Marie Henein Me Hussein Amery | Conseil national des relations canado-arabes |
| Me Steven Shrybman | Congrès du travail du Canada, Conseil des Canadiens et l'institut Polaris |
| Me Emelio Binavince | Conseil de revendication des droits des minorités |
| Me Joe Arvay | The British Columbia Civil Liberties Association |

COMPARUTIONS / APPEARANCES

| | |
|---|--|
| Me Kevin Woodall | Commission internationale de juristes, Redress Trust, Association pour la prévention de la torture, Organisation mondiale contre la torture |
| Me Michel W. Drapeau | The Muslim Community Council of Ottawa-Gatineau |
| Me David Matas | International Campaign Against Torture |
| Me Barbara Olshansky | Centre for Constitutional Rights |
| Me Riad Saloojee Me Khalid Baksh | Conseil canadien des relations américano-islamiques |
| Me Mel Green | Fédération canado-arabe |
| Me Amina Sherazee | Muslim Canadian Congress |
| Me Sylvie Roussel | Avocate de Maureen Girvan |
| Me Catherine Beagan Flood | Avocate du greffier du Parlement |

TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS

| | Page |
|--|-------------|
| ASSERMENTÉ : Robert Richard Alain Fry | 6379 |
| Interrogatoire par Me David | 6383 |
| Interrogatoire par Me Waldman | 6574 |
| Interrogatoire par Me McIsaac | 6637 |
| Interrogatoire par Me David | 6645 |

PIÈCES JUSTIFICATIVES / LIST OF EXHIBITS

| N° | Description | Page |
|-----------|---|-------------|
| P-131 | Document intitulé « Table of Concordance for Re-Redacted Exhibits » | 6380 |
| P-132 | Document sur le témoignage de M. Fry.: Nouvellement expurgé | 6381 |
| P-133 | Notes personnelles de Me Fry. Document expurgé | 6381 |
| P-134 | Document de M. Pillarella. Nouvellement expurgé | 6382 |
| P-135 | Curriculum vitæ de M. Fry: | 6382 |
| P-136 | Courriel en date du 04-07-2003 de Robert Fry à Alex Neve | 6494 |

1 Ottawa (Ontario) / Ottawa, Ontario
2 ... L'audience reprend le lundi 13 juin 2005
3 à 10 h 03 / Upon resuming on Monday, June 13,
4 2005 at 10:03 a.m.

5 LE GREFFIER : Veuillez vous
6 asseoir. / Please be seated.

7 [TRADUCTION]

8 LE COMMISSAIRE : Bonjour.

9 Me CAVALLUZZO : Monsieur le
10 Commissaire, Me Waldman, l'avocat de M. Arar, m'a
11 informé hier qu'il souhaite présenter, au début
12 des travaux de cet avant-midi, une requête sur
13 une présumée fuite dans le *Toronto Star*.

14 J'ai parlé avec lui et nous avons
15 décidé que la meilleure façon de procéder serait
16 qu'il présente la requête immédiatement ce matin.

17 LE COMMISSAIRE : D'accord. Maître
18 Waldman...?

19 Me WALDMAN : J'ai des copies de
20 l'article. Je les ai données à mes collègues,
21 mais je ne sais pas si vous...

22 LE COMMISSAIRE : Voudriez-vous
23 m'en donner une?

24 --- Pause

25 *REQUÊTE / MOTION

1 Me WALDMAN : Monsieur le
2 Commissaire, avant de présenter la preuve, je
3 désire soulever une question très grave qui a été
4 présentée à l'équipe des avocats de M. Arar la
5 fin de la semaine dernière. Je parle de l'article
6 que j'ai distribué, qui a été publié dans le
7 *Toronto Star* du 9 juin 2005.

8 Dans cet article, le journaliste
9 fait plusieurs affirmations qui ne sont pas
10 connues publiquement. Il affirme que le SCRS est
11 allé en Syrie pour la signature d'une entente
12 d'échange de renseignements avec le Canada.

13 LE COMMISSAIRE : Dites-moi
14 seulement à quel endroit se trouve ce passage
15 dans l'article que vous avez distribué.

16 Me WALDMAN : À partir de :
17 ...plutôt, il concluait une
18 entente secrète en vue de
19 l'échange de renseignements
20 rendus essentiels par les
21 événements du 11 septembre,
22 la menace imminente d'une
23 guerre en Irak et le flux et
24 le reflux de guérilleros
25 formés dans les camps d'al-

1 Quaïda en Afghanistan. Au
2 cours de cette réunion, le
3 SCRS a dit aux Syriens...

4 (Traduction du passage lu)

5 Il est donc clair que l'entente
6 d'échange de renseignements est conclue avec les
7 Syriens.

8 LE COMMISSAIRE : D'accord.

9 Me WALDMAN : M. Travers affirme
10 ensuite, un peu plus loin dans l'article, et je
11 me contenterai de le citer :

12 Au cours de cette réunion, le
13 SCRS a dit aux Syriens
14 exactement ce qu'il disait
15 tranquillement et
16 systématiquement depuis
17 l'arrestation de M. Arar à
18 New York, en septembre 2002 :
19 l'organisme n'avait aucun
20 intérêt pour une personne
21 dont le seul crime était de
22 connaître d'autres Musulmans
23 qui étaient sous
24 surveillance. (Traduction du
25 passage lu)

1 La troisième question
2 préoccupante, à la fin de cet article, c'est
3 lorsqu'il est question de ce qui a été dit à huis
4 clos. C'est à la troisième page.

5 LE COMMISSAIRE : À quelle page?
6 Quelqu'un a toussé, excusez-moi.

7 Me WALDMAN : À la troisième page,
8 il est question des audiences à huis clos, dans
9 le passage suivant :

10 O'Connor, qui sait tout ce
11 qui est susceptible d'être
12 rendu publique sur le dossier
13 Arar, a été averti à huis
14 clos que ces sources se
15 tariraient si le Canada
16 faisait savoir que les
17 renseignements envoyés
18 confidentiellement risquaient
19 de ne pas demeurer
20 confidentiels. (Traduction du
21 passage lu)

22 Tout d'abord, j'en ai parlé avec
23 M. Arar et il souhaite que nous indiquions
24 clairement qu'il ne critique pas les médias, dont
25 la fonction est de rendre publiques les

1 actualités. M. Arar ne veut pas que les médias
2 soient blâmés pour cette fuite.

3 Ce qui préoccupe M. Arar, c'est
4 que cet article contient trois renseignements qui
5 ne sont pas de notoriété publique. C'est ce que
6 je viens de vous résumer.

7 Monsieur Arar et son équipe
8 d'avocats sont profondément préoccupés par le
9 fait qu'une autre fuite de renseignements a
10 encore eu lieu. Comme vous le savez bien, jusqu'à
11 date, l'un des principaux problèmes de cette
12 enquête, pour M. Arar, a été celle des fuites de
13 renseignements avant et depuis son retour au
14 Canada. À notre avis, ces fuites visent à
15 discréditer M. Arar et à empêcher la tenue d'une
16 enquête publique. D'ici la fin du processus
17 d'enquête, nous vous présenterons des
18 observations écrites sur ces fuites.

19 Mais il y a de nouvelles fuites
20 et elles sont beaucoup plus graves, à notre avis,
21 parce que ces fuites ont eu lieu pendant
22 l'enquête. L'auteur de l'article affirme des
23 faits qui lui ont été communiqués par une
24 personne qui connaît très bien le dossier de
25 M. Arar.

1 Puisque vous-même et les
2 responsables du gouvernement avec reçu ces
3 renseignements à huis clos, vous savez si ces
4 affirmations sont véridiques. Nous ne le savons
5 pas, n'ayant pas participé aux audiences à huis
6 clos.

7 Quoi qu'il en soit, même s'il
8 nous était dit, à présent, que ces faits ne sont
9 pas véridiques, il n'en demeurerait pas moins que
10 c'est un responsable d'un organisme du
11 gouvernement qui a décidé de dévoiler
12 clandestinement des renseignements à un
13 journaliste pendant l'enquête.

14 Si ces renseignements sont
15 véridiques, ils devront maintenant être rendus
16 publics. S'ils ne le sont pas, il faudra alors
17 déterminer pourquoi des responsables
18 diffuseraient de faux renseignements pendant
19 votre enquête.

20 Comme nous l'avons dit, il y a eu
21 d'autres fuites; nous sommes toutefois fortement
22 préoccupés par cette fuite parce que, à notre
23 connaissance, c'est la première fuite de
24 renseignements confidentiels qui a eu lieu depuis
25 la tenue de l'enquête.

1 À cet égard, il est très
2 inquietant que des responsables aient décidé de
3 tenter de défendre leurs gestes en laissant
4 transpirer certains renseignements auprès de
5 journalistes, plutôt qu'en autorisant le
6 commissaire à rendre la preuve publique dans le
7 cadre de cette enquête.

8 L'objectif visé par cette
9 diffusion officieuse était de permettre aux
10 services de sécurité de se défendre publiquement
11 sans avoir à assumer la responsabilité des
12 renseignements qu'ils ont fournis. Il s'agit
13 d'une tentative d'empêcher M. Arar, ses avocats
14 et les intervenants de s'appuyer sur les
15 renseignements d'une manière officielle.

16 Il ne fait pas de doute, dans les
17 observations écrites que nous avons présentées,
18 que si nous étions en cour, ceci constituerait un
19 outrage pouvant mener à une poursuite.

20 Quoi qu'il en soit, à notre avis,
21 il ne fait pas de doute que la conduite de ces
22 responsables est outrageante pour ce processus
23 d'enquête et qu'elle est scandaleusement injuste
24 envers M. Arar. Si cette conduite est tolérée et
25 s'il est permis qu'elle continue, ceci signifiera

1 que des responsables du gouvernement qui ont
2 invoqué la confidentialité pour des raisons de
3 sécurité nationale se sentiront libres de
4 procéder à des fuites sélectives de
5 renseignements, tout en continuant d'invoquer,
6 pendant l'enquête, le caractère confidentiel de
7 ces renseignements en raison de la sécurité
8 nationale.

9 Monsieur le Commissaire, vous
10 vous rappelez certainement que M. Arar et ses
11 avocats ont reçu un document important que nous
12 voulions rendre public. Nous avons ce document
13 depuis plusieurs mois mais, conformément à notre
14 engagement, nous avons respecté notre obligation
15 de maintenir la confidentialité de ce document.
16 Nous vous avons présenté des requêtes et nous
17 n'avons pas rendu le document public avant que le
18 gouvernement décide qu'il pouvait être rendu
19 public.

20 Les responsables du gouvernement
21 du Canada sont clairement astreints au même
22 engagement et cette fuite est compatible avec cet
23 engagement.

24 En présentant ces observations
25 écrites, nous désirons indiquer d'une manière

1 tout à fait claire que nous ne croyons pas que
2 des avocats aient eu connaissance de cette fuite
3 de quelque façon que ce soit; nous savons très
4 bien les efforts que les avocats du gouvernement
5 ont consacrés, depuis la divulgation du document
6 Pardy, pour refaire le caviardage des documents.
7 Nous leur en sommes reconnaissants.

8 Compte tenu de la situation, je
9 demande qu'une décision soit prise pour permettre
10 à M. Arar et à ses avocats, pour les besoins du
11 contre-interrogatoire de M. Fry:, de
12 l'ambassadeur Pillarella et de tout témoin futur,
13 d'invoquer comme des faits avérés les
14 renseignements contenus dans cet article; c'est-
15 à-dire que le voyage du SCRS en Syrie avait pour
16 but l'échange de renseignements; que, durant la
17 rencontre dans le cadre de cette entente, les
18 responsables du SCRS ont affirmé qu'ils ne
19 s'intéressaient aucunement à M. Arar parce que
20 les seuls renseignements qu'ils avaient à son
21 sujet étaient qu'il avait été fréquenté par
22 d'autres personnes qui présentaient un intérêt;
23 enfin, qu'il a été mentionné, au cours des
24 réunions à huis clos, qu'il était essentiel, pour
25 la sécurité du Canada, que les ententes d'échange

1 de renseignements demeurent intouchables et qu'il
2 vous a été fortement recommandé de ne pas
3 perturber ce processus.

4 De plus, nous souhaitons vous
5 demander d'ordonner immédiatement que la
6 direction du SCRS procède à une enquête sur cette
7 fuite et vous présente un rapport le plus
8 rapidement possible pour que le public puisse
9 être informé de la source des fuites.

10 En vous demandant cette enquête,
11 nous souhaitons indiquer d'une manière absolument
12 claire que M. Arar n'accepte ni n'appuie les
13 gestes posés contre d'autres journalistes qui
14 reçoivent des renseignements divulgués
15 clandestinement. Le problème n'est pas dans les
16 médias, mais bien dans les personnes à l'origine
17 des fuites.

18 De plus, nous souhaitons demander
19 que les ministres Graham et Easter soient
20 convoqués à nouveau, particulièrement le ministre
21 Easter, car pendant notre contre-interrogatoire,
22 il a reconnu que des représentants du SCRS
23 s'étaient rendus en Syrie, mais il a refusé de
24 répondre à quelque question que ce soit à ce
25 sujet. S'il y avait eu une entente d'échange de

1 renseignements, M. Easter aurait été appelé à
2 l'autoriser et aurait été étroitement impliqué
3 dans ce processus.

4 Le ministre Graham, bien sûr,
5 aurait également été consulté sur les antécédents
6 en matière de droits de la personne; nous
7 souhaitons donc parler avec ces deux ministres à
8 ce sujet.

9 Finalement, nous désirons que
10 vous preniez en compte les conséquences que
11 pourraient entraîner d'autres fuites de
12 renseignements.

13 Nous désirons proposer que vous
14 indiquiez aux avocats du gouvernement que la
15 participation des organismes impliqués dans le
16 processus d'enquête serait compromise s'il y
17 avait d'autres fuites de renseignements. Si les
18 personnes qui se présentent aux audiences ne
19 peuvent pas respecter l'intégrité du processus
20 d'enquête, il devrait y avoir des conséquences.

21 Merci.

22 LE COMMISSAIRE : Merci, Maître
23 Waldman.

24 Maître McIsaac...?

25 Me McISAAC : Monsieur le

1 Commissaire, tout d'abord, j'ai pris connaissance
2 de la requête de Me Waldman ce matin seulement et
3 je n'ai pas pu obtenir de directives au sujet des
4 mesures réparatoires qu'il demande.

5 Je peux toutefois vous dire que
6 je suis tout aussi préoccupée par cette fuite de
7 renseignements, comme toute mon équipe d'avocats,
8 et que lorsque cet article m'a été présenté, je
9 crois que c'était le jour même de sa publication,
10 ou encore le jour suivant, j'ai demandé au SCRS
11 de prendre des mesures pour déterminer, si
12 c'était possible, la façon dont ceci s'est
13 produit.

14 Je n'ai pas encore reçu de
15 rapport à ce sujet et, comme je l'ai dit, nous
16 sommes aussi préoccupés par cette fuite de
17 renseignements et par son incidence sur
18 l'enquête.

19 C'est à peu près tout ce que je
20 peux dire pour le moment, car, comme je le
21 disais, je n'ai pas eu l'occasion de demander ou
22 d'obtenir de directives au sujet de la réparation
23 demandée par Me Waldman, tout particulièrement en
24 ce qui a trait à l'interrogation des témoins
25 futurs. Je m'efforcerai néanmoins d'obtenir ces

1 directives le plus tôt possible.

2 LE COMMISSAIRE : Maître
3 Cavalluzzo, avez-vous quelque chose à ajouter?

4 Me CAVALLUZZO : Seulement
5 quelques remarques, Monsieur le Commissaire.

6 Tout d'abord, des passages
7 expurgés ont récemment été rétablis, si je puis
8 m'exprimer ainsi, pour certains des
9 renseignements demandés par Me Waldman : il
10 s'agit d'un nouvel onglet, l'onglet 218, que nous
11 présenterons demain par l'entremise de
12 M. Pillarella.

13 Deuxièmement, en ce qui a trait à
14 la réparation, certains de ses aspects, et tout
15 particulièrement le rappel de certains témoins,
16 ne nécessitent peut-être pas d'injonction. Une
17 discussion entre les avocats de la Commission et
18 ceux de M. Arar devrait certainement, à mon avis,
19 permettre de résoudre cette question. Si l'un ou
20 l'autre de ces témoins doit être rappelé, nous
21 nous assurerons que ceci sera fait.

22 En ce qui concerne l'autre
23 aspect, soit d'ordonner au SCRS de prendre
24 quelque mesure que ce soit, je n'ai absolument
25 aucune observation à cet égard.

1 LE COMMISSAIRE : Avez-vous
2 quelque chose à répondre, Maître Waldman?

3 Me WALDMAN : Très brièvement.

4 En ce qui a trait à ce document
5 dont le caviardage a été modifié, bien qu'il
6 vienne tout juste de m'être présenté ce matin,
7 très brièvement, je ne crois pas qu'il aille
8 aussi loin que l'article de M. Travers. On peut y
9 lire qu'ils sont allés en Syrie pour parler du
10 renseignement de sécurité, mais il n'y est pas
11 question d'une entente d'échange de
12 renseignements.

13 LE COMMISSAIRE : Tout d'abord, je
14 dois dire que je vous suis reconnaissant d'avoir
15 soulevé ce problème en bonne et due forme à
16 l'audience. Je dois louer le gouvernement pour
17 les mesures qu'il a déjà prises en réaction à
18 l'événement. Je crois que c'est un geste
19 responsable. Lorsque j'ai lu l'article - je
20 l'avais déjà vu antérieurement - j'ai eu, moi
21 aussi, des préoccupations similaires, à savoir :
22 s'il y a eu ou non une divulgation qui n'est pas
23 appropriée.

24 Je crois que les mesures
25 actuellement prises par le gouvernement devraient

1 pouvoir être menées à terme. Voyons quels seront
2 leurs résultats. Me McIsaac a indiqué qu'elle a
3 présenté des demandes et j'attendrai qu'elle me
4 donne des nouvelles de ces demandes.

5 Je conviens avec Me Cavalluzzo
6 que, en ce qui a trait au rappel de témoins,
7 c'est une chose que j'espère voir résoudre par
8 les avocats eux-mêmes. S'il y a des difficultés à
9 ce sujet, vous pourrez m'en parler - mais j'ai
10 confiance en votre capacité de régler cette
11 question.

12 En ce qui a trait au
13 contre-interrogatoire de témoins sur des
14 questions contenues dans l'article, je suggère
15 que nous attendions de voir comment le
16 contre-interrogatoire se déroulera.

17 Je ne suis pas enclin à dire que
18 vous pouvez considérer comme des faits avérés les
19 renseignements qui sont contenus dans l'article.
20 Par contre, il me semble qu'une série de
21 questions sur ces faits pourrait être permise. Il
22 faudrait que je voie le contexte; je prendrais
23 une décision à ce moment-là.

24 Ceci dit, en termes de décisions
25 relatives aux demandes de confidentialité pour des

1 raisons de sécurité nationale, je ne serai pas
2 disposé à accepter telle quelle l'idée selon
3 laquelle la publication d'un renseignement dans
4 les journaux, peut-être à la suite d'une
5 divulgation de renseignements illégale ou
6 inappropriée, doit nécessairement constituer, en
7 elle-même, le déni ou l'abandon d'une invocation
8 de confidentialité pour des raisons de sécurité
9 nationale quand cette invocation est valide à tout
10 autre égard.

11 Par conséquent, si un
12 renseignement faisant l'objet d'une demande de
13 confidentialité légitime pour des raisons de sécurité
14 nationale est divulgué dans les médias - et si ce
15 renseignement est parvenu aux médias uniquement par
16 divulgation inappropriée ou illégale, à mon avis cela
17 ne signifie pas nécessairement qu'il serait décidé
18 ultérieurement que ce renseignement ne fait pas l'objet
19 d'une demande de confidentialité pour des raisons de
20 sécurité nationale. Il faudrait que j'en sache
21 davantage au sujet de ce renseignement.

22 Ainsi, en ce qui concerne la
23 réparation que vous demandez, Maître Waldman, le
24 fait d'affirmer comme fait avéré, à mon avis,
25 c'est excessif. Comme je l'ai dit, ce que je

1 ferai, c'est de reporter ma décision à ce sujet,
2 d'observer l'évolution du contre-interrogatoire
3 et de rendre des décisions au fur et à mesure.

4 En ce qui concerne le quatrième
5 point que vous soulevez, à savoir les
6 conséquences de fuites additionnelles de
7 renseignements, il est évident qu'une divulgation
8 de renseignements inappropriée ou illégale serait
9 une chose très grave. Le fait qu'elle se
10 reproduise serait, sans aucun doute, une chose
11 très regrettable. Je me contenterai de tenir
12 compte de cette situation si elle survient
13 ultérieurement.

14 D'accord? C'est tout.

15 Me WALDMAN : Merci.

16 Me DAVID : Puis-je appeler M.
17 Fry:, s'il vous plaît?

18 --- Pause

19 LE COMMISSAIRE : Bonjour.

20 Me DAVID : Monsieur le
21 Commissaire, la personne qui se présente à vous
22 est Me Robert Fry. Me Robert Fry témoignera à
23 titre d'attaché politique du ministre Graham au
24 moment pertinent concerné par cette enquête.

25 Puis-je demander à M. Roy de

1 faire prêter serment à M. Fry:?

2 LE COMMISSAIRE : Préférez-vous
3 prêter serment ou faire une déclaration
4 solennelle?

5 M. FRY : Le serment me convient,
6 Monsieur le Commissaire.

7 *ASSERMENTÉ : ROBERT RICHARD ALAIN FRY

8 LE COMMISSAIRE : Votre nom
9 complet?

10 M. FRY : Robert Richard
11 Alain Fry.

12 LE COMMISSAIRE : Merci. Vous
13 pouvez vous asseoir.

14 M. FRY : Merci.

15 Me DAVID : Monsieur le
16 Commissaire, avant que nous commencions le
17 témoignage de M. Fry, j'aimerais présenter une
18 suite de quatre documents différents.

19 Le premier est une table de
20 concordance. Il s'agit de la pièce P-131.

21 * PIÈCE P-131 : Document
22 intitulé « Table of
23 Concordance for Re-Redacted
24 Exhibits »

25 Me DAVID : Lorsque vous l'aurez

1 en main, je vous expliquerai ce dont il s'agit.

2 Essentiellement, Monsieur le
3 Commissaire, ce qui s'est produit, avec le temps,
4 c'est que les documents caviardés sont maintenant
5 présentés à la Commission sous une forme où les
6 expurgations ont été modifiées : leur contenu
7 devient de plus en plus public au fur et à mesure
8 que nous progressons et nous avons donc une
9 nouvelle série de documents dont les caviardages
10 ont été modifiés - non pas éliminés, mais bien
11 modifiés. Ce tableau vise donc à nous aider à
12 nous orienter dans ce nouvel ensemble de
13 documents, Monsieur le Commissaire.

14 Ainsi, dans la colonne de gauche,
15 vous avez les anciens numéros des pièces et, dans
16 la colonne de droite - je ne veux pas parler de
17 la dernière colonne de droite, mais bien de la
18 colonne intitulée « By This Document », où vous
19 avez les nouveaux numéros de pièce qui désignent
20 les nouvelles expurgations.

21 Ce document n'est pas à jour à
22 l'égard de ce que nous présenterons aujourd'hui.
23 Au fur et à mesure de l'évolution des travaux,
24 nous présenterons des tables de concordance
25 supplémentaires.

1 LE COMMISSAIRE : Les tables
2 supplémentaires seront-elles une mise à jour des
3 tables antérieures, afin d'éviter que nous nous
4 retrouvions avec plusieurs tables?

5 Me DAVID : Je transmettrai votre
6 message et je crois que c'est une suggestion
7 sage.

8 ... Rires / Laughter

9 Me McISAAC : Je peux toujours
10 cesser de modifier les caviardages si ça devient
11 trop...

12 ... Rires / Laughter

13 Me DAVID : Le deuxième document
14 que je souhaite présenter est une copie des
15 documents concernant le témoignage de M. Fry,
16 documents dont les caviardages ont été modifiés.
17 Nous souhaitons donc présenter ce document en
18 tant que la pièce P-132.

19 Est-ce exact?

20 LE COMMISSAIRE : Pièce P-132. Je
21 l'ai.

22 * PIÈCE P-132 : Document sur le
23 témoignage de M. Fry:

24 Nouvellement expurgé

25 Me DAVID : Troisièmement, je

1 souhaite présenter des notes personnelles de
2 M. Fry. Il s'agit de la pièce P-133.

3 LE COMMISSAIRE : Oui.

4 * PIÈCE P-133 : Notes
5 personnelles de M. Fry:
6 Document expurgé.

7 Me DAVID : Finalement, comme vous
8 le savez, M. Pillarella doit témoigner demain et
9 mercredi. Toutefois, il y a une occasion où je
10 ferai référence à des documents de M. Pillarella,
11 des documents dont les caviardages ont été
12 modifiés : je souhaite donc les présenter
13 maintenant afin que je puisse y faire référence
14 avec M. Fry.

15 Il s'agit de la pièce P-134.

16 LE COMMISSAIRE : D'accord.

17 * PIÈCE P-134 : Document de
18 M. Pillarella. Nouvellement
19 expurgé

20 Me DAVID : Finalement, puis-je
21 présenter le curriculum vitæ de M. Fry:? Il
22 s'agit de la pièce P-135.

23 * PIÈCE P-135 : Curriculum vitæ
24 de M. Fry:

25 LE COMMISSAIRE : D'accord. Merci.

1 *INTERROGATOIRE

2 Me DAVID : Monsieur Fry,
3 commençons par passer en revue votre CV.

4 Tout d'abord, vous êtes membre du
5 barreau du Haut-Canada depuis 1995?

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : Vous occupez depuis
8 février 2002 le poste de conseiller politique
9 principal auprès du ministre des Affaires
10 étrangères?

11 M. FRY : J'ai occupé ce poste. Je
12 ne l'occupe plus maintenant.

13 Me DAVID : Depuis quand?

14 M. FRY : Depuis la fin de l'été
15 dernier, j'imagine que c'est immédiatement après
16 le remaniement ministériel suite aux élections.
17 Ma situation a donc changé en juillet 2004.

18 Me DAVID : C'est donc de
19 février 2002 à juillet 2004...

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : ...que vous avez occupé
22 ce poste?

23 Vous étiez donc, évidemment, à ce
24 titre, impliqué de près dans le dossier Arar,
25 dans l'évolution de l'affaire Arar?

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : Vous avez également
3 été chef de cabinet du vice-premier ministre du
4 Canada, l'honorable Herb Gray?

5 M. FRY : Oui.

6 Me DAVID : Vous avez occupé ce
7 poste d'octobre 2000 jusqu'en janvier 2002?

8 M. FRY : Oui.

9 Me DAVID : J'ai également
10 constaté dans votre CV que pendant une période
11 d'environ quatre mois, en 1995, vous avez de
12 nouveau travaillé pour le ministère des Affaires
13 étrangères. Vous étiez, à cette époque, l'adjoint
14 spécial du ministre André Ouellet?

15 M. FRY : Oui, c'est exact.

16 Me DAVID : Je remarque que vous
17 avez terminé vos études en common law avec
18 grande distinction et vos études en droit civil
19 avec distinction.

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Je vous en félicite.

22 M. FRY : Oui. Merci de l'avoir
23 souligné.

24 --- Rires / Laughter

25 Me DAVID : Nous pourrions

1 peut-être commencer, tout d'abord, par décrire le
2 travail d'un conseiller politique principal et,
3 plus spécifiquement, celui du conseiller
4 politique principal du ministre des Affaires
5 étrangères? Quel est votre mandat? Quelles sont
6 vos fonctions?

7 M. FRY : Ma parole, c'est une
8 question que ma mère me pose tout le temps :
9 « Comment gagnes-tu ta vie? »

10 En fait, ce n'est pas toujours
11 facile à expliquer. Le titre était « conseiller
12 politique principal ». Ma responsabilité était de
13 conseiller le ministre des Affaires étrangères
14 sur des questions générales de politiques afin de
15 l'aider, de lui fournir des conseils et de lui
16 faire des recommandations sur les politiques,
17 celles des affaires étrangères du Canada.

18 Le ministre des Affaires
19 étrangères fait face à des exigences telles -
20 n'importe quel membre du cabinet fait face à des
21 exigences telles qu'ils ont besoin de personnel
22 pour les aider à se concentrer sur les grandes
23 questions, pour ainsi dire, et pour les aider à
24 filtrer, d'une manière ou d'une autre, une partie
25 des renseignements - car ils obtiennent des

1 renseignements d'un grand nombre de sources
2 différentes. Il y a beaucoup de demandes qui
3 leurs sont présentées par les ministères, il y a
4 beaucoup de demandes qui leur sont présentées par
5 des organismes externes non gouvernementaux, et
6 ainsi de suite; mon rôle était donc, d'une
7 certaine manière, de l'aider, de l'informer, afin
8 d'absorber, en quelque sorte, une grande partie
9 de ces renseignements et de contribuer à lui
10 fournir les éléments essentiels, car il n'y a que
11 vingt-quatre heures dans une journée et il avait
12 besoin - certains jours, il avait besoin de se
13 consacrer à diverses choses.

14 J'imagine que j'étais un peu le
15 deuxième au bureau, sur le plan hiérarchique. Il
16 y avait le chef de cabinet et, ensuite, j'étais,
17 en quelque sorte, le numéro deux du bureau.
18 J'étais conseiller politique principal - en fait,
19 le titre du poste était *directeur des politiques*.
20 Ce titre a changé au cours de la période où je
21 travaillais avec lui.

22 Me DAVID : Lorsque nous lisons
23 *conseiller politique principal*, ceci signifie-t-
24 il que vous êtes informé des politiques du
25 ministère des Affaires étrangères et que vous les

1 connaissez bien? Ceci désigne-t-il autre chose?

2 M. FRY : Oui.

3 Je n'étais pas aux Affaires
4 étrangères. Je faisais partie du personnel
5 particulier du ministre; je serais donc - en ce
6 sens, je ne suis pas un fonctionnaire. Je fais
7 partie de ce que vous pouvez appeler le personnel
8 exonéré : je relève donc directement du ministre
9 et je suis associé au ministre. Lorsque le
10 ministre quitte les Affaires étrangères, pour
11 ainsi dire, je pars moi aussi.

12 Oui, j'imagine que c'est une
13 bonne description, en quelque sorte.

14 En termes de connaissance du
15 ministère, c'est-à-dire depuis mon arrivée en
16 février 2002, avec le ministre, j'ai été informé
17 et mis au courant des dossiers et j'ai rencontré
18 divers experts du ministère des Affaires
19 étrangères et, pour ainsi dire, on m'a informé
20 sur ces questions, à savoir qu'on m'a renseigné
21 sur les politiques du Canada et, par exemple, sur
22 l'évolution de tel ou tel dossier, et ainsi de
23 suite.

24 Me DAVID : Merci. Je remarque
25 dans votre CV que vous avez rempli plus ou moins

1 cette fonction auprès de sept ministres
2 différents du cabinet...

3 M. FRY : Oui, c'est exact.

4 Me DAVID : ...au cours des dix
5 dernières années.

6 M. FRY : J'ai accumulé une
7 certaine expérience à ce chapitre, oui.

8 Me DAVID : J'aimerais maintenant
9 comprendre - vous êtes vraiment la première
10 personne de ce genre, issue du bureau politique
11 du ministre des Affaires étrangères - et, si vous
12 pouviez simplement nous donner des explications -
13 nous avons eu beaucoup de témoignages, M. Fry, de
14 divers fonctionnaires du ministère des Affaires
15 étrangères, des cadres supérieurs tout comme des
16 gestionnaires intermédiaires.

17 J'aimerais que vous nous donniez
18 une idée des différences et du fonctionnement du
19 bureau politique du ministre des Affaires
20 étrangères, par rapport à la structure
21 bureaucratique permanente? Pourriez-vous
22 seulement nous donner une idée des interactions
23 qui ont lieu et de la façon dont ces deux entités
24 sont liées l'une à l'autre?

25 M. FRY : Chaque ministre fédéral

1 ou ministre du cabinet a son propre personnel,
2 probablement une douzaine de personnes. Vous avez
3 un chef de cabinet, un conseiller politique
4 principal, un directeur des politiques, un
5 directeur des communications. Ce sont tous des
6 gens qui relèvent directement du ministre. Ils
7 relèvent uniquement de lui et leurs
8 responsabilités consistent à l'aider dans son
9 travail.

10 J'imagine que la distinction,
11 dans le cas des membres de la fonction publique,
12 pour ainsi dire, c'est que ceux-ci demeurent en
13 place même lorsque les ministres changent - et
14 j'imagine que, dans l'ensemble, en définitive,
15 ils relèvent du ministre par l'intermédiaire du
16 sous-ministre. Nous avons, quant à nous, une
17 relation de dépendance directe uniquement vis-à-
18 vis du ministre. J'imagine que nous sommes là
19 pour nous assurer qu'il dispose de tout ce dont
20 il a besoin, pour être attentifs à ses intérêts
21 et pour l'aider dans la poursuite de ses
22 objectifs et des choses qu'il veut accomplir et
23 terminer pendant qu'il est ministre des Affaires
24 étrangères.

25 Me DAVID : D'accord. Comment la

1 coordination elle-même est-elle effectuée entre
2 le corps des fonctionnaires permanents du MAECI
3 et le bureau politique du ministre?

4 M. FRY : Eh bien, je crois que
5 ceci est une chose variable. Chaque bureau
6 élabore, en quelque sorte, sa propre identité -
7 chaque bureau de ministre.

8 Le personnel du ministre a des
9 contacts - je travaille régulièrement avec les
10 responsables du ministère des Affaires
11 étrangères, et ce, à tous les niveaux, du sous-
12 ministre jusqu'aux chargés de dossiers, afin de
13 recueillir des renseignements ou d'être informé.

14 Il y a aussi des séances
15 d'information ministérielles pour le ministre,
16 séances auxquelles je participe, où le ministère
17 informe le ministre et où je suis présent.

18 J'informe en outre le ministre
19 directement sur plusieurs questions pour l'aider
20 - pour lui fournir, pour ainsi dire - j'assiste à
21 une séance de deux heures sur un certain sujet et
22 je lui fournis ensuite une version de deux
23 minutes selon ce qu'il doit savoir pour la
24 période de questions, voire pour toute autre
25 considération.

1 Me DAVID : Donc, vous avez
2 certainement une incidence directe sur les
3 rapports entre le corps permanent, la structure
4 permanente des Affaires étrangères, et la
5 structure politique des Affaires étrangères?

6 M. FRY : C'est exact.

7 Me DAVID : Y a-t-il quelqu'un
8 d'autre qui joue le rôle que vous jouez, au sein
9 du bureau politique du ministre, vis-à-vis de la
10 structure permanente?

11 M. FRY : Qui fait le même travail
12 que moi...

13 Me DAVID : Qui fait le même
14 travail?

15 M. FRY : ...ou un travail similaire
16 dans un autre champ?

17 Me DAVID : Dans le cadre du
18 portefeuille du MAECI, y a-t-il quelqu'un d'autre
19 qui se consacre à la fonction de liaison dont
20 vous vous acquittiez?

21 M. FRY : Eh bien, il y a les
22 autres membres du personnel du ministre. Ils ne
23 font pas exactement le même travail que moi -
24 vous avez néanmoins le directeur des
25 communications, qui s'occupe du Bureau des médias

1 des Affaires étrangères, et son travail - dans ce
2 cas-ci, la directrice des communications
3 s'appelait Isabelle Savard - son travail était
4 d'aider à préparer le ministre à s'occuper des
5 points de presse avec les médias. Nous avons
6 quelqu'un qui portait le titre d'adjointe
7 législative, elle s'occupait de toutes les
8 questions de la Chambre des communes, s'il
9 s'agissait d'un texte du Comité des affaires
10 étrangères, et, par-dessus tout, elle s'occupait
11 de la période de questions, pour laquelle elle
12 préparait le ministre. Vous avez le chef de
13 cabinet, qui avait une responsabilité globale
14 pour l'ensemble du personnel du ministre et qui
15 devait s'assurer que tout...

16 Me DAVID : Est-ce la personne
17 dont vous relevez?

18 M. FRY : Oui.

19 Me DAVID : Était-ce M. Dan
20 Costello, à cette époque?

21 M. FRY : C'est exact.

22 Me DAVID : En ce qui concerne
23 votre rôle dans la structure permanente du MAECI,
24 je crois comprendre que vous étiez la principale
25 personne chargée de la gestion des faits dans le

1 dossier Arar.

2 Est-ce exact?

3 M. FRY : Oui, c'est exact.

4 L'une de mes responsabilités,
5 pour ainsi dire, au sein du bureau du ministre,
6 c'était la région du Moyen-Orient. En fait,
7 j'étais chargé, en quelque sorte, d'une bonne
8 partie des dossiers plus difficiles, et ce,
9 uniquement en raison de mon expérience. Le
10 dossier Arar était un des dossiers dont j'étais
11 responsable.

12 Me DAVID : Pourriez-vous nous
13 décrire cette expérience, M. Fry, qui faisait que
14 vous étiez mieux placé que d'autres pour gérer
15 une situation de faits comme celle de M. Arar?

16 M. FRY : J'imagine que c'est mon
17 expérience de travail à ce type de poste, depuis
18 un certain temps.

19 C'est-à-dire que l'une des choses
20 que je préciserais, c'est que le ministre est
21 arrivé en janvier 2002; je suis arrivé juste un
22 peu plus tard, en février 2002. Nous étions
23 encore relativement nouveaux au ministère des
24 Affaires étrangères. J'imagine que c'était
25 environ - lorsque M. Arar a été mis sous garde et

1 déporté - c'était sept ou huit mois après le
2 début du mandat du ministre. Nous étions toujours
3 - c'est-à-dire qu'à mon avis, il demeure juste de
4 dire que nous en étions encore à apprendre le
5 fonctionnement des Affaires étrangères.

6 Je crois que la raison pour
7 laquelle ce dossier m'a été attribué, c'est qu'il
8 comportait une dimension canado-américaine - et
9 j'étais responsable des dossiers canado-
10 américains à notre bureau - ainsi que des
11 dossiers ayant un lien avec le Moyen-Orient -
12 j'en étais également responsable; en plus du fait
13 que c'était hautement - c'était ce que nous
14 appelons un dossier très difficile.

15 Me DAVID : De haute notoriété?

16 M. FRY : De haute notoriété.

17 Me DAVID : Avez-vous des
18 connaissances spécifiques sur le Moyen-Orient?
19 Avez-vous reçu une formation en affaires du
20 Moyen-Orient? Êtes-vous déjà allé au Moyen-Orient
21 comme attaché politique?

22 M. FRY : C'est-à-dire que je ne
23 suis en aucun cas un expert des affaires ou des
24 activités économiques du Moyen-Orient, mais j'ai
25 un peu d'expérience. Lorsque j'ai travaillé pour

1 le vice-premier ministre, M. Gray, celui-ci
2 comptait parmi les députés et ministres juifs
3 importants; j'ai donc eu beaucoup - je l'ai
4 accompagné au Moyen-Orient. Nous nous sommes
5 rendus en Israël et dans les territoires
6 palestiniens. J'avais donc un peu d'expérience
7 dans ce domaine.

8 J'ai voyagé, pour ainsi dire, de
9 mon propre chef dans ces régions du monde - mais,
10 non, je ne me considère pas comme un expert du
11 Moyen-Orient.

12 Me DAVID : Êtes-vous déjà allé en
13 Syrie?

14 M. FRY : Non.

15 Me DAVID : Connaissez-vous le
16 régime syrien, ses tendances politiques?

17 M. FRY : J'étais conscient, d'une
18 façon générale, du fait que plusieurs pays de
19 cette région, l'Iran, l'Irak, l'Arabie saoudite,
20 la Syrie, pour ainsi dire, étaient des régimes
21 totalitaires ou autocrates.

22 Me DAVID : Pourriez-vous nous
23 expliquer, M. Fry, la façon dont vous aviez accès
24 à votre ministre, la façon dont vous l'informiez,
25 dont vous réalisiez cette coordination des

1 activités?

2 M. FRY : Je pouvais le voir en
3 permanence, plus ou moins : que ce soit par
4 téléphone ou en personne. Le ministre avait un
5 horaire très chargé, mais nous trouvions du temps
6 pour que je l'informe de diverses questions.

7 L'un des moments importants de
8 chaque journée, où nous savions que nous aurions
9 du temps pour informer le ministre, c'était avant
10 la période de questions. Nous allouions toujours
11 du temps pour le préparer à la période de
12 questions, où il était chaque jour sur la
13 sellette, en quelque sorte. Je savais donc que si
14 je ne parvenais pas à lui parler le matin, pour
15 une raison ou pour une autre, que je pouvais
16 participer à la séance d'information consacrée à
17 la période de questions, en quelque sorte, et lui
18 parler de telle ou telle affaire.

19 Nous échangeons également des
20 renseignements au bureau. Je pouvais dire à
21 quelqu'un : « Eh bien, si vous voyiez le ministre
22 ce matin, pourriez-vous lui dire ceci? » ou
23 « Pourriez-vous lui parler de cela? » Je pouvais
24 le dire au chef du cabinet, ou encore à quelqu'un
25 d'autre, selon l'horaire du ministre. Mais

1 j'avais toujours accès au ministre quand c'était
2 nécessaire.

3 Me DAVID : Vous avez parlé du
4 fait que le ministre recevait parfois des notes
5 de service et des notes d'information des membres
6 permanents du MAECI, la partie du MAECI
7 constituée de fonctionnaires.

8 M. FRY : Oui.

9 Me DAVID : Étiez-vous impliqué
10 dans l'élaboration, dans la demande de notes
11 d'information? Dans la rédaction de ces notes de
12 service ou de ces notes d'information?

13 M. FRY : Pas vraiment dans la
14 rédaction. Dans certains cas, pour ainsi dire,
15 nous présentions une demande au ministère et
16 celui-ci préparait ensuite une note
17 d'information, qui parvenait ensuite jusqu'à
18 nous, en quelque sorte. Elle venait de la
19 personne qui l'avait rédigée, passait par son
20 directeur adjoint, puis par leur directeur, puis
21 par le directeur général, par leur sous-ministre
22 adjoint, par le sous-ministre, pour arriver
23 jusqu'à notre bureau. Nous faisons donc des
24 demandes.

25 À d'autres occasions, ces notes

1 d'information ou autres notes nous arrivaient de
2 façon autonome. Elles étaient établies par le
3 ministère parce qu'il y avait, selon eux, quelque
4 chose que le ministre devait savoir.

5 Je n'étais pas impliqué dans la
6 rédaction de ces notes elles-mêmes, mais il
7 arrivait que je les demande et que je les
8 reçoive. Elles parvenaient jusqu'à moi. Souvent,
9 elles m'étaient remises directement. Elles
10 m'étaient données pour que je les remette au
11 ministre.

12 Me DAVID : Vous étiez donc dans
13 le circuit, si je peux m'exprimer ainsi, pour ce
14 qui était du traitement des notes d'information?

15 M. FRY : Je dirais que oui.

16 Me DAVID : Dans votre témoignage,
17 M. Fry, vous avez dit plus tôt que vous faisiez
18 parfois vous-même l'objet de séances
19 d'information détaillées, données par divers
20 membres du personnel du MAECI, et que vous
21 procédiez ensuite, en quelque sorte, au filtrage
22 des renseignements et, au lieu de la version de
23 deux heures, vous donniez au ministre ce que vous
24 avez appelé la version de deux minutes.

25 Ceci faisait-il partie de votre

1 rôle - d'aider le ministre à déchiffrer les
2 renseignements et de faire usage de votre
3 jugement pour choisir les renseignements qui
4 seraient communiqués au ministre ou qui
5 pourraient lui être communiqués?

6 M. FRY : Oui, je crois qu'une
7 partie importante de mon travail était de faire
8 usage d'une certaine mesure de décision pour
9 aider - c'est-à-dire que les risques que je
10 prenais allaient toujours dans le sens de la
11 prudence. J'avais l'habitude de m'assurer que le
12 ministre avait tous les renseignements dont il
13 avait besoin. Toutefois, comme je l'ai dit, il y
14 a un tel déluge de renseignements destinés au
15 ministre qui arrivaient à intervalles réguliers
16 que dans une large mesure, mon travail consistait
17 à faire appel à mon jugement et à ma discrétion
18 pour m'assurer que le ministre obtenait ce dont
19 il avait besoin, en fonction de ce qu'il avait à
20 faire.

21 J'étais également au courant de
22 son horaire et je savais donc qui il rencontrait,
23 ce qui se préparait, les réunions auxquelles il
24 participerait et ce sur quoi il devait, en
25 quelque sorte, fixer son esprit et se concentrer

1 afin de s'y préparer.

2 Une autre partie du travail, à
3 mon sens, c'est que j'étais l'une des rares
4 personnes qui connaissaient les visées générales
5 vers lesquelles le ministre se dirigeait, ce
6 qu'il allait devoir faire - qu'il s'agisse
7 d'aller au sommet de l'OTAN, de présider le G8,
8 de subir le gros des pressions dans le cadre d'un
9 dossier, il lui faut se présenter à un comité de
10 la Chambre des communes. Je suis, en quelque
11 sorte, bien placé - et ceci fait partie de mon
12 travail, de l'aider à se concentrer et de lui
13 fournir ce dont il a besoin au bon moment.

14 Le ministère, les hauts
15 responsables du ministère, venaient également me
16 voir, ainsi que d'autres personnes de notre
17 bureau, pour porter telle ou telle chose à notre
18 attention - mais une partie de notre travail, en
19 fait, c'était d'aider, de faire appel à notre
20 discrétion et à notre discernement.

21 Me DAVID : Y avait-il, dans le
22 bureau politique du ministre, d'autres personnes
23 comme vous qui faisaient la même chose pour
24 d'autres renseignements arrivant au MAECI, en
25 termes de filtrage, en termes de déchiffrage..

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : ...et pour décider ce
3 qui devait aller de l'avant?

4 Sans vouloir dire que vous étiez
5 nécessairement en compétition avec ces autres
6 attachés politiques - combien d'autres personnes
7 faisaient plus ou moins ce que vous faisiez
8 vous-même au niveau du processus de tri?

9 M. FRY : Chacun avait des
10 responsabilités qui lui étaient attribuées, en
11 quelque sorte - il n'y avait donc pas de gens qui
12 faisaient la même chose que moi; il y avait par
13 contre d'autres personnes qui se consacraient à
14 d'autres choses, par exemple : quelqu'un
15 s'occupait d'autres régions du monde, de
16 l'Amérique latine par exemple.

17 Il y avait probablement cinq ou
18 six autres personnes qui avaient un rôle
19 similaire. Il est possible de dire que la
20 personne chargée des communications avait un rôle
21 particulier parce qu'elle était - c'était un rôle
22 de filtrage similaire car elle devait être à même
23 d'indiquer au ministre l'origine des actualités,
24 ce dont parlaient les médias, l'interprétation
25 que les médias véhiculaient sur telle ou telle

1 affaire, être à même de lui permettre de se
2 concentrer sur les principaux événements de la
3 journée, et non pas sur d'autres choses qui
4 pourraient constituer des points d'importance
5 secondaire pour lui, d'autres problèmes - par
6 exemple lorsqu'une personne évoque les affaires
7 étrangères dans une région isolée. Elle faisait
8 usage de discernement et portait à l'attention du
9 ministre les choses qu'il avait besoin de savoir.

10 C'est la personne qui s'occupait
11 de la période de questions. Si vous devez
12 préparer un ministre, vous devez pouvoir choisir
13 rapidement ce qui sera, selon vous, les cinq
14 questions qui lui seront posées à la période des
15 questions. Vous devez donc choisir ces cinq
16 questions-là et l'informer sur ces cinq
17 questions-là. Vous ne pouviez pas lui présenter
18 chaque jour des renseignements sur 30 choses
19 différentes parce qu'il y a une petite
20 possibilité que telle petite question lui soit
21 posée.

22 Je crois donc que c'était une
23 partie importante. La nature du travail que nous
24 faisons, c'est, en quelque sorte, de choisir, à
25 notre discrétion, les questions pertinentes à

1 porter à son attention.

2 Me DAVID : D'accord.

3 Passons maintenant aux documents,
4 Monsieur Fry, en rapport avec l'évolution du
5 dossier. Puis-je vous demander de passer à
6 l'onglet 92 du volume 1 des documents du MAECI?

7 En fait, j'utiliserai ce document
8 uniquement comme introduction à certaines
9 questions préliminaires que je veux vous poser.

10 Il y a ici une suite de quatre
11 courriels et le premier courriel est en bas. Il
12 porte la date du 16 octobre. Il évoque la
13 préparation d'une nouvelle version des questions
14 et réponses.

15 Je crois comprendre que les
16 questions et réponses sont plus ou moins une
17 séance d'information destinée au ministre pour le
18 préparer à la période de questions à la Chambre
19 des communes?

20 M. FRY : Ceci touche également
21 les médias.

22 Me DAVID : Les médias.

23 M. FRY : Oui.

24 Me DAVID : Elles ont donc une
25 double utilité?

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : Nous voyons ensuite,
3 dans le deuxième courriel, que vous êtes, de
4 nouveau, inclus dans le processus. Dans le
5 troisième courriel, qui est le deuxième à partir
6 du haut, vous demandez en fait - vous intervenez
7 directement et vous dites :

8 ...Je tiens pour acquis que des
9 questions et réponses sont en
10 cours de préparation et que
11 nous pourrions les envoyer au
12 ministre, à Halifax, d'ici à
13 midi...

14 Le ministre était donc à Halifax
15 à ce moment.

16 Ceci concerne Maher Arar et a
17 lieu le 16 octobre.

18 Commençons d'abord par la
19 question suivante : à quel moment avez-vous eu
20 connaissance, pour la première fois, du nom de
21 Maher Arar, quand êtes-vous intervenu pour la
22 première fois et quand ce nom a-t-il commencé à
23 signifier quelque chose pour vous?

24 M. FRY : Je crois que l'affaire a
25 été portée à notre attention parce que les médias

1 posaient des questions. Ainsi, c'est probablement
2 par le truchement d'Isabelle Savard et,
3 j'imagine, par le service des relations avec les
4 médias des Affaires étrangères qu'on a su que les
5 médias commençaient à poser des questions sur un
6 Canadien qui avait été détenu à New York.

7 Pour cette raison, nous avons
8 commencé à poser des questions au ministère à ce
9 sujet : « Eh bien, de quoi s'agit-il? Pouvez-vous
10 nous dire de quoi il s'agit? » La formule des
11 questions et réponses est généralement la façon
12 la plus rapide d'obtenir rapidement des
13 résultats. Il arrive souvent qu'un document
14 contextuel soit joint aux questions et réponses :
15 c'est donc, en quelque sorte, les principales
16 questions que le ministre peut s'attendre à
17 recevoir; dans certains cas, des réponses sont
18 suggérées, une partie du contexte est fournie
19 pour indiquer ce dont il s'agit.

20 Je dirais donc que, pour nos
21 propres besoins, lorsqu'une question était
22 soulevée pour laquelle nous voulions obtenir des
23 réponses rapides, nous demandions généralement un
24 document de questions et réponses. Lorsque
25 c'était vraiment, vraiment urgent, nous

1 utilisons le téléphone et tentions de trouver la
2 personne la mieux renseignée pouvant nous fournir
3 ces réponses pour le ministre.

4 Me DAVID : Pouvez-vous nous
5 indiquer le moment où M. Arar est devenu, pour
6 vous, une réalité dans le travail que vous
7 faisiez?

8 M. FRY : Je crois que le ministre
9 a commencé - que nous avons commencé à recevoir
10 des questions vers le 12 octobre, soit vers la
11 fin de cette semaine-là. Ainsi, le 11, le 12, les
12 médias ont commencé à poser des questions, pour
13 ainsi dire, sur un Canadien qui avait été détenu.

14 Les choses se passaient comme
15 suit : nous recevions, aux Affaires étrangères,
16 des appels où l'on nous demandait les
17 commentaires du ministre, où l'on demandait une
18 entrevue avec le ministre : qu'est-ce que le
19 ministre a à dire à ce sujet? Nous commençons
20 alors à poser des questions à notre propre
21 niveau, par exemple : « Qui est cette personne et
22 qu'est-ce qui s'est produit? » Nous commençons à
23 demander des renseignements sur ce dossier.

24 Me DAVID : Vous rappelez-vous la
25 première occasion où vous avez parlé avec le

1 ministre à propos de Maher Arar?

2 M. FRY : Non, je ne me rappelle
3 pas la première occasion. Il s'agissait
4 probablement de le préparer à une période de
5 questions ou à une mêlée de presse. Il y avait
6 sans doute notre directeur des communications,
7 possiblement l'adjointe législative, le chef de
8 cabinet et moi-même.

9 J'étais probablement la personne
10 qui devait savoir - la personne qui devait
11 connaître des détails et des renseignements
12 contextuels plus détaillés. Le directeur des
13 communications voulait sans doute connaître
14 uniquement les renseignements de base. Nous avons
15 donc dû essayer, encore une fois, de donner au
16 ministre une version rapide de deux minutes,
17 comme pour dire : « Juste au cas où l'on vous
18 poserait une question à ce sujet, voici ce que
19 nous savons, Monsieur le Ministre ».

20 Me DAVID : Est-ce raisonnable de
21 dire que le ministre comptait sur vous, plus que
22 sur quiconque, pour être informé sur ce qui se
23 passait au niveau des faits du dossier Arar?

24 M. FRY : À ce moment-là,
25 spécifiquement?

1 Me DAVID : À ce moment-là.

2 M. FRY : Oui.

3 Me DAVID : Comment étiez-vous
4 informé? Comment vous êtes-vous familiarisé avec
5 les faits?

6 M. FRY : Eh bien, il y a la voie
7 officielle, en quelque sorte, où, en principe,
8 vous êtes informé; ensuite, il y a la voie « pour
9 aller au plus vite », où vous devez parfois
10 prendre d'autres mesures. La voie officielle
11 consistait parfois à s'adresser au bureau du
12 sous-ministre et à dire : « J'aimerais en savoir
13 plus à tel sujet » - et une séance d'information
14 était ensuite organisée.

15 Lorsque vous vous êtes
16 familiarisé davantage avec votre rôle et que le
17 ministère a appris à mieux vous connaître, vous
18 pouvez téléphoner à un sous-ministre adjoint, un
19 directeur général - voire plus en aval dans la
20 hiérarchie du ministère - et obtenir plus
21 d'information, en quelque sorte - car la personne
22 qui possède les détails, c'est généralement un
23 chargé de dossier, et ce, tout particulièrement
24 au début.

25 L'autre personne sur laquelle je

1 comptais, parce que c'était une affaire
2 consulaire, c'était Gar Pardy. Gar Pardy - pour
3 tout ce qui était consulaire, pour ainsi dire,
4 c'était la personne à laquelle je m'adressais.
5 Nous avons une relation suffisamment bonne pour
6 pouvoir nous parler par téléphone.

7 Me DAVID : Ainsi, vous dites qu'à
8 cette époque, en octobre 2002, vous aviez déjà
9 établi des liens avec Gar et vous connaissiez
10 M. Pardy?

11 M. FRY : Oui, oui.

12 Me DAVID : Avez-vous travaillé
13 avec lui dans d'autres dossiers?

14 M. FRY : Aux Affaires étrangères,
15 Gar Pardy est un peu une figure légendaire.
16 Lorsque j'y étais en 1995, comme vous le dites,
17 pendant quatre mois, Gar Pardy occupait les mêmes
18 fonctions. J'imagine que c'était - je suis arrivé
19 en 2002, c'était donc sept ans plus tard, et il
20 était toujours au même poste, ce qui est un peu
21 rare, aux Affaires étrangères, parce que vous
22 avez des rotations et que les gens changent de
23 place. Gar Pardy occupait toujours les mêmes
24 fonctions, celles du directeur général des
25 Affaires consulaires. Chaque fois que j'avais des

1 questions consulaires, il était la personne à
2 laquelle je m'adressais. Il détenait toutes les
3 connaissances du domaine consulaire et, en fait,
4 il jouissait d'une haute estime au sein du
5 ministère - c'est à Gar que les gens
6 s'adressaient pour toutes les affaires
7 consulaires.

8 Me DAVID : Vous rappelez-vous, à
9 cette époque, avoir parlé avec M. Pardy au sujet
10 de Maher Arar?

11 M. FRY : Je ne me rappelle pas
12 spécifiquement, il y a eu tant de conversations.
13 À en juger par ce que je sais sur notre façon de
14 travailler, j'ai probablement dû parler à Gar
15 vers cette époque, à la mi-octobre, pour obtenir
16 le plus de renseignements possible sur le dossier
17 de M. Arar.

18 Me DAVID : Pouvez-vous vous
19 rappeler, Monsieur Fry, les renseignements que le
20 ministre avait reçus - ce qui lui avait été dit
21 lors de séances d'information? Qu'est-ce qui lui
22 a été dit sur Arar aux premiers moments de
23 l'affaire?

24 M. FRY : Au début, ceci a dû se
25 présenter comme suit : un Canadien a été détenu à

1 New York, soupçons de liens avec le terrorisme -
2 il était à New York et, maintenant, personne ne
3 sait où il est. Au début, la question, c'était :
4 où est M. Arar?

5 Au moment où nous sommes entrés
6 en jeu, M. Arar était parti, il n'était plus à
7 New York; la question clé était alors : où est-
8 il?

9 Ainsi, au cours des premières
10 semaines, nous avons tenté de déterminer où se
11 trouvait M. Arar. Nous avons réduit le champ des
12 recherches à trois endroits : d'abord, il était
13 peut-être encore quelque part aux États-Unis.
14 Certaines personnes - il y avait des conjectures
15 selon lesquelles il était peut-être à Guantanamo
16 Bay. Il y avait la Jordanie, puis la Syrie.
17 Essentiellement, nous faisons des recherches
18 dans ces trois - le ministre et nous-mêmes nous
19 étions fait répondre : nous ne le savons pas.
20 M. Arar était à New York, il n'est plus à New
21 York, on nous dit qu'il a été déporté, mais nous
22 ne savons pas où il est maintenant.

23 Me DAVID : Comment vous a-t-on
24 expliqué la possibilité qu'il soit en Jordanie ou
25 en Syrie, dans un premier temps, avant que sa

1 présence là-bas soit confirmée?

2 M. FRY : C'est-à-dire qu'il y
3 avait une certaine confusion dans nos - nous
4 essayions de comprendre, pour ainsi dire,
5 pourquoi - pourquoi ne savions-nous pas où il
6 était? Comment était-il possible que personne ne
7 le sache? Vous savez, il faut parfois quelques
8 jours, vu que les gens sont en transit, mais
9 après quelques jours, nous ne savions toujours
10 pas où il était, c'est-à-dire que nous savions
11 essentiellement que les États-Unis disaient
12 qu'ils l'avaient déporté, qu'ils ne l'avaient
13 plus, les Jordaniens disaient qu'ils ne l'avaient
14 pas et les Syriens disaient qu'ils ne l'avaient
15 pas.

16 Nos missions diplomatiques - j'ai
17 été essentiellement informé que nos missions - et
18 je crois que, aux niveaux supérieurs, les
19 ambassadeurs ont essentiellement reçu des
20 dépêches leur demandant de tenter de découvrir -
21 c'est-à-dire de s'enquérir auprès de leurs
22 gouvernements, des gouvernements de leur
23 localité, et il leur a été dit, essentiellement,
24 que personne ne savait où il était.

25 Me DAVID : Vous ne pouvez pas

1 expliquer pourquoi la Jordanie et la Syrie ont
2 été indiquées comme des possibilités?

3 M. FRY : Je crois qu'il nous a
4 été dit - c'est-à-dire que je crois que les
5 Américains nous ont dit qu'ils l'avaient déporté
6 en Syrie. Je ne peux pas me rappeler la raison
7 pour laquelle nous avons pensé à la Jordanie.

8 Me DAVID : D'accord. C'était
9 donc, essentiellement, selon les indications des
10 Américains.

11 M. FRY : Oui.

12 Me DAVID : Passons maintenant à
13 l'onglet 94, Monsieur Fry. Le document élabore
14 sur un thème : essentiellement, il s'agit de
15 votre sensibilisation, de votre connaissance, de
16 votre sensibilité quant au fait qu'il y avait des
17 allégations indiquant que M. Arar pourrait subir
18 des tortures.

19 Nous avons une lettre émise par
20 Amnistie Internationale, aux États-Unis, une
21 lettre acheminée à James Ziglar, le commissaire
22 de l'Immigration and Naturalization Services aux
23 États-Unis. Elle porte la date du 16 octobre.

24 Si vous passez à la deuxième page
25 du document, vous verrez qu'il y a une copie de

1 la lettre qui a été envoyée au ministre Graham,
2 en sa qualité de ministre des Affaires étrangères
3 du Canada. Tout d'abord, en ce qui concerne la
4 formulation de l'évocation de la torture, cette
5 lettre, au deuxième paragraphe, indique des
6 inquiétudes ou des craintes qu'il ait été déporté
7 en Syrie.

8 Si vous passez au quatrième
9 paragraphe, les deux premières lignes indiquent
10 ce qui suit :

11 Amnistie Internationale est
12 en outre préoccupée par le
13 fait qu'une déportation en
14 Syrie exposerait Maher Arar à
15 des risques de violation
16 grave de droits de la
17 personne, notamment la
18 torture et la détention
19 secrète.

20 C'est donc une question qui est
21 certainement portée à l'attention du commissaire
22 américain de l'Immigration - l'INS - et à celle
23 de votre ministre, M. Graham.

24 C'est la même question que celle
25 que vous verrez si vous passez à l'onglet 80 du

1 même volume. On y fait référence à divers
2 rapports des médias qui sont téléchargés dans le
3 CAMANT.

4 Si nous prenons seulement les
5 deux premiers articles, vous avez ici un article
6 qui vient du *New York Times*, en date du
7 12 octobre. À la première page, vous verrez que
8 les paroles de M. Riad Saloojee sont citées :

9 Il y a un risque important
10 qu'il soit torturé et puni en
11 Syrie.

12 Encore une fois, la question de
13 l'abus, de la violation des droits de la
14 personne, de la torture, est soulevée. Elle est
15 également soulevée dans un article qui a été
16 reproduit, un article initialement paru dans
17 l'*Ottawa Citizen*, ici encore le 12 octobre. C'est
18 le deuxième article de cet onglet. Encore une
19 fois, il y a une citation de M. Saloojee, elle
20 est en page 3, à l'avant-dernier paragraphe :

21 M. Saloojee a dit que M. Arar
22 peut faire face à des peines
23 graves aux mains du
24 gouvernement syrien parce
25 qu'il a omis de faire son

1 service militaire obligatoire
2 avant de quitter le pays à
3 l'adolescence.

4 Ainsi, dans ces deux articles, de
5 même que dans la correspondance officielle,
6 Monsieur Fry, il est clair qu'il y a des
7 inquiétudes. On soulève ici le fait que M. Arar
8 est exposé à la torture ou au risque d'être
9 torturé.

10 Je veux maintenant savoir dans
11 quelle mesure vous étiez sensible à cette
12 réalité, lors de ces premiers stades, et si votre
13 ministre avait été informé? Était-ce une
14 inquiétude qui a été signalée à votre ministre?

15 M. FRY : Juste une question. Vous
16 avez dit que la lettre d'Amnistie venait des
17 États-Unis. C'est plutôt du Royaume-Uni.

18 Me DAVID : Désolé, c'était du
19 Royaume-Uni. Excusez-moi. J'ai fait erreur.

20 M. FRY : Si je peux seulement
21 dire une chose à propos de la lettre, si nous
22 parlons de la lettre d'Amnistie.

23 La lettre n'est pas adressée au
24 ministre. Je peux peut-être vous donner une idée
25 du volume de lettres que...

1 Je crois que le ministre recevait
2 au moins mille lettres par semaine; il y avait en
3 outre, aux Affaires étrangères, un service de la
4 correspondance des cadres - et la correspondance
5 passait par là en vue de la rédaction de
6 réponses. Certaines lettres, des lettres de haut
7 niveau, nous parvenaient rapidement.

8 En raison du fait que cette
9 lettre ne lui était pas adressée - c'est-à-dire
10 que, pour vous le dire franchement, je crois que
11 je n'ai jamais vu cette lettre d'Amnistie. Tout
12 d'abord, elle n'était pas adressée spécifiquement
13 au ministre et, pour ainsi dire, j'imagine qu'il
14 y a assez de travail avec la correspondance
15 adressée directement à un ministre. Lorsque j'ai
16 examiné les documents - ceux que j'ai bel et bien
17 examinés - je veux parler des documents que nous
18 avons reçus et, à ma connaissance, je n'ai
19 jamais vue cette lettre d'Amnistie.

20 En ce qui concerne notre
21 perception - si votre question concerne notre
22 perception générale de ce qui arriverait à
23 M. Arar en Syrie, je crois que, à ce moment-là,
24 comme je vous l'ai dit, nous ne savions pas où il
25 était. Je crois que je l'ai déjà dit dans mon

1 témoignage. Nous avons des connaissances
2 générales sur les pays comme la Syrie, la Chine
3 et l'Arabie saoudite, qui n'ont pas de très bons
4 antécédents en matière de droits de la personne,
5 mais selon les renseignements véhiculés par nos
6 médias, pour vous dire franchement, il y a -
7 c'est à dire que je ne - pourriez-vous me répéter
8 la question exacte à laquelle vous voulez que je
9 réponde?

10 Me DAVID : Ceci me fera plaisir.

11 Permettez-moi de vous poser la
12 question suivante : au début, vous avez identifié
13 le 11 octobre comme pouvant être la date où vous
14 avez été entendu parler de Maher Arar pour la
15 première fois.

16 M. FRY : D'accord.

17 Me DAVID : Nous voyons ensuite le
18 document de questions et réponses diffusées le
19 16 octobre environ.

20 Maher Arar a-t-il été identifié
21 par votre bureau - je veux parler du bureau
22 politique - comme un dossier de haut niveau, de
23 haute priorité? A-t-il été traité de cette façon
24 dès le début?

25 M. FRY : À tout moment où un

1 Canadien est emprisonné à l'étranger et où les
2 gens parlent de liens avec des organisations
3 terroristes, al-Quaïda dans ce cas ci, il faut se
4 rappeler ce qui se passait dans le monde à cette
5 époque. Je crois que le 12 octobre était en fait
6 le jour des attentats à la bombe à Bali, où
7 200 personnes, y compris des Canadiens, avaient
8 été tués.

9 C'était donc - je crois que
10 c'était un dossier de haut niveau, en ce sens que
11 vous aviez un Canadien qui avait été détenu à New
12 York et qui était accusé d'avoir des liens avec
13 le terrorisme. Toutefois, simultanément, il y
14 avait de nombreux Canadiens - je crois qu'à
15 n'importe quel moment, dans le monde entier, il y
16 a environ 3 000 Canadiens en prison. Le ministre,
17 pour ainsi dire, avec toutes ses autres
18 responsabilités - les affaires consulaires
19 parvenaient rarement jusqu'au bureau du
20 ministre, pour la plupart. Le fait que nous
21 traitions ce dossier était, selon moi, un signe -
22 le fait que nous nous en occupions
23 spécifiquement, au bureau du ministre, était un
24 signe de la nature grave que nous attribuions à
25 cette affaire.

1 Me DAVID : Dans la mesure où vous
2 vous apprêtez à informer votre ministre, bien
3 qu'il se trouve à Halifax, à l'extérieur de la
4 ville, pour s'occuper d'autres affaires, ceci
5 m'indique quel genre de procédure vous avez ici.

6 Mais ne serait-ce pas le travail
7 d'Isabelle Savard - que vous avez désignée comme
8 étant la facilitatrice des communications pour le
9 ministre - ne serait-ce pas son travail
10 d'examiner les rapports des médias sur les
11 affaires qui concernent le mandat du ministre?

12 M. FRY : Oui. Nous obtenons des
13 coupures, ce que nous appelons des coupures. Nous
14 en obtenons des tonnes. Chaque fois qu'il est
15 question des Affaires étrangères ou de questions
16 touchant les politiques étrangères canadiennes,
17 et ainsi de suite. Nous obtenons probablement,
18 chaque jour, environ un pouce de rapports des
19 médias qui touchent le ministère des Affaires
20 étrangères, le ministre, et ainsi de suite.

21 Me DAVID : En fait, nous voyons
22 l'importance qui peut être attribuée aux rapports
23 des médias, le fait même qu'ils soient intégrés
24 au système de notes au CAMANT au sein du MAECI -
25 certains rapports des médias sont téléchargés

1 dans ce système et je vous ai indiqué deux
2 exemples du 12 octobre.

3 M. FRY : Exact.

4 Me DAVID : Ma question était donc
5 - je reviens donc à ma question : au cours des
6 premiers moments de votre prise de connaissance
7 des éléments du dossier Arar, du fait qu'il y
8 avait des conjectures selon lesquelles il pouvait
9 se trouver en Jordanie ou en Syrie ou aux
10 États-Unis, comme vous l'avez dit - quelle
11 importance accordiez-vous à la question de la
12 torture dans vos séances d'information, dans vos
13 connaissances, tout d'abord, dans votre
14 connaissance personnelle des faits du dossier
15 Arar, puis dans les séances d'information que
16 vous donniez à votre ministre dans les premiers
17 jours?

18 M. FRY : Elle était très faible,
19 à dire vrai. Notre priorité, à cette étape,
20 c'était de découvrir où était M. Arar. Le fait
21 que certaines personnes, dans certains articles,
22 parlaient du fait que, pour ainsi dire, les
23 antécédents de la Syrie en matière de droits de
24 la personne sont mauvais et que ce pays soumet
25 ses citoyens à de mauvais traitement, ceci

1 n'aurait pas eu beaucoup d'importance.

2 Me DAVID : Vous rappelez-vous,
3 Monsieur Fry, avoir jamais informé M. Graham de
4 la possibilité de violation de droits de la
5 personne?

6 M. FRY : En Syrie?

7 Me DAVID : En Syrie.

8 M. FRY : Non.

9 Me DAVID : Vous rappelez-vous
10 avoir jamais parlé à M. Pardy de cette
11 possibilité - ou que M. Pardy vous parle de
12 l'existence de cette possibilité dans ce
13 scénario?

14 M. FRY : Il faudrait que vous -
15 c'est-à-dire que les choses changeaient avec
16 l'évolution du dossier. Parlons-nous toujours de
17 l'époque où nous ne savions pas encore où il
18 était?

19 Me DAVID : Oui.

20 M. FRY : Notre priorité, à ce
21 moment-là, c'était de localiser M. Arar. Nous
22 faisons tout ce que nous pouvions. Nous
23 envoyions - nous explorions différentes
24 directions. C'est-à-dire que des messages étaient
25 envoyés dans le monde entier pour tenter de

1 localiser M. Arar. C'était notre priorité.

2 M e DAVID : Alors, vous
3 établissez certainement la distinction entre la
4 façon dont vous traitiez le dossier avant le
5 21 octobre - car c'est la date à laquelle la
6 Syrie confirme...

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : ... qu'elle détient
9 M. Arar - avant le 21 octobre, et après le
10 21 octobre.

11 Est-ce raisonnable d'affirmer
12 cela?

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : Ma question est la
15 suivante : au moment où on ignore où il se
16 trouve, vous déclarez que, essentiellement, la
17 question de la torture, en ce qui vous concerne,
18 et en ce qui concerne votre ministre, n'est pas
19 abordée? Ce n'est pas une question réelle?

20 M. FRY : Eh bien, nous n'aurions
21 pas abordé cette question précise, car nous ne
22 savions pas vraiment où il se trouvait. S'il
23 était en - nous n'aurions pas seulement parlé de
24 lui en termes généraux, alors il aurait été
25 inutile de parler de cela avant de savoir où se

1 trouvait M. Arar.

2 Me DAVID : D'accord. Une fois
3 obtenue la confirmation de la présence de M. Arar
4 en Syrie, c'est-à-dire le 21 octobre...

5 M. FRY : Oui.

6 Me DAVID : ... cela devient une
7 préoccupation; c'est une question qui vous
8 intéresse, et votre ministre est mis au courant
9 de la situation?

10 M. FRY : Ce que nous ferions à ce
11 moment-là, c'est demander l'accès consulaire, et
12 nous en remettre à nos gens sur le terrain pour
13 qu'ils nous fournissent de l'information sur
14 l'état de M. Arar, son apparence et d'autres
15 choses du genre. Alors, nous nous en remettons à
16 nos gens sur le terrain en Syrie, afin qu'ils
17 nous tiennent au courant et nous prodiguent les
18 meilleurs conseils.

19 Me DAVID : D'accord. Est-ce que
20 vous vous rappelez si la torture était une
21 préoccupation soulevée dans les rapports qui vous
22 ont été acheminés?

23 M. FRY : Je suppose que oui. Si
24 nous demandons l'accès consulaire, c'est que nous
25 voulons confirmer le bien-être du Canadien

1 concerné. Lorsqu'on a affaire à des régimes - je
2 veux dire, nous sommes chanceux de vivre dans
3 notre pays, car à part l'Europe de l'Ouest et le
4 Canada, les États-Unis, je veux dire, de nombreux
5 pays affichent un dossier médiocre au chapitre
6 des droits de la personne, qu'il s'agisse de la
7 Chine, du Vietnam, de l'Indonésie, de la plupart
8 des pays du Moyen-Orient. Je crois qu'à tout
9 moment, nos gens, notre personnel consulaire, a
10 affaire à des Canadiens détenus dans ces
11 endroits, c'est toujours un aspect qui mérite
12 notre attention.

13 Me DAVID : Vous êtes certainement
14 d'accord avec moi aujourd'hui, Monsieur Fry, pour
15 dire que vous convenez aujourd'hui que la Syrie
16 maltraite effectivement certains détenus? Je
17 crois que tout le monde ici présent est très
18 sensible au fait que cela fait partie de la
19 réalité syrienne?

20 M. FRY : Certainement.

21 Me DAVID : Ma question est la
22 suivante : étiez-vous aussi sensible, aussi bien
23 informé à l'égard de cet enjeu à l'époque, en
24 octobre 2002? Étiez-vous sensible à cet enjeu,
25 vous, personnellement?

1 M. FRY : Ce que je dirais à ce
2 sujet, c'est que, je veux dire, au cabinet du
3 ministre, nous devons composer avec les faits qui
4 nous sont fournis, les détails. Juste parce
5 qu'une personne déclare, de façon générale, qu'un
6 pays donné, un régime donné, n'a pas un bon
7 dossier, vous savez, nous ne pouvons pas
8 commencer à porter des accusations.

9 Si vous allez me dire que - je
10 veux dire, j'ai entendu des histoires de
11 personnes maltraitées dans un grand nombre de
12 pays, y compris aux États-Unis.

13 Alors je veux dire, oui, je crois
14 que de façon générale, j'aurais su qu'un grand
15 nombre de ces pays du Moyen-Orient avaient un
16 dossier médiocre, réprimaient les opinions
17 dissidentes et maltraitaient leurs citoyens, mais
18 je n'aurais pas été au courant des détails, et je
19 n'aurais pas été en mesure de vous parler de la
20 fréquence, ou de choses comme cela. Je n'aurais
21 pas été capable de vous dire cela.

22 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons
23 maintenant passer à l'onglet 95, lequel, à titre
24 d'information, fait suite à l'onglet 92,
25 c'est-à-dire la demande de mise à jour des

1 questions et réponses. Nous voyons dans ce
2 document que M. Pardy répond et transmet les
3 feuilles de questions et réponses groupées et
4 mises à jour.

5 Ce n'est qu'à titre d'information
6 que je vous signale cela. C'est daté du
7 17 octobre.

8 Passons maintenant à l'onglet -
9 d'accord, c'est à ce moment-là qu'entre en jeu
10 toute cette histoire de documents dont les
11 expurgations ont été modifiées. Je vous renvoie
12 aux deux onglets, et de cette façon, pour le
13 compte rendu, je crois que nous pourrions établir
14 la corrélation.

15 L'ancien numéro d'onglet serait
16 172, et le nouveau numéro d'onglet serait 1, dans
17 la pièce que nous avons appelée P-132.

18 -- Pause

19 LE COMMISSAIRE : Est-ce indiqué
20 dans la table de concordance?

21 Me DAVID : Non, c'est l'émission
22 d'aujourd'hui, donc nous n'avons pas de version à
23 jour.

24 LE COMMISSAIRE : Je vois.

25 Me DAVID : Cela correspond,

1 essentiellement, à l'onglet 172 de l'ancienne
2 série. Dans la nouvelle série, il s'agit de
3 l'onglet 1.

4 C'est une série de courriels,
5 Monsieur Fry, il y a six courriels en tout, et
6 vous êtes directement concerné. Essentiellement,
7 à la page 2, si je vous renvoie au premier
8 courriel, c'est le deuxième message sur cette
9 page, et il est daté du 30 octobre à 19 h 45?

10 M. FRY : Oui.

11 Me DAVID : C'est un message que
12 vous transmettez à Gar Pardy.

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : Essentiellement, vous
15 lui demandez seulement de vous tenir au courant.

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Alors, pourriez-vous
18 seulement nous expliquer la raison pour laquelle
19 vous lui demandez cela?

20 M. FRY : Eh bien, parce que
21 c'était une priorité pour notre bureau, et parce
22 que l'information n'arrivait pas toujours très
23 rapidement - les notes d'information et autres
24 documents - je dis à Gar que, parce que cette
25 histoire ne cesse d'évoluer, que le dossier de

1 M. - je veux dire, il semble se passer des choses
2 régulièrement, quotidiennement, et je demande à
3 Gar de nous tenir informés, en particulier les
4 personnes mentionnées ici : Dan, c'est-à-dire le
5 chef de cabinet, Isabelle Savard, directrice des
6 communications, et Michelle Lobo, l'adjointe
7 législative.

8 Je suis certain qu'Isabelle sera
9 très heureuse que mon courriel ait été - Isabelle
10 avait reçu tellement de courriels qu'elle n'avait
11 pas pu le lire, alors Gilles Plouffe est son
12 adjoint.

13 C'est ma façon de demander à Gar
14 de nous tenir au courant aussitôt qu'il apprend
15 ou entend quoi que ce soit. Parce que des choses
16 se produisent si souvent, nous accordions
17 beaucoup d'importance à cela.

18 Je veux dire, c'est une situation
19 embarrassante pour un ministre, de se trouver
20 dans une mêlée de presse et d'avoir affaire à des
21 journalistes qui en savent davantage que lui sur
22 ce qui se passe. Alors, je demande à Gar de
23 veiller à ce que - je ne dis pas que cela a eu
24 lieu, mais c'est une façon d'éviter une telle
25 situation, veiller à ce que son personnel

1 obtienne l'information le plus vite possible, au
2 lieu d'avoir à l'apprendre au moyen d'un document
3 d'information, ou d'avoir à attendre des
4 questions et réponses, ou quelque chose comme ça.

5 Me DAVID : Alors,
6 essentiellement, c'est une réaction à la
7 couverture médiatique?

8 M. FRY : Oui. À ce moment-là, à
9 compter du 30 octobre, c'est un dossier très
10 médiatisé, et nous voulons nous assurer d'obtenir
11 tous les renseignements le plus rapidement
12 possible.

13 Me DAVID : Si nous allons à la
14 page 1 de cet onglet, au bas de la page, il y a
15 encore un message que vous avez transmis à Gar,
16 et on peut lire « Merci », et le message se
17 poursuit à la page 2.

18 À quel moment son épouse
19 revient-elle? Nous songions à
20 rencontrer la famille la
21 semaine prochaine.

22 Alors, il est évident que vous
23 envisagiez la possibilité de rencontrer
24 Mme Mazigh. Était-il question d'une rencontre
25 avec le ministre?

1 M. FRY : Je crois que nous en
2 aurions parlé. La rencontre aurait été avec
3 moi-même, ou avec le ministre et moi-même.

4 Me DAVID : Alors, si nous allons
5 à la page 1, nous voyons, dans la réponse de Gar,
6 qu'elle sera de retour à la mi-novembre.

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : Alors, il y a
9 évidemment une communication directe entre
10 M. Pardy et vous-même. Ma question est la
11 suivante : à quel point avez-vous suivi la
12 chronologie, les faits liés à l'affaire Arar?
13 Avez-vous été en contact avec M. Pardy tous les
14 jours?

15 À quelle fréquence avez-vous
16 parlé du dossier avec M. Pardy?

17 M. FRY : Eh bien, comme vous
18 pouvez voir, je me fie énormément à M. Pardy pour
19 me tenir informé, et, par conséquent, pour tenir
20 le ministre informé, de ce qui se passe. Comme
21 vous le mentionnez, mon courriel, je lui demande
22 des conseils à l'égard de la rencontre.

23 Je sais que Gar et ses agents
24 consulaires sont en contact avec la famille. Je
25 veux dire, c'est leur rôle à titre d'agents

1 consulaires du ministère des Affaires étrangères
2 de communiquer avec les membres de la famille et
3 autres choses du genre.

4 Mais en raison de la nature, de
5 l'importance de ce dossier, nous envisagions
6 réellement la possibilité de tenir une rencontre
7 à notre échelon.

8 Me DAVID : Est-ce qu'un autre
9 membre du cabinet du ministre était en
10 communication avec les Affaires consulaires, avec
11 Gar Pardy, avec le personnel consulaire, avec
12 votre bureau?

13 M. FRY : Isabelle Savard et
14 Michelle Lobo auraient, tout comme moi, cherché à
15 obtenir les renseignements les plus récents sur
16 l'évolution de ce dossier. Ainsi, je crois que de
17 temps à autre, elles ont peut-être parlé à Gar
18 Pardy, mais de façon générale, je crois qu'elles
19 s'en remettaient à moi - j'étais en quelque sorte
20 le lien principal avec Gar. Gar était, à l'égard
21 de ce dossier, mon lien principal avec l'appareil
22 ministériel, et j'ai fait tout mon possible pour
23 tenir Isabelle et Michelle au courant. Mais il y
24 a peut-être eu des moments où elles lui ont parlé
25 directement.

1 Me DAVID : D'accord. Si nous
2 passions à la pièce P-133, c'est-à-dire vos notes
3 personnelles? Je crois qu'il s'agit du petit
4 extrait qui figure ici, Monsieur Fry. C'est
5 probablement dans le coin, là.

6 Est-ce bien P-133? S'agit-il de
7 vos notes personnelles?

8 M. FRY : Oui.

9 Me DAVID : D'accord. Je vous
10 invite à passer à la page 11. Nous ne faisons que
11 suivre la chronologie des événements, il s'agit
12 d'une note datée du 7 novembre.

13 J'attire votre attention sur le
14 bas de la page. On peut lire « Syrie - Arar » et,
15 je crois, « Traitement consulaire du Canadien
16 Arar ».

17 Ensuite, si vous voulez bien
18 aller à -

19 Savez-vous à quoi ces notes font
20 allusion?

21 M. FRY : Eh bien, parfois, il
22 s'agit de notes concernant les choses qui - des
23 questions à l'égard desquelles nous avons besoin
24 d'information.

25 Je veux dire, je crois que la

1 première partie ici, le « br » c'est-à-dire un
2 « briefing », une séance d'information des
3 députés et du personnel à l'égard de quelque
4 chose. Je ne suis pas certain, peut-être qu'il
5 s'agit d'Arar, peut-être pas.

6 Me DAVID : Peut-être que vous
7 pourriez aller à la page 19 de vos notes, il y a
8 quelque chose d'indiqué, et je crois que c'est
9 pour la même date, le 7 novembre. On peut lire,
10 en haut de la page, « Rencontre avec le
11 secrétaire Powell ».

12 M. FRY : Oui.

13 Me DAVID : Est-ce que cela vous
14 dit quelque chose?

15 Est-ce que vous vous souvenez des
16 circonstances?

17 M. FRY : Eh bien, il s'agit soit
18 de mes notes de la rencontre avec M. Powell, soit
19 de choses qui devaient être faites ou que je
20 devais préparer en vue de cette rencontre.

21 Me DAVID : Cette rencontre a eu
22 lieu le 14 novembre, n'est-ce pas?

23 M. FRY : Je ne suis pas certain
24 de la date. Le ministre a rencontré M. Powell le
25 14 novembre, mais je ne sais pas s'il y a un

1 lien.

2 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons
3 aller à l'onglet 2. Il s'agit de l'ancien
4 onglet 197, maintenant l'onglet 2. Il s'agit
5 encore, je crois, d'une entrée pour le
6 7 novembre.

7 Si vous allez à la première page
8 de cet onglet, vous faites allusion à...

9 --- Pause

10 Me DAVID : En réalité, c'est le
11 message du dessus. Au tout début de la page, on
12 peut lire ce qui suit :

13 Merci pour tout, Gar.

14 S'il vous plaît,
15 tenez-moi au courant -
16 surtout à l'égard du dossier
17 Arar. Nous soulèverons
18 certaines de ces questions
19 auprès de Powell demain.

20 Il s'agirait donc d'un message,
21 datée du 13 novembre, concernant la rencontre du
22 14 novembre avec M. Powell, non?

23 M. FRY : Oui.

24 Me DAVID : Si nous allons à
25 l'onglet 199, qui est maintenant l'onglet 3, nous

1 avons le document d'information qui avait été
2 préparé pour le ministre à l'égard de cette
3 rencontre, n'est-ce pas?

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : M. Graham a parlé en
6 détail de cela à l'occasion de son témoignage,
7 alors je ne fais que signaler cela pour le compte
8 rendu.

9 Je vous invite maintenant à
10 passer à l'onglet 214, s'il vous plaît, c'est-à-
11 dire une entrée pour le 18 novembre.

12 --- Pause

13 Me DAVID : C'est un message que
14 vous a transmis Gar Pardy, et il s'agit d'un
15 compte rendu de la visite consulaire, du fait
16 qu'on a rendu visite à M. Arar pour une troisième
17 fois, le 12 novembre.

18 Avez-vous reçu les rapports
19 consulaires quand ils ont été déposés?

20 M. FRY : Les rapports consulaires
21 ont été transmis au moyen de ce qu'on appelle un
22 C-4, c'est-à-dire un réseau protégé appartenant
23 aux Affaires étrangères. Je suis certain que vous
24 savez tout cela maintenant, mais c'est un réseau
25 protégé qui permet à toutes nos ambassades de

1 nous transmettre des rapports. Il faut donc avoir
2 un ordinateur distinct, une tour distincte.

3 C'est assez compliqué. On les
4 imprimait pour notre bureau, et je recevais tous
5 les jours une pile contenant tous les C-4 de
6 partout dans le monde, et je tentais de les
7 parcourir.

8 Les cas très médiatisés, nous
9 tentions d'extraire les cas susceptibles de faire
10 l'objet de publicité. Je crois effectivement que
11 je voyais - ou je demandais à voir tout rapport
12 concernant M. Arar et provenant de nos
13 ambassadeurs à l'étranger, c'est-à-dire, je
14 suppose, de Damas. Mais Gar m'a également
15 informé. Gar m'a fourni de l'information
16 verbalement et par courriel, comme vous pouvez le
17 voir.

18 Me DAVID : D'accord. Allons
19 maintenant à l'onglet 4 du petit cartable,
20 c'est-à-dire l'ancien l'onglet 215.

21 Il s'agit d'un document
22 d'information à l'intention du ministre, et en
23 haut de la page on mentionne l'objet du document,
24 et on peut lire ce qui suit :

25 Appel téléphonique à

1 M. Farouk al-Shara'a,
2 ministre des Affaires
3 étrangères de la Syrie..."

4 Cet appel, de fait, n'a pas eu
5 lieu. Il a eu lieu, de fait, le 16 janvier 2003,
6 mais nous voyons au cours de cette période, le
7 18 novembre, qu'on envisageait la possibilité de
8 téléphoner.

9 Vous souvenez-vous des
10 circonstances entourant cet appel, et est-ce que
11 vous vous rappelez pourquoi il n'a jamais eu
12 lieu?

13 M. FRY : Je crois que j'ai
14 peut-être demandé au ministère. Lorsqu'il s'agit
15 d'affaires consulaires - et je crois que le
16 ministre a témoigné de cela, plus ou moins - nous
17 nous en remettons à l'expérience de nos
18 diplomates, de Gar Pardy et de nos cadres
19 supérieurs, mais on tente, en quelque sorte,
20 d'accélérer les choses, je suppose, pour ce qui
21 est d'exercer de la pression sur un pays donné,
22 dans un cas donné.

23 Je crois vraiment avoir demandé
24 cela, en raison des pressions exercées sur le
25 ministre et toutes ces choses, que le ministre

1 téléphone au ministre des Affaires étrangères.
2 Alors, le ministère a préparé des documents
3 d'information à cette fin. Je crois qu'on nous a
4 dit qu'il n'était pas disponible à ce moment-là.

5 Mais je crois qu'on nous a
6 également prodigué un conseil selon lequel il
7 serait peut-être indiqué de téléphoner à
8 l'ambassadeur avant de s'empresse de parler au
9 ministre des Affaires étrangères. Alors nous
10 avons remis cet appel à plus tard.

11 Je crois qu'il n'était pas
12 disponible, mais nous avons également remis
13 l'appel à plus tard.

14 L'autre chose, je crois - et je
15 n'ai pas l'horaire du ministre devant moi -
16 l'horaire du ministre n'offrait que de bien
17 minces occasions de téléphoner, car il y avait le
18 décalage - je crois qu'il y a un décalage
19 d'environ sept ou huit heures avec la Syrie, de
20 sorte qu'à moins de téléphoner vers l'heure du
21 midi, il est déjà trop tard.

22 Quand je parle d'« occasions »,
23 le ministre devait aussi se déplacer. Je crois
24 qu'il s'est rendu à Prague pendant cette période,
25 il y avait le sommet de l'UE, il y avait le

1 sommet de l'OTAN, alors ce qui est peut-être
2 arrivé, c'est que nous en avons parlé, le
3 ministre n'était pas disponible, et nous avons,
4 en quelque sorte - désolé, le ministre Shara'a
5 n'était pas disponible, et le ministre Graham
6 était en quelque sorte occupé par d'autres
7 activités, et je crois que c'est peut-être le SMA
8 principal qui nous a dit : « Eh bien, parlons
9 d'abord à l'ambassadeur syrien. Nous brûlons
10 peut-être des étapes en téléphonant immédiatement
11 au ministre des Affaires étrangères.

12 Parallèlement, je crois que nous
13 recevions des comptes rendus. Nous rencontrions
14 M. Arar de façon régulière. Nous l'avions
15 rencontré, je crois, à au moins trois reprises, à
16 ce moment-là. On nous avait informés du fait
17 qu'il paraissait bien, qu'il allait bien. Il ne
18 se réjouissait pas d'être détenu, mais nous
19 savions où il était, et nous étions soulagés de
20 voir qu'il semblait bien aller, et maintenant,
21 nous nous attachions à tenter de le sortir de
22 cette situation.

23 Me DAVID : D'accord. Passons
24 maintenant aux 21 et 22 novembre. Nous savons,
25 Monsieur Fry, que le SCRS s'est rendu en Syrie, a

1 visité la Syrie.

2 Laissez-moi tout d'abord vous
3 poser la question suivante : étiez-vous, à
4 l'époque où cela se produisait ou devait se
5 produire, étiez-vous au courant de cela?

6 M. FRY : Non, je n'étais pas au
7 courant.

8 Me DAVID : À quel moment
9 avez-vous pris connaissance du fait que le SCRS
10 s'était rendu en Syrie?

11 M. FRY : Je crois que c'était au
12 début de janvier, juste après le congé de Noël,
13 au début janvier.

14 Me DAVID : Est-ce que vous vous
15 rappelez comment vous avez pris connaissance de
16 ce voyage?

17 M. FRY : Je l'ai appris de
18 Gar Pardy.

19 Me DAVID : Qu'est-ce qu'on vous a
20 dit au sujet de ce séjour?

21 M. FRY : Gar Pardy m'a dit que
22 le SCRS s'était rendu en Syrie, mais que sa
23 présence tenait non pas à M. Arar, mais bien à
24 des activités générales de collecte de
25 renseignements et de resserrement des liens. J'ai

1 peut-être demandé : eh bien, vous savez,
2 qu'advient-il de M. Arar? On m'a dit non, qu'on
3 ne l'avait pas rencontré. C'est une question qui
4 a été abordée.

5 Me DAVID : J'aimerais maintenant
6 attirer votre attention sur les documents de
7 M. Pillarella. Il s'agit de la pièce P-134, à
8 l'onglet 8. C'est un document qui, dans sa forme
9 actuelle, ne nous a été fourni que très
10 récemment.

11 Il s'agit d'un message transmis
12 par - il y a deux messages dans ce document.

13 Le premier concerne un message de
14 l'ISI à l'intention de l'ambassadeur Pillarella,
15 à Damas. Vous verrez qu'on fait allusion à
16 Jim Wright, à Prague.

17 Vous vous souviendrez, je crois,
18 que votre ministre était à Prague pour une
19 réunion du sommet de l'OTAN?

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Avez-vous accompagné
22 M. Graham à Prague?

23 M. FRY : Non.

24 Me DAVID : D'accord.

25 J'aimerais attirer votre

1 attention sur le langage utilisé vers le milieu
2 du paragraphe du dessus, où on peut lire ce qui
3 suit :

4 Vous vous souviendrez qu'à
5 l'occasion d'une réunion
6 interministérielle tenue le
7 mercredi 6 novembre, on a
8 convenu qu'il serait utile
9 d'envoyer le SCRS en Syrie en
10 vue de parler de terrorisme
11 international avec les
12 autorités syriennes. À la
13 lumière de la récente
14 couverture médiatique
15 concernant M. Arar, nous
16 avons des doutes en ce qui
17 concerne non pas l'objet,
18 mais bien l'opportunité d'une
19 telle visite du SCRS. Cette
20 question a été soumise au
21 ministre le 18 novembre.

22 J'avancerais que la personne dont
23 il est question est le ministre Graham.

24 Il ne tenait pas à remettre
25 la visite à plus tard.

1 Toutefois, il a manifesté le
2 désir d'obtenir un rapport
3 complet de la visite et des
4 discussions avec les Syriens
5 avant qu'il ne communique
6 avec le ministre syrien des
7 Affaires étrangères.

8 Ainsi, ce à quoi fait allusion ce
9 document, Monsieur Fry, c'est le fait, dans - et
10 si vous regardez le message du bas, qui est en
11 réalité le premier message - qui, encore, a été
12 transmis à M. Pillarella par M. Solomon le jour
13 avant - vous verrez ce qui suit :

14 À titre d'information, après
15 une rencontre avec le SMD...

16 Il s'agit du sous-ministre
17 délégué, M. Paul Thibeault?

18 M. FRY : Oui.

19 Me DAVID : Alors :

20 ...le 18 novembre, des cadres
21 supérieurs du MAECI ont
22 demandé au SCRS de reporter
23 sa visite en Syrie. Le SCRS a
24 déclaré que, même s'il ne
25 tenterait pas de rendre

1 visite à Maher Arar, il
2 comptait toujours effectuer
3 sa visite prévue à (quelque
4 part)... le BCP a décidé de
5 ne pas intervenir dans cette
6 affaire, de sorte que, à
7 moins que le ministre tente
8 de bloquer cette visite,
9 le SCRS arrivera à Damas à la
10 date prévue. Des comptes
11 rendus suivront.

12 Les représentants du MAECI sont
13 manifestement préoccupés par ce séjour.

14 Alors je vous demande :
15 étiez-vous au courant du débat entourant cette
16 préoccupation, et saviez-vous que votre ministre,
17 d'après ce que laisse croire le deuxième message,
18 celui du haut, avait été informé, qu'on lui avait
19 demandé d'intervenir directement, et qu'il avait
20 choisi de ne pas le faire?

21 Saviez-vous quelque chose à cet
22 égard?

23 M. FRY : Pour répondre à votre
24 première question, non, je n'étais pas au courant
25 de ce débat. Comme je l'ai dit, je n'ai pris

1 connaissance de la visite du SCRS, je crois,
2 qu'au début de janvier.

3 En ce qui concerne le ministre,
4 je crois qu'il y a erreur. À ma connaissance,
5 cette question n'a jamais été soumise au
6 ministre. De fait, le ministre n'était pas au
7 courant de la visite du SCRS non plus.

8 Me DAVID : Qu'est-ce qui vous
9 permet, Monsieur Fry, de déclarer aujourd'hui
10 que, selon vous, M. Graham n'avait pas été invité
11 à intervenir à cet égard?

12 M. FRY : Ou que la question ne
13 lui avait même jamais été soumise.

14 Me DAVID : Ou que la question ne
15 lui a jamais été soumise?

16 M. FRY : Je suppose que cela
17 tient à mon - je veux dire, avant de venir, j'ai
18 parlé à - je veux dire, j'étais au courant de
19 l'existence de ce document aussi, et quand je me
20 suis préparé pour mon témoignage, j'ai
21 effectivement parlé à d'autres membres du
22 personnel, et je crois également que le ministre
23 a témoigné qu'il n'était pas au courant de cela.
24 Aucun d'entre nous ne l'a informé de cela, et il
25 n'était pas au courant de cela.

1 Me DAVID : À votre connaissance,
2 certaines questions comme celles-là, est-il
3 possible qu'elles soient réglées par le
4 sous-ministre ou par le sous-ministre délégué
5 sans jamais se rendre à l'échelon du ministre,
6 tout en lui étant attribué?

7 Avez-vous déjà vu une telle chose
8 se produire?

9 M. FRY : C'est rare. Je veux
10 dire, en général, on ne dirait pas qu'une
11 question a été soumise au ministre si elle ne lui
12 a jamais été soumise. Je veux dire, une erreur,
13 ça peut arriver.

14 Je veux dire,
15 M. Jonathan Solomon, il n'aurait pas de contact
16 avec le ministre, et je crois qu'il est
17 raisonnable d'affirmer qu'il est loin dans la
18 filière. Alors, quelqu'un a peut-être dit à
19 M. Solomon qu'une telle chose avait eu lieu, et
20 il a ensuite versé cette information dans une
21 note. Il y a peut-être eu un malentendu quand
22 quelqu'un lui a parlé.

23 Je ne peux pas expliquer cela.
24 Tout ce que je peux dire, c'est qu'à ma
25 connaissance, cette question n'a pas été soumise

1 au ministre, et que j'ai pris connaissance de
2 cette question pour la première fois autour du
3 congé de Noël, juste après Noël.

4 Me DAVID : Savez-vous,
5 Monsieur Fry, si un membre du cabinet politique
6 du ministre a été sensibilisé à cette question
7 avant que vous en preniez connaissance en
8 janvier?

9 M. FRY : Je ne crois pas. J'ai
10 parlé à d'autres membres du personnel au cours de
11 la période qui a précédé l'enquête, et je ne
12 crois pas que quelqu'un - je veux dire, je
13 n'étais certainement pas au courant du débat
14 entourant la visite du SCRS.

15 Quelqu'un a peut-être entendu
16 parler de la visite du SCRS un peu avant le congé
17 de Noël, autour du 20 ou du 21. Je veux dire,
18 j'ai entendu des choses à cet égard. Je crois que
19 la première fois que notre bureau a été avisé,
20 c'est quand j'ai été avisé par M. Pardy, au début
21 de janvier.

22 Me DAVID : Quand M. Pardy vous a
23 avisé de la situation, du fait que le SCRS
24 s'était rendu en Syrie, est-ce qu'il était
25 préoccupé par cela? S'est-il montré préoccupé par

1 la situation? Est-ce qu'il vous a fait part de
2 son opinion à ce sujet?

3 M. FRY : Il est difficile pour
4 moi de spéculer. Je ne sais pas - je veux dire,
5 M. Pardy s'est en quelque sorte contenté de me
6 fournir de l'information selon laquelle le SCRS
7 s'était rendu là-bas. Je veux dire, c'était assez
8 clair dans sa - la façon dont il m'a présenté la
9 situation, eh bien, ils étaient - c'était comme
10 s'ils y allaient de toute façon, et, puisqu'ils
11 devaient se rendre là-bas, et que l'affaire Arar
12 était source de problème entre nos deux pays,
13 c'était l'une des questions qui ont été
14 débattues. Mais, de fait, la chose m'a été
15 présentée davantage comme une visite qui était
16 déjà prévue, qu'ils comptaient déjà effectuer en
17 Syrie.

18 Me DAVID : Comment avez-vous
19 réagi? M. Pardy vous a mis au courant de cela en
20 janvier, quelques mois après coup. Comment
21 avez-vous réagi à cela, au fait qu'on ne vous a
22 pas informé, qu'on n'a pas informé votre
23 ministre, et que vous apprenez tout cela après
24 coup, deux mois plus tard?

25 Quelle a été votre réaction?

1 M. FRY : Je crois que vous pouvez
2 deviner ma réaction, Monsieur le Commissaire. Je
3 veux dire, je n'étais pas content. Il s'agissait
4 manifestement d'un dossier très important, très
5 médiatisé. Vous avez vu des courriels où je
6 demande qu'on me tienne au courant, de façon
7 presque quotidienne, et me voici avec de
8 l'information concernant quelque chose de
9 relativement important - je suppose que c'est la
10 façon dont l'information m'a été présentée qui la
11 rendait moins importante : « Eh bien, ils
12 comptaient y aller de toute façon, et ce n'est
13 que par hasard qu'ils ont parlé de M. Arar. Ils
14 n'ont pas rencontré M. Arar. » Peut-être qu'on a
15 présenté l'information de cette façon pour en
16 minimiser l'importance, mais j'étais mécontent et
17 frustré. Ce genre de chose aurait dû être porté à
18 notre attention le plus tôt possible, pas deux
19 mois plus tard.

20 Me DAVID : Avez-vous donné suite
21 à cela auprès de quelqu'un d'autre, auprès de
22 votre ministre, auprès de tout autre responsable
23 du MAECI?

24 M. FRY : Eh bien, Monsieur le
25 Commissaire, je crois - il arrive couramment,

1 dans le cadre de nos fonctions, que les ministres
2 soient pris au dépourvu à l'égard d'une question
3 donnée, ils ne sont pas toujours informés des
4 enjeux, il arrive parfois que quelqu'un décide de
5 ne pas nous informer ou nous aviser de quelque
6 chose. Alors, je veux dire, je crois qu'il est
7 courant, dans tout cabinet ministériel, d'être
8 frustré, quand il se produit des choses et qu'on
9 n'est pas vraiment mis au courant.

10 Je veux dire, cela m'arrive dans
11 mon emploi actuel, cela m'est arrivé tout au long
12 de ma carrière, il arrive parfois que les choses
13 ne se rendent pas jusqu'en haut, ou qu'un
14 responsable estime que cela n'est pas nécessaire.

15 Alors, il y a eu d'autres
16 occasions où les choses - je ne parle pas du
17 dossier Arar, je parle d'autres cas, où il s'est
18 passé des choses dont nous n'avions pas été
19 informés, alors je suppose que j'aurais conclu
20 qu'il s'agissait tout simplement d'une autre
21 situation où quelqu'un croyait que nous avions
22 été avisés ou informés, et que ce n'était pas le
23 cas. Je ne me souviens pas d'avoir pris de
24 mesures punitives. Je suppose que ma réaction
25 aurait été d'informer immédiatement le ministre,

1 et d'informer immédiatement les autres employés
2 de notre bureau.

3 Me DAVID : D'accord.

4 Passons maintenant
5 au 12 décembre. Il s'agit de vos notes
6 personnelles, et je vous renvoie à la page 12, où
7 se trouve une entrée. Vos notes personnelles,
8 page 12? C'est tout simplement écrit « Arar »,
9 et, je crois, « Téléphoner. Accepter une
10 rencontre. »

11 Est-ce que vous vous souvenez de
12 quoi il s'agit?

13 M. FRY : Je crois qu'il
14 s'agissait d'un appel à Mme Mazigh.

15 Me DAVID : Savez-vous...

16 M. FRY : Je veux dire, c'est le
17 genre de note où, parfois - c'est un aide-mémoire
18 pour que je me souviens de faire diverses
19 choses.

20 Me DAVID : Passons à l'onglet 5.
21 Il s'agit de l'ancien onglet 262.

22 Ce document fait allusion au fait
23 que votre ministre rencontre ou va rencontrer
24 l'ambassadeur de la Syrie, M. Arnous.

25 Dans ce document, à l'onglet 5,

1 on fait état de deux rencontres et d'appels
2 préliminaires avant la tenue de la rencontre avec
3 l'ambassadeur. On apprend, premièrement, que le
4 ministre Graham a parlé avec Monia Mazigh et
5 Marlene Catterall. Il s'agissait d'une
6 téléconférence tenue avant la visite de
7 M. Arnous.

8 Aviez-vous participé à cette
9 téléconférence?

10 M. FRY : Oui, j'y ai participé.

11 Me DAVID : Est-ce que vous vous
12 souvenez du sujet de la discussion?

13 M. FRY : C'était l'occasion pour
14 le ministre de parler à Mme Mazigh directement,
15 je crois, et Marlene Catterall, sa députée, a
16 également pris part à cette téléconférence.

17 Me DAVID : D'accord. Au tout
18 dernier paragraphe de la première page, on peut
19 lire ce qui suit :

20 Le ministre Graham a parlé du
21 dossier avec Mme Arar, qui
22 lui a demandé combien de
23 temps pourrait durer la
24 détention de son mari. Le
25 ministre lui a répondu qu'il

1 n'en savait rien, et qu'il
2 n'avait aucune influence sur
3 la durée du processus.

4 Est-ce que cela reflète votre
5 souvenir de la discussion?

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : Avez-vous quelque
8 chose à ajouter concernant cette téléconférence?

9 M. FRY : Tout ce que je dirais
10 maintenant - je veux dire, j'étais en contact
11 avec la famille, et je sais que nos agents
12 consulaires lui parlaient plus ou moins
13 régulièrement, et c'était seulement une occasion
14 de - je voulais donner - pour moi, c'était en
15 partie l'occasion de rassurer Mme Mazigh, de lui
16 dire que nous faisons tout notre possible pour
17 l'aider et aider son mari. Je savais qu'elle
18 pouvait obtenir l'information et tout ce dont
19 elle avait besoin auprès de nos agents
20 consulaires, mais je tenais à ce qu'elle sache
21 que les échelons supérieurs des Affaires
22 étrangères, dans le cabinet du ministre, que
23 moi-même, à titre de conseiller clé du ministre,
24 que nous faisons tout ce que nous pouvions pour
25 l'aider et aider son mari, et - de fait, j'avais

1 organisé la téléconférence afin qu'elle puisse
2 entendre le ministre lui dire directement qu'il
3 s'était personnellement penché sur ce dossier, et
4 qu'il déployait lui-même des efforts en vue
5 d'aider M. Arar.

6 Me DAVID : À la page 2, on fait
7 également allusion à une rencontre de
8 Sarkis Assadourian et Marlene Catterall avec
9 M. Pardy et vous-même.

10 Est-ce que vous vous souvenez
11 d'avoir assisté à cette rencontre?

12 M. FRY : Je ne me souviens pas
13 vraiment d'avoir assisté à cette rencontre.

14 Me DAVID : D'accord. Ça dit :
15 Pardy et Fry ont informé les
16 députés du contenu du
17 dossier.

18 M. FRY : Oui. Il est possible que
19 j'aie été là. En général, quand le ministère
20 informe des députés, un membre du personnel
21 politique est présent. Je veux dire, j'étais
22 probablement là, mais je n'ai pas de souvenir
23 particulier de cette rencontre. Je crois qu'il
24 s'agissait probablement d'une séance
25 d'information au cours de laquelle nous leur

1 avons dit ce que nous savions à ce moment-là.

2 Me DAVID : On mentionne, enfin,
3 je crois qu'il s'agit d'un appel téléphonique
4 entre le ministre Graham et M. Arnous, n'est-ce
5 pas?

6 M. FRY : Non.

7 Me DAVID : Ils se sont rencontrés
8 en personne?

9 M. FRY : Nous l'avons convoqué,
10 au sens diplomatique.

11 Me DAVID : Au sens diplomatique?

12 M. FRY : C'est un peu - vous
13 savez, quand un pays est mécontent du
14 comportement d'un autre pays, il convoque
15 l'ambassadeur pour lui faire part de ses
16 préoccupations.

17 Me DAVID : Les préoccupations
18 soulevées par le ministre, telles qu'indiquées
19 dans ce document, concernent, essentiellement,
20 notre mécontentement quant au fait que M. Arar
21 était détenu et qu'il n'y avait aucun procès?

22 Je vous renvoie au milieu - ou
23 juste en dessous, on peut lire ce qui suit :

24 Robert Fry lui demande s'il a
25 une idée de la durée possible

1 du processus.

2 Cela concerne l'enquête. Ensuite,
3 l'ambassadeur répond.

4 Alors, vous êtes directement
5 intervenu à l'occasion de cette rencontre?

6 M. FRY : Oui. Je veux dire, je -
7 je n'intervenais pas toujours. À certaines
8 occasions, si - je veux dire, ce sont des
9 rencontres diplomatiques. On a un ambassadeur, on
10 a un ministre des Affaires étrangères, et divers
11 enjeux sont soulevés.

12 Je crois que le ministre
13 était - l'ambassadeur Arnous, de fait, s'est
14 révélé très utile, et il est très - il nous a été
15 très utile. De fait, nous avons eu l'impression
16 que l'ambassadeur Arnous cherchait, de fait, à
17 nous aider, qu'il était très coopératif.

18 Mais je suppose que, à ce
19 moment-là, j'ai exercé des pressions sur lui afin
20 qu'il - je crois qu'il parlait du fait que les
21 Syriens avaient leurs propres méthodes, qu'ils
22 devaient enquêter sur M. Arar, et qu'ils menaient
23 leurs propres enquêtes. Il s'en tenait à des
24 généralités, alors j'ai tenté de faire pression
25 sur lui, et je lui ai demandé : « Combien de

1 temps, Monsieur l'Ambassadeur? Nous voulons
2 ramener M. Arar au Canada. Pouvez-vous nous
3 donner une idée du temps qu'il faudra? »

4 Me DAVID : Passons maintenant à
5 l'onglet 288, c'est-à-dire l'onglet 6 des documents
6 dont le caviardage a été modifié. Il s'agit d'une
7 entrée pour le 16 janvier 2003. C'est, en réalité, un
8 document d'information daté du 15 janvier, mais on
9 mentionne un appel téléphonique le 16, entre le
10 ministère Graham et le ministre des Affaires étrangères
11 de la Syrie.

12

13 Avant de parler de l'appel
14 téléphonique, Monsieur Fry, je vous invite à
15 regarder la page 2 du document d'information. Il
16 y a une préoccupation - c'est le dernier point
17 vignette à la page 2, et on soumet la
18 préoccupation suivante à M. Graham :

19 Je crois savoir, à la lumière
20 de rapports récents, que les
21 autorités syriennes ont
22 peut-être l'impression que le
23 Canada ne souhaite pas voir
24 M. Arar retourner au Canada.
25 Je tiens à déclarer

1 expressément que le
2 gouvernement canadien veut
3 que M. Arar soit renvoyé au
4 Canada.

5 Le message, dans le document
6 d'information soumis au ministre, semble vouloir
7 laisser entendre que des messages contradictoires
8 sont transmis aux Syriens. J'aimerais seulement
9 savoir quelle était votre perception de cette
10 question à ce moment-là?

11 M. FRY : On nous avait avisés du
12 fait que, je crois, des rapports nous arrivaient
13 de Damas selon lesquels les Syriens nous disaient
14 qu'ils avaient l'impression de recevoir des
15 messages contradictoires.

16 Me DAVID : Il vous serait
17 peut-être utile, avant de poursuivre votre
18 réponse, d'aller voir le dernier paragraphe de la
19 page 3, sous le même onglet. On peut y lire ce
20 qui suit :

21 Le SCRS a tenu des
22 discussions avec les
23 autorités syriennes
24 concernant M. Arar.

25 Et ensuite :

1 ... informé l'ambassadeur du
2 fait que, selon les
3 renseignements qu'il a
4 obtenus, le SCRS avait
5 déclaré au service syrien du
6 renseignement militaire qu'il
7 ne souhaitait pas voir
8 M. Arar retourner au Canada,
9 et qu'il était plutôt
10 satisfait de la situation
11 actuelle. Le SCRS a informé
12 le ministère du fait que ce
13 n'est pas le cas, qu'il a
14 seulement dit aux Syriens
15 qu'Arar n'était ni une cible
16 active, ni une priorité pour
17 lui.

18 Alors, c'est vraiment le contexte
19 - ou l'un des contextes dans lesquels
20 s'inscrivait cet appel. J'aimerais seulement
21 savoir ce que vous pensez de cette question de
22 messages contradictoires ou confus.

23 M. FRY : Je pourrais peut-être
24 aussi décrire un peu le contexte pour le
25 Commissaire?

1 Je comprends pourquoi vous vous
2 attachez à cette question, je veux dire l'enquête
3 et toutes ces choses concernant M. Arar, mais
4 j'aimerais seulement que les gens ne perdent pas
5 de vue ce qui se passait dans le monde à ce
6 moment-là.

7 C'était peu avant la guerre en
8 Irak. Alors, si on revient en arrière, de fait,
9 il peut être utile pour la Commission de - on
10 voit le dossier de M. Arar et ce qui se passait à
11 ce moment-là, et on comprend quelle était la
12 priorité des Affaires étrangères et du ministre.

13 En octobre, par exemple - ou en
14 septembre - le président Bush s'est présenté au
15 Conseil de sécurité, ou est allé à l'ONU, et a
16 prononcé un long discours sur son intention de
17 travailler avec l'ONU. Ensuite, il y a eu cette
18 grande démarche menant à la résolution du Conseil
19 de sécurité selon laquelle l'Irak devait en
20 quelque sorte divulguer - vous savez, tout
21 révéler, laisser revenir les inspecteurs.
22 Ensuite, il y avait cette grande échéance, en
23 décembre, où ils devaient soumettre tous les
24 rapports au plus tard en décembre, je crois que
25 c'était le 7 ou le 8 - alors il y avait beaucoup

1 de - le Moyen-Orient était très d'actualité, et
2 faisait les manchettes.

3 De fait, je crois que vous verrez
4 peut-être qu'on a conseillé au ministre, pendant
5 cet appel, de s'en tenir au sujet, ou au
6 principal - ne parlez pas seulement de M. Arar
7 pendant votre appel. Pour les Syriens, c'est une
8 question d'importance secondaire. Ils craignent
9 une invasion américaine, ils craignent une guerre
10 en Irak. Il y a beaucoup d'autres choses qui se
11 passent dans le monde.

12 Alors, de fait, pendant une
13 partie de cet appel, le ministre parle de
14 certaines de ces autres choses qui sont beaucoup
15 plus d'actualité pour les Syriens, pour
16 finalement en arriver au dossier de M. Arar,
17 lequel, en toute franchise, était le sujet
18 principal, la principale raison de notre appel.

19 Et, comme vous dites, le
20 principal objectif, ou le vrai message que nous
21 voulions transmettre, c'était que le ministre des
22 Affaires étrangères, au nom du gouvernement du
23 Canada, voulait que M. Arar revienne, et que nous
24 voulions réfuter toute impression des Syriens
25 selon laquelle ils auraient reçu des messages

1 contradictoires du Canada, et que le ministre des
2 Affaires étrangères - le ministre des Affaires
3 étrangères a garanti à leur ministre des Affaires
4 étrangères que c'était le cas.

5 Selon moi, la raison pour
6 laquelle cette question a fait beaucoup de bruit,
7 c'est que nous venions tout juste de recevoir de
8 l'information de Damas, des Syriens, je crois,
9 qui avaient eu une rencontre avec l'ambassadeur
10 Pillarella au cours de laquelle les Syriens ont
11 déclaré une grande part de l'information qui
12 figure dans ce document d'information, selon
13 lequel ils recevaient des messages
14 contradictoires.

15 Me DAVID : Alors, vous étiez
16 présent au moment de cet appel, et vous avez
17 entendu le ministre aborder la question avec son
18 homologue?

19 M. FRY : Oui.

20 Me DAVID : Est-ce au cours de
21 cette période, ou dans ce contexte, que M. Pardy
22 vous a informé du fait que le SCRS était allé en
23 Syrie en novembre?

24 M. FRY : Je crois en avoir pris
25 connaissance un peu avant cet appel téléphonique.

1 Si je n'avais pas appris cela - je veux dire,
2 évidemment, c'est mentionné dans le document
3 d'information, mais je crois que j'aurais été mis
4 au courant de cette visite au cours des jours qui
5 ont précédé cet appel.

6 Me DAVID : Passons maintenant à
7 l'onglet 320. Il s'agit d'une entrée pour le
8 28 janvier.

9 LE COMMISSAIRE : Est-ce un bon
10 moment pour prendre une pause?

11 Me DAVID : Certainement.

12 LE COMMISSAIRE : Nous prendrons
13 une pause de 15 minutes.

14 Me DAVID : Merci.

15 LE GREFFIER : Veuillez vous
16 lever.

17 --- Suspension à 11 h 39 /

18 Upon recessing at 11 :39 a.m.

19 --- Reprise à 11 h 58 /

20 Upon resuming at 11 :58 a.m.

21

22 LE GREFFIER : Veuillez vous
23 asseoir. Please be seated.

24 LE COMMISSAIRE : Nous voulons
25 faire un effort pour respecter la durée de nos

1 pauses. Nous accusons un retard aujourd'hui. Je
2 me suis arrangé avec le personnel pour que nous
3 siégions jusqu'à 18 h 30, au plus tard, mais nous
4 finirons d'interroger ce témoin aujourd'hui.

5 Me DAVID : Merci, Monsieur le
6 Commissaire.

7 LE COMMISSAIRE : Allons-y.

8 Me DAVID : Merci, Monsieur le
9 Commissaire.

10 Monsieur Fry, je vous invite à
11 voir l'onglet 320. C'est là que nous nous étions
12 arrêtés.

13 M. FRY : L'onglet 320.

14 Me DAVID : Il s'agit d'une série
15 de courriels entre Amnistie Internationale et
16 vous-même, c'est-à-dire entre Alex Neve et
17 vous-même. M. Neve manifeste son désir - à
18 la page 2 du document, il affirme vouloir
19 rencontrer l'ambassadeur, l'ambassadeur Arnous.
20 Alors, il y a tout un échange sur cette question.

21 Je suppose que, de façon plus
22 générale, ma question concerne non pas tant le
23 contenu de ces courriels que votre relation avec
24 des ONG, notamment, dans le cas qui nous occupe,
25 avec Amnistie Internationale. En quoi est-ce

1 pertinent? Quelle était votre approche à cet
2 égard?

3 M. FRY : Eh bien, Amnistie
4 Internationale est une ONG très crédible et
5 respectée. J'ai eu affaire à Alex Neve pour
6 divers dossiers. Il faisait valoir qu'il fallait
7 aider M^{me} Mazigh et aider la famille, alors je lui
8 ai parlé, de temps à autre, et j'ai écouté ce
9 qu'il avait à dire. Il a prodigué des conseils et
10 fourni des suggestions à l'égard de ce que nous
11 devrions faire.

12 Si vous voulez parler des ONG de
13 façon plus générale, il y a toute une gamme
14 d'ONG. Il y en a qui ne sont pas très crédibles,
15 des organismes plus modestes, des dissidents qui
16 veulent dénigrer un pays ou tenir des propos
17 négatifs à l'égard d'un enjeu ou d'un pays donné,
18 et ces gens exercent leurs activités dans un
19 sous-sol et décident de s'appeler l'Association
20 canadienne pour ceci ou cela. Mais il y a
21 également des organismes qui sont très respectés
22 et qui sont crédibles, comme Amnistie
23 Internationale, et Alex.

24 Me DAVID : Outre Amnistie
25 Internationale, avez-vous eu affaire à d'autres

1 ONG en ce qui concerne les faits de l'affaire
2 Arar?

3 M. FRY : Eh bien, il y a eu des
4 particuliers qui - comme M. Riad Saloojee, qui
5 m'a téléphoné une fois, mais, à vrai dire, je
6 n'ai pas eu affaire à lui très souvent, et je
7 crois ne l'avoir rencontré pour la première fois
8 qu'en juin.

9 Quand Mme Mazigh est venue
10 rencontrer le ministre, elle était accompagnée de
11 représentants de quatre ou cinq organismes. Je
12 crois que le Congrès du travail du Canada était
13 là, la Fédération canado-arabe, Amnistie
14 Internationale, et il y avait d'autres
15 organismes. Est-ce Carey Pithers? J'ignore de
16 quel organisme elle était membre, mais ils
17 l'aidaient.

18 Me DAVID : Dans le deuxième
19 message, vous dites ce qui suit à Alex :

20 Je vous encourage à parler à
21 l'ambassadeur syrien. Il
22 s'est montré très coopératif.

23 C'était votre position, vous
24 estimiez qu'il était acceptable qu'Amnistie
25 Internationale se mêle directement du dossier.

1 M. FRY : Oui. Je veux dire, ils
2 nous approchaient, Monsieur le Commissaire, ils
3 nous disaient de faire ceci, de faire cela. Je
4 les encourageais à mon tour, à faire certaines
5 choses qui pourraient être utiles, vous savez,
6 comme parler avec l'ambassadeur, et autres
7 choses. Je tentais de les orienter un peu.

8 Comme je l'ai déjà dit plus tôt,
9 l'ambassadeur Arnous s'est montré très obligeant
10 et coopératif, et je les encourageais à aller lui
11 parler aussi. Je croyais qu'une rencontre avec
12 Mme Mazigh, l'épouse de M. Arar, serait utile.

13 Me DAVID : Connaissez-vous
14 M. Neve avant cette collaboration?

15 M. FRY : Oui, je l'avais
16 rencontré à - oui. Le ministère des Affaires
17 étrangères avait tenu une consultation sur les
18 droits de la personne auprès d'une foule d'ONG et
19 d'organismes, et je l'avais rencontré à cette
20 occasion.

21 Me DAVID : D'accord. Passons
22 maintenant à l'onglet 7, c'est-à-dire l'ancien
23 onglet 325. C'est ce qu'on appelle une « Note à
24 l'intention du ministre ». Elle est datée du
25 1^{er} mars 2003.

1 M. FRY : L'onglet 7 de mes
2 documents?

3 Me DAVID : Oui, la collection
4 Robert Fry.

5 M. FRY : D'accord.

6 Me DAVID : Il est intitulé
7 « Note à l'intention du ministre ». C'est ce
8 qu'on appelle également un « jeu », et on fait
9 allusion à l'existence d'un jeu. C'est dans le
10 troisième paragraphe, où on peut lire ce qui
11 suit :

12 Vous vous souviendrez que le
13 24 février, des responsables
14 vous ont informé, ainsi que
15 plusieurs membres de votre
16 personnel, de la question, et
17 ont distribué un jeu qui
18 décrit en détail le contexte
19 et les initiatives que
20 prendrait le ministère pour
21 veiller à ce qu'il y ait une
22 coopération plus étroite
23 entre les organismes du
24 gouvernement .

25 Alors, le thème de cette

1 communication est la cohérence
2 interministérielle.

3 M. FRY : Oui.

4 Me DAVID : Ce document aborde la
5 question de façon approfondie.

6 Connaissez-vous ce thème et ces
7 initiatives, et est-ce que vous y avez contribué?

8 M. FRY : Eh bien, à l'époque,
9 j'aurais fortement soutenu cette initiative,
10 mais, pour dire vrai, je n'ai jamais vu - je ne
11 me souviens pas d'avoir déjà vu ce document ou
12 avoir été au courant de ce processus - du fait
13 que ce processus avait lieu.

14 Je conviens toutefois que la
15 coopération et la cohérence interministérielles
16 auraient été une bonne chose.

17 Me DAVID : Alors, vous auriez eu
18 l'occasion de prendre connaissance du contenu de
19 cet onglet?

20 M. FRY : En préparation pour
21 cette enquête...

22 Me DAVID : En préparation pour le
23 témoignage.

24 M. FRY : ...je l'ai parcouru.

25 Me DAVID : Alors, vous n'aviez

1 pas connaissance de ces initiatives à l'époque ...

2 M. FRY : Non.

3 Me DAVID : ...au moment de la
4 conception? Vous n'êtes pas intervenu à ce
5 moment-là?

6 M. FRY : Non. L'autre chose que
7 je devrais peut-être vous signaler, c'est que ce
8 document n'est pas présenté comme une note
9 courante à l'intention du ministre. Ça m'a tout
10 l'air d'une ébauche.

11 Vous avez vu d'autres exemples de
12 note à l'intention des ministres, leur
13 présentation est très rigoureuse, ce qui n'est
14 pas le cas pour ce document. Il y a peut-être une
15 version finale de ce document, mais celui-ci
16 n'est signé par personne, et il s'agit seulement
17 - on dirait du contenu sans la mise en page
18 prévue.

19
20 J'ignore si ce document est
21 vraiment devenu une note à l'intention du
22 ministre. Je crois que je l'aurais vue si elle
23 s'était rendue jusqu'à nous.

24 Me DAVID : Alors, à votre
25 connaissance, vous n'êtes pas intervenu auprès de

1 votre ministre pour ce qui est de prendre
2 position à l'égard du contenu de cette note?

3 M. FRY : Non. Je veux dire, Gar
4 et moi, comme je l'ai déjà dit, communiquions
5 régulièrement, et je suis certain que nous avons
6 parlé de l'importance de la coopération et de la
7 cohérence interministérielles, surtout dans le
8 cas qui nous occupait.

9 Me DAVID : D'accord. J'aimerais
10 maintenant attirer votre attention sur
11 l'onglet 332. La date est le 4 mars, et le thème
12 est le voyage en Syrie des députés, soit
13 Mme Catterall et M. Assadourian.

14 M. FRY : Oui.

15 Me DAVID : Il y a une série de
16 courriels. À la première page, il y a un courriel
17 que vous avez transmis à Gar, et, tout juste en
18 dessous de la ligne pointillée, on peut lire ce
19 qui suit :

20 D'accord, merci, Gar.

21 Je n'ai pas vraiment
22 parlé à l'un ou l'autre des
23 députés récemment. Ils ont
24 peut-être décidé de faire
25 cela d'eux-mêmes, car nous ne

1 leur avons pas répondu.
2 John McNee m'a retardé
3 pendant très longtemps.

4 Ce n'est peut-être pas
5 une mauvaise chose, car cela
6 nous permet de garder nos
7 distances et d'en faire une
8 initiative parlementaire.

9 J'aimerais seulement entendre vos
10 commentaires au sujet de cette déclaration où
11 vous semblez enclin à qualifier l'exercice
12 d'initiative parlementaire au lieu de la
13 considérer, peut-être, comme une initiative du
14 ministre des Affaires étrangères...

15 M. FRY : Ce que je dirais
16 peut-être, de façon générale...

17 Me DAVID : ... ou du gouvernement
18 du Canada?

19 M. FRY : Gar Pardy et moi-même,
20 maintenant nous sommes - je suppose que c'est en
21 mars - nous tentons de trouver divers moyens
22 d'approcher les Syriens et de tenter de réaliser
23 des progrès sur ce dossier. Cela fait quatre,
24 cinq ou six mois. Alors, l'une des - je ne suis
25 pas certain si c'était mon idée ou celle de Gar,

1 mais nous songions à dépêcher une délégation
2 parlementaire en Syrie.

3 Les députés ne parlent pas
4 nécessairement au nom de l'exécutif, du
5 gouvernement du Canada, de sorte que, en réalité,
6 nous n'exerçons pas un contrôle total sur ces
7 personnes. Je veux dire, Marlene Catterall, par
8 exemple, elle faisait des efforts pour aider
9 M. Arar, mais elle n'est pas membre du
10 gouvernement, du cabinet. Ainsi, une initiative
11 parlementaire, ce n'est pas la même chose que,
12 vous savez, une initiative du gouvernement du
13 Canada ou du cabinet.

14 Me DAVID : D'accord. J'aimerais
15 maintenant aller à l'onglet 336, seulement aux
16 fins du compte rendu.

17 Il s'agit d'une lettre que vous
18 avez signée, elle est datée du 6 mars, et est
19 destinée à Marlene Catterall, et il s'agit tout
20 simplement d'une lettre d'appui.

21 Est-ce pratique courante dans ce
22 genre de situation?

23 M. FRY : Ce genre de - je veux
24 dire, il ne m'arrive pas trop souvent d'écrire
25 des lettres comme celle-là.

1 Je crois, à vrai dire, que Gar
2 disait que Mme Catterall et M. Assadourian
3 avaient besoin d'une lettre pour que le ministère
4 paie le voyage.

5 Me DAVID : D'accord. Passons
6 maintenant à l'onglet 349 ainsi qu'à la
7 pièce P-99.

8 LE COMMISSAIRE : La pièce P-...?

9 Me DAVID : P-99.

10 --- Pause

11 Me DAVID : À l'onglet 349, dans
12 le message du haut, que Gar vous a transmis
13 le 19 mars, il y a l'allusion suivante :

14 Robert, aucun fait nouveau.

15 Encore une fois, vous vouliez
16 seulement qu'on vous informe régulièrement de la
17 situation en Syrie.

18 Nous attendons des nouvelles
19 de Damas concernant une autre
20 visite à Maher. De plus,
21 Marlene et Sarkis devaient
22 dîner avec l'ambassadeur
23 syrien aujourd'hui, mais pas
24 de nouvelles pour l'instant.

25 Alors M. Pardy vous signale que

1 Mme Catterall et M. Assadourian devaient
2 rencontrer l'ambassadeur de la Syrie, M. Arnous,
3 et dîner avec lui.

4 Si nous allons à la pièce P-99
5 maintenant, on trouve un rapport qui a été rédigé
6 par une employée du MAECI, Mme Myra Pastyr-Lupul,
7 qui présente un compte rendu de cette rencontre.
8 J'aimerais seulement attirer votre attention sur
9 un extrait de ce compte rendu, et c'est au
10 deuxième paragraphe :

11 Ils ont appris...

12 Il s'agit de Mme Catterall et de
13 M. Assadourian :

14 ... qu'initialement,
15 concernant ce dossier, des
16 responsables du SCRS ont dit
17 aux Syriens qu'ils n'étaient
18 pas intéressés par Arar. Les
19 Syriens ont cru que le SCRS
20 n'était pas intéressé à
21 savoir M. Arar. Ils ont
22 peut-être voulu dire qu'ils
23 n'avaient aucun motif, au
24 chapitre de la sécurité, pour
25 enquêter sur Arar au Canada.

1 En raison du malentendu, les
2 Syriens ont cru que le SCRS
3 ne voulait pas ravoir Arar au
4 Canada, et ont donc décidé de
5 le détenir, de le garder en
6 Syrie. (Traduction du passage
7 lu)

8 Étiez-vous au courant du fait que
9 l'ambassadeur avait transmis ce message aux
10 députés à cette époque? Étiez-vous au courant de
11 cela?

12 M. FRY : Je n'étais pas au
13 courant des détails.

14 Je crois que Mme Catterall
15 m'aurait dit cela, vous savez, que les Syriens
16 prétendaient encore recevoir des messages
17 contradictaires du Canada. Au moment d'entendre
18 cela, j'aurais manifesté beaucoup de frustration,
19 car, vous savez, en janvier...

20 Me DAVID : C'est une question
21 qui...

22 M. FRY : ... le ministre des
23 Affaires étrangères s'était exprimé très
24 clairement auprès du ministre syrien des Affaires
25 étrangères, et nous nous retrouvons, deux mois

1 plus tard, avec une situation où l'ambassadeur
2 dit ce genre de choses à l'un de nos députés.
3 J'aurais trouvé cela très frustrant.

4 Je ne me souviens pas des
5 détails. De fait, la première fois que j'ai pris
6 connaissance de cette idée selon laquelle ils
7 n'étaient pas intéressés par M. Arar et les
8 Syriens auraient interprété cela différemment, je
9 n'ai entendu cela qu'au moment de me préparer
10 pour la présente enquête, mais, bien sûr, j'étais
11 au courant, à l'époque, de l'idée générale selon
12 laquelle il y avait eu des messages
13 contradictoires.

14 Je veux dire, ce que je
15 pourrais - c'était quelque chose qui se
16 poursuivait, je suppose, puisque nous pensions
17 avoir réglé la question en janvier, et le
18 problème persistait. Tout ce que je peux dire,
19 c'est que, parfois, avec ce genre de questions,
20 nous ne savions jamais d'où cela venait. Est-ce
21 qu'ils recevaient vraiment des messages
22 contradictoires?

23 L'autre chose qu'il est, selon
24 moi, raisonnable de dire, c'est que les Syriens -
25 vous savez, quand vous parlez à quelqu'un, ils

1 aiment vous renvoyer le blâme. Certains ont même
2 avancé que les Syriens disaient peut-être cela,
3 qu'ils recevaient des messages contradictoires,
4 juste pour tenter de nous renvoyer le blâme. « Eh
5 bien, c'est vous le problème, vous nous envoyez
6 des messages contradictoires. » Alors, il y a une
7 diversité de théories.

8 Mais le fait que, deux mois plus
9 tard, le fait que l'ambassadeur dise cela à nos
10 députés, c'était frustrant, et c'est quelque
11 chose que nous espérons régler avec un voyage
12 des députés.

13 Me DAVID : Certainement, en
14 janvier, vous compreniez que le problème des
15 messages contradictoires était en partie
16 imputable au SCRS, je veux dire, dans le sens où
17 l'on sait que c'est le SCRS qui a communiqué avec
18 la Syrie en janvier? C'est ce que vous a
19 révélé...

20 M. FRY : Oui, nous avons compris
21 cela, mais je n'étais pas certain que c'était la
22 source du malentendu.

23 Me DAVID : Il s'agit certainement
24 du message réitéré par l'ambassadeur en mars,
25 selon lequel le SCRS était...

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : ... la source des
3 messages contradictoires.

4 Étiez-vous au courant de tout
5 autre message contradictoire impliquant un autre
6 organisme d'exécution de la loi ou de sécurité du
7 Canada, ou tout autre organisme, finalement?

8 M. FRY : Je n'étais pas au
9 courant d'une telle chose, et je cherchais
10 régulièrement à m'informer.

11 Je suppose que l'autre
12 chose - soit que les Syriens inventent tout cela,
13 soit qu'il y a des communications qui mènent à la
14 confusion. En effet, pourquoi est-ce que cela se
15 produit toujours deux mois plus tard? Est-ce que
16 les discussions se poursuivaient, ou est-ce que
17 tout cela découlait d'une seule discussion, tenue
18 il y a longtemps? Je l'ignore.

19 Me DAVID : Il n'en demeure pas
20 moins que, en mars, on ne vous a pas mis au
21 courant des déclarations de M. Arnous aux
22 députés? Cela n'a pas été porté à votre
23 attention?

24 M. FRY : Pourriez-vous - je ne
25 comprends pas.

1 Me DAVID : Ce que je veux dire,
2 c'est que - les députés s'assoient, dînent avec
3 l'ambassadeur Arnous, et entendent cette
4 déclaration. On ne vous a pas informé de cette
5 déclaration à l'époque?

6 M. FRY : Non. Je crois que, si
7 j'avais été informé de cela, c'est que Marlene
8 m'aurait dit : « Les Syriens reçoivent encore des
9 messages contradictoires, nous devons faire
10 quelque chose. » Je lui aurais conseillé de
11 parler à Wayne Easter et de déterminer si on
12 recevait d'autres messages, car je ne pouvais
13 parler qu'aux Affaires étrangères.

14 Me DAVID : Passons maintenant à
15 l'onglet 388. Nous sommes maintenant en
16 avril 2003, et il est question d'une lettre du
17 ministre Graham destinée à son homologue syrien
18 en vue d'obtenir la libération de M. Arar, et de
19 la formulation qui aurait pu être utilisée, ou
20 qui aurait dû l'être.

21 À l'onglet 388 donc,
22 Monsieur Fry, nous voyons qu'il y a une version,
23 qu'on appelle la première version, V.1, et il
24 s'agit du deuxième paragraphe. La formulation
25 suggérée à votre ministre est la suivante :

1 Les responsables canadiens
2 ont déterminé que M. Arar n'a
3 enfreint aucune loi
4 canadienne, et que, depuis
5 son arrivée au Canada avec sa
6 famille, il y a de cela de
7 nombreuses années, il a été
8 un bon citoyen de notre pays.

9 Avez-vous participé, d'une façon
10 ou d'une autre, à la rédaction de ce paragraphe
11 que votre ministre - on a proposé qu'il adopte
12 cette formulation?

13 M. FRY : Non, je crois que c'est
14 M. Pardy qui a rédigé cela. C'est lui ou son
15 personnel qui a rédigé cette lettre.

16 Me DAVID : D'accord. Passons
17 maintenant au message du haut, toujours de Gar à
18 vous-même, au deuxième paragraphe :

19 Robert, Mme Catterall
20 espérait obtenir une lettre
21 de M. Easter. Savez-vous si
22 elle a réussi? Gar.

23 Avez-vous pris part, d'une façon
24 ou d'une autre, à ce processus, et aviez-vous
25 connaissance des démarches de Mme Catterall en

1 vue d'obtenir une lettre du ministre Easter?

2 M. FRY : Oui, et, de fait, c'est
3 peut-être moi qui lui ai suggéré cela, de...

4 Nous tentions de trouver des
5 moyens de mettre un terme à cette notion de
6 messages contradictoires, et le ministre des
7 Affaires étrangères se préparait à rédiger une
8 lettre, il l'avait même déclaré, et nous pensions
9 qu'il serait peut-être possible de résoudre le
10 problème en obtenant quelque chose du solliciteur
11 général. Elle a donc communiqué avec le
12 ministre Easter à ce moment-là.

13 Plus tard, j'ignore à quelle
14 date, j'ai également communiqué avec le cabinet
15 du ministre Easter.

16 Me DAVID : Monsieur Fry, pourquoi
17 est-ce que, à ce moment-là, en avril, vous
18 suggérez à Mme Catterall de s'adresser à
19 M. Easter plutôt que de le faire vous-même?

20 M. FRY : Eh bien, Mme Catterall
21 est députée, de sorte qu'il est un collègue
22 parlementaire. Elle est députée de - M. Arar
23 était un de ses commettants. Je ne peux pas
24 parler directement à M. Easter. Je peux
25 m'adresser à son cabinet et à son personnel, mais

1 Mme Catterall, à titre de députée, jouirait d'un
2 meilleur accès au ministre, et pourrait lui faire
3 la demande directement.

4 Me DAVID : Allons maintenant à
5 l'onglet 366, nous allons passer à la deuxième
6 version, c'est-à-dire la version finale de la
7 lettre que le ministre Graham aurait signée.

8 Dans le deuxième paragraphe, à la
9 dernière ligne de la dernière phrase, on peut
10 lire ce qui suit :

11 Laissez-moi réitérer que pour
12 le gouvernement canadien, il
13 n'y a aucun obstacle au
14 retour de M. Arar au Canada.

15 C'est donc la version finale
16 suggérée à votre ministre.

17 Avez-vous pris part, d'une façon
18 ou d'une autre, à la rédaction de cette phrase?

19 M. FRY : Je crois que oui.

20 Me DAVID : D'accord. Il y a
21 clairement un...

22 M. FRY : Pourriez-vous me dire où
23 nous sommes?

24 Me DAVID : Certainement. C'est au
25 deuxième paragraphe.

1 M. FRY : D'accord.

2 Me DAVID : C'est la dernière
3 phrase.

4 M. FRY : Je vois. D'accord.

5 Me DAVID : Pourriez-vous nous
6 expliquer le rôle que vous avez joué dans le
7 cadre de ce processus de rédaction?

8 M. FRY : Tout ce que je peux - je
9 veux dire, une version préliminaire aurait été
10 rédigée, et nous aurions discuté en vue de
11 peaufiner le texte. Nous aurions obtenu en
12 quelque sorte la version finale de la lettre qui
13 aurait été proposée au ministre.

14 Me DAVID : À votre avis, est-ce
15 que cette formulation est plus ferme ou moins
16 ferme que la première version que nous avons vue
17 à l'onglet 388?

18 M. FRY : Eh bien, nous n'avions
19 nullement l'intention d'atténuer la fermeté du
20 langage. Je crois qu'on a peut-être apporté des
21 changements pour des raisons de clarté. Par
22 exemple, si vous regardez certaines des choses
23 qui - je veux dire, je ne conseillerais pas au
24 ministre des Affaires étrangères de dire des
25 choses comme, vous savez, « il n'a pas violé de

1 loi » - à l'endroit où on peut lire : il n'a
2 enfreint aucune loi canadienne. M. Arar et sa
3 famille ont été de bons citoyens de notre pays.

4 Je veux dire, ce n'est pas un
5 langage ministériel. Le ministre ne peut pas
6 vraiment dire ce genre de choses, non?

7 Je veux dire, je ne pourrais pas
8 lui dire si M. Arar avait vraiment enfreint -
9 s'il avait fait quelque chose comme, vous savez,
10 conduire en état d'ébriété, ou quelque chose
11 comme ça.

12 Je veux dire, je crois que nous
13 tentions seulement d'utiliser un langage plus
14 précis, plutôt que d'en accroître ou d'en
15 atténuer la fermeté - je veux dire, le message
16 que nous tentions de transmettre, c'est que nous
17 voulions que M. Arar revienne au Canada, et que
18 le gouvernement du Canada était d'avis qu'il n'y
19 avait aucun obstacle à son retour.

20 Me DAVID : Avec qui aviez-vous
21 affaire, pour ce qui est de mettre la dernière
22 main au texte qui a été convenu?

23 M. FRY : Eh bien, je ne peux que
24 vous parler de façon générale. Pour des lettres
25 de ce genre, nous obtenons des versions

1 préliminaires, et ensuite, si nous voulons
2 apporter des changements, je communique parfois
3 avec des cadres supérieurs, disons, à la
4 Direction générale du Moyen-Orient, pour obtenir
5 leur point de vue. Il y a aussi Gar, je
6 communique avec Gar, et lui demande ce qu'il en
7 pense. Il nous arrive même parfois de recourir,
8 en quelque sorte, aux services de la section
9 juridique, en vue d'obtenir leur point de vue
10 avant de mettre le nom du ministre sur quelque
11 chose.

12 Me DAVID : Monsieur Fry,
13 étiez-vous au courant de la participation
14 d'autres organismes gouvernementaux, comme la GRC
15 ou le SCRS, au processus visant à trouver un
16 langage acceptable pour la lettre que signerait
17 le ministre Graham?

18 M. FRY : À l'époque?

19 Me DAVID : À l'époque.

20 M. FRY : Non.

21 Me DAVID : D'accord. Passons
22 maintenant à l'onglet 395.

23 Me McISAAC : Monsieur le
24 Commissaire, j'ai trouvé ça plutôt difficile, car
25 la seule preuve - je veux dire, Mme Catterall a

1 dit qu'elle croyait que ces organismes avaient
2 participé.

3 La façon dont la question a été
4 posée donne l'impression qu'ils ont participé,
5 même si M. Fry, qui était directement concerné,
6 affirme qu'il ne sait pas s'ils ont participé.

7 Je crois qu'il serait utile de
8 clarifier la question davantage.

9 M. FRY : Je ne crois pas qu'ils
10 aient participé, à vrai dire, je crois que cette
11 question ne concernait que les affaires
12 consulaires, le cabinet du ministre et des cadres
13 supérieurs. Je ne crois pas qu'ils aient été
14 consultés à l'égard de cette lettre, et je ne - à
15 ma connaissance, ils n'ont pas été consultés.

16 Me DAVID : D'accord.

17 LE COMMISSAIRE : D'accord.

18 Me DAVID : L'onglet 395. Il
19 s'agit du compte rendu du séjour des députés en
20 Syrie. Je vous renvoie au premier message, au
21 haut de la page. Il y a la référence suivante :

22 Comme suite au rapport
23 ci-dessous et au
24 mécontentement apparent de
25 Mme Catterall, O/MINA/Fry...

1 C'est-à-dire le cabinet du
2 ministre.

3 Fry, c'est vous, n'est-ce pas?

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : Et :

6 Aimeraient obtenir un compte
7 rendu plus détaillé de ce que
8 le Service du renseignement
9 de la Syrie lui a dit, afin
10 de déterminer si cela
11 correspond aux renseignements
12 les plus récents dont nous
13 disposons, au gouvernement, à
14 l'égard de M. Arar. Nous
15 avons besoin que Damas nous
16 transmette un compte rendu
17 détaillé de ce que les
18 Syriens ont dit à
19 Mme Catterall concernant
20 M. Arar, et qu'on nous
21 fournisse une évaluation de
22 l'exactitude des
23 renseignements fournis.

24 Alors, si vous pouviez seulement
25 nous donner le contexte dans lequel s'inscrit

1 cette demande, qui semble provenir de vous?

2 M. FRY : Je crois que
3 Mme Catterall est revenue - j'ai appris cela en
4 lisant le rapport moi-même ou en parlant avec
5 Mme Catterall, qui se disait - vous savez, elle
6 était mécontente. Vous pouvez voir la nature du
7 compte rendu. Elle était mécontente parce qu'elle
8 croyait que nous ne lui avions pas fourni tous
9 les renseignements avant qu'elle se rende là-bas.

10 Je veux dire, je crois que
11 c'était un peu traumatisant. Vous êtes vraiment
12 confronté à la réalité de la situation quand vous
13 vous retrouvez dans une salle d'interrogation
14 militaire syrienne, et que vous vous retrouvez en
15 présence de - M. Arar est là, devant vous.

16 Encore aujourd'hui, je ne sais
17 pas vraiment ce que les Syriens lui ont dit, à
18 part, je suppose, certaines des choses que nous
19 avons déjà vues dans les prétendus aveux.
20 J'ignore si - j'essayais de déterminer si c'était
21 seulement la gravité de la situation, et qu'elle
22 avait - je sais qu'elle a eu une forte réaction
23 émotive dans cette situation, ou s'il y a eu des
24 choses, si on lui a dit des choses farfelues. Les
25 Syriens, vous savez, ils auraient pu lui dire

1 n'importe quoi, que je sache, des vérités et des
2 mensonges.

3 Alors, par l'entremise de notre
4 adjoint ministériel, j'ai demandé à Damas de me
5 dire si on savait pourquoi Mme Catterall était
6 mécontente, et ce que les Syriens lui avaient dit
7 pour la mettre dans un tel état.

8 Me DAVID : Étiez-vous préoccupé
9 par la possibilité que le cabinet du ministre
10 n'ait pas été informé, pleinement informé, qu'il
11 n'ait peut-être pas reçu toute l'information que
12 possédaient les responsables canadiens pour ce
13 qui est de l'information fournie par les Syriens?

14 M. FRY : Non. Je veux dire,
15 je - et je crois que la Commission, je veux dire,
16 est confrontée à cela aussi. Dans mes contacts
17 avec Mme Catterall, j'ai toujours dû faire très
18 attention. Je jouissais d'une habilitation de
19 haut niveau aux informations classées très
20 secret. Mme Catterall - et c'est là la différence
21 entre le gouvernement et un député - je ne
22 pouvais pas toujours tout lui dire, car cela
23 irait à l'encontre des dispositions en matière de
24 sécurité nationale.

25 Alors j'ai toujours marché sur

1 des œufs. C'était la même chose en ce qui
2 concerne Mme Arar. Je veux dire, Gar éprouvait
3 les mêmes difficultés. Nous devions constamment
4 déterminer ce que nous pouvions leur dire et ce
5 qui constituerait un manquement à nos obligations
6 en matière de sécurité nationale.

7 Je ne sais pas, je ne pourrais
8 que spéculer, en ce qui concerne - je sais, je
9 crois, que Mme Catterall a témoigné qu'elle
10 croyait que nous ignorions certaines choses, mais
11 je crois qu'elle a tort. Je crois que nous avons
12 omis de lui dire certaines choses, tout
13 simplement parce que certaines de ces choses
14 étaient hautement confidentielles, et que je
15 n'étais pas habilité à les divulguer. Je devais
16 faire attention à ce que je lui divulguais.

17 Me DAVID : Dans le deuxième
18 paragraphe du message du haut, on peut lire ce
19 qui suit :

20 Est-ce que nous pourrions
21 planifier une brève rencontre
22 entre vous deux...

23 Il s'agit de Gar Pardy et, je
24 crois, Dan Livermore.

25 Robert, vous-même et moi-même,

1 Pierre Guimond, mardi,
2 c'est-à-dire le 29 avril.

3 Est-ce que vous vous souvenez de
4 cette réunion?

5 M. FRY : Non, je ne m'en souviens
6 pas.

7 Me DAVID : D'accord. Passons à
8 l'onglet 404. Il s'agit d'une lettre de
9 Mme Mazigh au ministre, au ministre Graham, en
10 vue de le rencontrer.

11 Elle fait allusion à des
12 renseignements que vous lui aviez fournis. C'est
13 au premier paragraphe. On peut lire ce qui suit :

14 ... j'ai parlé avec votre
15 conseiller principal en
16 politiques, M. Robert Fry, et
17 il a laissé entendre qu'une
18 rencontre serait peut-être
19 possible, selon les résultats
20 obtenus par la délégation
21 parlementaire canadienne à
22 Damas.

23 Est-ce une citation exacte,
24 est-ce que cela reflète ce que vous auriez dit à
25 Mme Mazigh? C'est la première question.

1 M. FRY : Un peu de contexte,
2 peut-être?

3 Me DAVID : Certainement.

4 M. FRY : Mme Mazigh me
5 téléphonait au moins une fois par semaine. Je ne
6 lui parlais pas toujours. J'avais de nombreuses
7 autres choses à faire, et je savais que c'était
8 la section consulaire qui était responsable de
9 communiquer avec elle et avec la famille. Mais je
10 lui ai parlé, de temps en temps, pour la rassurer
11 et lui dire que le ministre et moi-même faisons
12 tout notre possible pour aider M. Arar.

13 Alors, à l'occasion de l'une de
14 ces conversations, je crois qu'elle a exigé - dès
15 le premier jour, elle exigeait une rencontre,
16 elle exigeait que le ministre monte à bord d'un
17 avion et se rende en Syrie, ce genre de choses.
18 Je crois que, à l'époque, je lui aurais dit
19 quelque chose comme : « Mme Mazigh, attendons un
20 peu. Nous envoyons une délégation de députés.
21 Voyons comment iront les choses. Selon les
22 résultats de cette démarche, nous pourrons
23 envisager la possibilité de demander une
24 rencontre avec le ministre. »

25 Encore une fois, pour vous mettre

1 en contexte, dans les cas relevant des affaires
2 consulaires, les familles exigent de rencontrer
3 le ministre. Elles croient que cela va régler
4 tous leurs problèmes, et veulent seulement
5 rencontrer le ministre au plus vite. C'est mon
6 travail, et c'est le travail de Gar, de dire à
7 ces personnes que nous faisons tout ce que nous
8 pouvons, et que le fait de tenir une rencontre en
9 catastrophe ne va pas nécessairement régler le
10 problème.

11 Me DAVID : Pouvons-nous passer à
12 l'onglet 443, maintenant? C'est dans le volume 5.
13 Il s'agit d'un compte rendu de la rencontre
14 du 12 juin entre le ministre Graham et
15 Monia Mazigh.

16 Ce résumé mentionne qu'une lettre
17 de votre ministère est en cours d'élaboration. On
18 mentionne cela vers le milieu du quatrième
19 paragraphe. On peut lire ce qui suit :

20 Le ministre prépare
21 actuellement une lettre à
22 l'intention du ministre des
23 affaires étrangères de la
24 Syrie...

25 Alors, en juin, Monsieur Fry,

1 nous avons vu la version d'avril, les versions 1
2 et 2. Est-ce de la même lettre dont il est
3 question à ce moment-là?

4 M. FRY : Non. La lettre d'avril
5 est celle qui a été confiée aux députés.

6 Me DAVID : Aux députés.

7 M. FRY : C'est ça. Alors, ils ont
8 apporté cette lettre et ont été en mesure de la
9 remettre aux personnes compétentes. C'était pour
10 montrer - car, comme je l'ai dit, les députés ne
11 sont pas nécessairement membres de l'organe
12 exécutif, alors nous voulions montrer que le
13 ministre était d'accord avec eux et appuyait leur
14 visite, et c'est pour cette raison que nous
15 avons préparé cette lettre.

16 Ici, il est question d'une
17 deuxième lettre. De fait, nous étions - en mai,
18 et je sais que vous avez beaucoup d'information à
19 ce sujet, mais nous parlions de cela,
20 premièrement, d'une lettre conjointe du ministre
21 des Affaires étrangères et du solliciteur
22 général, et c'est, en quelque sorte, de cela
23 qu'il est question ici.

24 Me DAVID : D'accord.

25 M. FRY : Ils suggéraient qu'on

1 utilise certaines tournures dans cette lettre,
2 puisque, encore une fois, le but de l'exercice
3 était de dire aux Syriens que le Canada voulait
4 ravoir M. Arar, nous faisons front commun, et
5 nous voulions veiller à ce qu'il n'y ait aucun
6 malentendu.

7 Me DAVID : Alors, vous pensiez
8 que la préparation de cette lettre plus récente
9 de la part de votre ministre a fait l'objet de
10 négociations avec d'autres organismes canadiens?

11 M. FRY : À l'époque?

12 Me DAVID : À l'époque.

13 M. FRY : Eh bien, puisque nous
14 voulions que le solliciteur général se joigne à
15 nous, je savais qu'il fallait - quand on prépare
16 une lettre conjointe, il faut que les ministères
17 tiennent des discussions. Je parlais également au
18 cabinet du ministre Easter en vue d'assembler
19 cette lettre.

20 Me DAVID : D'accord.

21 LE COMMISSAIRE : Excusez-moi un
22 instant.

23 --- Pause

24 LE COMMISSAIRE : Merci. Allez-y.

25 Me DAVID : À la page 2, toujours

1 à l'onglet 443, on mentionne ce qui suit :

2 Robert Fry...

3 C'est la dernière phrase.

4 ... a consacré quelques
5 minutes de plus à Mme Mazigh
6 et à son entourage, pour
7 savoir s'ils avaient d'autres
8 questions.

9 Vous souvenez-vous de quelque
10 chose à cet égard?

11 M. FRY : Oui. Eh bien, le
12 ministre devait se rendre à toute vitesse à la
13 période de questions, et, dans certains cas, il -
14 il ne voulait pas interrompre la réunion, et
15 j'étais toujours là, et d'autres cadres
16 supérieurs du ministère des Affaires étrangères
17 étaient là, alors nous sommes restés là pour
18 parler un peu avec le groupe.

19 Me DAVID : D'accord. Je vous
20 renvoie, Monsieur Fry, à vos notes personnelles,
21 aux pages 14 et 15, qui portent sur la rencontre
22 que vous avez eue avec Mme Arar et votre
23 ministre - je devrais plutôt dire Mme Mazigh.

24 Je ne veux pas passer en revue
25 tout le contenu de vos notes, mais tout d'abord,

1 pouvez-vous confirmer que les pages 14 et 15
2 portent sur cette rencontre?

3 M. FRY : Je crois que oui - oui,
4 je crois qu'il s'agit de cette rencontre.

5 Me DAVID : D'accord. Vous avez eu
6 l'occasion de relire ces notes?

7 M. FRY : Oui, mais pas - pas dans
8 un - pas aujourd'hui.

9 Me DAVID : D'accord. Voulez-vous
10 ajouter quelque chose à vos notes concernant
11 cette rencontre?

12 M. FRY : Ce qu'il faut dire,
13 c'est que, parfois, mes notes correspondent aux
14 questions que des gens ont posées, parfois il
15 s'agit seulement de notes sur ce qui a été dit,
16 ou il peut également s'agir de choses que je
17 crois que nous devrions ou que nous devons faire.

18 Alors, vous me voyez parler d'une
19 « lettre conjointe du solliciteur général et
20 du MAECI », et que je crois qu'elle aurait dit :
21 « Non, nous avons besoin d'une lettre de la GRC
22 selon laquelle il n'a pas de casier judiciaire. »

23 Elle a effectivement rencontré
24 l'ambassadeur syrien. « Irwin Cutler est disposé
25 à agir au nom de M. Arar. Il faut que le

1 gouvernement du Canada adopte une position
2 cohérente. La communauté arabe nord-américaine
3 est très préoccupée. Un autre appel téléphonique,
4 peut-être au ministre syrien des Affaires
5 étrangères.»

6 Oui, je n'ai pas vraiment
7 d'autres choses à ajouter.

8 Me DAVID : D'accord. Passons
9 maintenant à l'onglet 8 de vos documents,
10 c'est-à-dire l'ancien onglet 442. Il s'agit d'un
11 message d'Alex Neve donnant suite à votre
12 rencontre avec Monia Mazigh, n'est-ce pas?

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : Il vous signale qu'il
15 est au courant de l'intention du ministre
16 d'envoyer une lettre à son homologue syrien,
17 n'est-ce pas?

18 M. FRY : Oui.

19 Me DAVID : Il parle du contenu de
20 cette lettre, et il dit ce qui suit, au deuxième
21 paragraphe :

22 Je crois savoir que vous avez
23 parlé de cette question à
24 l'occasion de la rencontre,
25 et que l'intention actuelle

1 est de dire aux Syriens que
2 le Canada est d'avis qu'il
3 n'y a « aucun obstacle » au
4 retour de Maher Arar au
5 Canada. Je crois que Monia a
6 demandé instamment au
7 ministre d'envisager la
8 possibilité de dire
9 clairement que le Canada n'a
10 « aucune preuve » selon
11 laquelle Maher Arar aurait
12 été impliqué dans des actes
13 criminels, y compris des
14 activités terroristes.

15 Alors, à la phrase suivante,
16 M. Neve fait valoir ce qui suit :

17 Je crois savoir que la
18 dernière affirmation est
19 vraie, et que le gouvernement
20 canadien n'a effectivement
21 aucune preuve de ce genre.
22 Par conséquent, je me fais
23 l'écho de Monia...

24 Ainsi, il demande clairement une
25 formulation plus ferme que celle qui est

1 proposée, non?

2 M. FRY : Oui.

3 Me DAVID : Alors, on a parlé de
4 cela. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
5 répondu à ce message à l'époque?

6 M. FRY : Je ne me souviens pas
7 d'avoir répondu. Encore une fois, je reçois un
8 grand nombre d'appels et de courriels d'Alex à
9 l'égard de certaines de ces choses. Mais,
10 effectivement, de façon générale, on a parlé de
11 la façon dont on pourrait envoyer un message plus
12 ferme.

13 À mon avis, il n'était d'aucune
14 utilité d'envoyer une lettre comparable à celle
15 que nous avons envoyée deux mois plus tôt.
16 Alors, tant qu'à préparer une autre lettre du
17 ministre, nous devions - je veux dire, c'est
18 pourquoi nous tentons de rédiger une lettre
19 conjointe. Parce qu'on nous disait - je veux
20 dire, même M. Neve et Mme Mazigh - qu'il fallait
21 quelque chose de la part des responsables de la
22 sécurité, de la GRC, de ces gens-là, car ce sont
23 les seules personnes que les Syriens écoutent.
24 C'est ce qu'ils disaient, alors nous voulions une
25 lettre conjointe. C'est sur ça qu'on travaillait.

1 Me DAVID : D'accord.

2 M. FRY : Je ne crois pas qu'il
3 aurait été utile de produire encore une autre
4 lettre de la part du ministre des Affaires
5 étrangères seulement.

6 Me DAVID : Une autre lettre du
7 ministre des Affaires étrangères où l'on tient
8 essentiellement le même langage, sans ajouter de
9 points supplémentaires.

10 M. FRY : C'est ça.

11 Me DAVID : Dans le même ordre
12 d'idées, je vous renvoie maintenant à la
13 pièce P-117, c'est-à-dire les documents
14 pertinents concernant Wayne Easter. Si vous allez
15 à l'onglet 75, et il s'agirait de 6.6 - 75.0006,
16 le sixième onglet. Nous avons un message de
17 Pierre Guimond, de votre bureau, transmis à une
18 foule de gens, mais essentiellement destiné à
19 Gar Pardy, où on peut lire ce qui suit :

20 Les conseillers du ministre
21 ont passé en revue votre
22 note...

23 Il s'agit de la note du 5 juin à
24 l'intention du ministre Graham, non?

25 M. FRY : C'est exact.

1 Me DAVID :
2 ... et l'ébauche de lettre du
3 ministre Graham au ministre
4 syrien des Affaires
5 étrangères, M. Shara'a, et
6 nous aimerions que la
7 modification suivante... soit
8 apportée au corps de la
9 lettre.

10 La modification suggérée est la
11 suivante :

12 Je vous assure qu'il n'y a
13 aucune preuve qu'il a été
14 impliqué dans des activités
15 terroristes...

16 Cela laisse entendre que vous
17 avez obtenu l'assentiment du Solliciteur général,
18 de la GRC et du SCRS à cet égard.

19 Avez-vous pris part au peaufinage
20 de la lettre à ce stade? La note avait été
21 acheminée au ministre le 5 juin, le projet de
22 lettre est annexé à cette note le 5 juin, et la
23 version préliminaire de la lettre du 5 juin
24 avance tout simplement que le gouvernement du
25 Canada ne voit aucun obstacle au retour de

1 M. Arar, et le cabinet du ministre, votre bureau,
2 renvoie la balle et cherche un message plus
3 ferme, c'est bien ça?

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : Avez-vous pris part à
6 cette démarche?

7 M. FRY : Monsieur le Commissaire,
8 si vous regardez la date, le 17 juin, de fait,
9 nous participions à la rédaction - nous tentions
10 de rédiger une lettre conjointe ou une nouvelle
11 lettre depuis le début mai. Et nous nous
12 retrouvons avec cela, un mois et demi plus tard.
13 Nous échangeons des suggestions de formulation,
14 et, comme je l'ai dit, une lettre provenant
15 seulement du ministre des Affaires étrangères
16 reprenant ce qui a été dit en avril n'était
17 d'aucune utilité, alors nous tentions d'affermir
18 le message ou, mieux encore, d'élaborer une
19 lettre conjointe.

20 Il y avait beaucoup de - je veux
21 dire, ce n'est qu'une occasion de ce genre, mais
22 on a beaucoup parlé des diverses tournures
23 possibles. Je veux dire, nous étions ouverts.
24 Nous ne tenions pas absolument à cette
25 formulation. Cela aurait pu - nous espérons

1 avoir quelques échanges avec le ministère du
2 Solliciteur général. Je veux dire, si un mot en
3 particulier leur pose problème, alors trouvons
4 une solution. S'ils ne veulent pas s'en tenir
5 seulement à l'activité terroriste, mais qu'ils
6 veulent plutôt - alors il y avait beaucoup de
7 discussions.

8 Je sais que vous n'avez que ceci
9 à votre disposition aux fins de l'enquête, je
10 suppose qu'une partie de cette démarche ne s'est
11 pas faite par voie écrite, mais on a beaucoup
12 parlé, pendant tout le mois de mai, des diverses
13 formulations que nous pourrions utiliser. Ce
14 n'est qu'un exemple de situations où j'ai dit à
15 l'adjoint ministériel : « Nous aimerions utiliser
16 cette tournure. »

17 D'une certaine façon, je lançais
18 le gant, en leur disant : « Voici ce que nous
19 allons faire. Arrêtez-nous s'il y a un
20 problème. » Ou j'espérais qu'ils nous
21 proposeraient une solution de rechange qui leur
22 conviendrait.

23 Me DAVID : D'accord. Avez-vous
24 pris part à des négociations directes avec le
25 cabinet de M. Easter's concernant la formulation?

1 M. FRY : J'ai effectivement parlé
2 à des représentants du cabinet du ministre Easter
3 à quelques reprises, comme je l'ai dit, en mai,
4 avec - parce que Gar empruntait les voies
5 officielles, les voies ministérielles. Il parlait
6 à ses homologues. J'allais au cabinet du
7 ministre, car je savais que si le ministre
8 acceptait de signer quelque chose, ou si nous
9 abordions la question sur tous les fronts, nous
10 arriverions peut-être à le faire, et je savais
11 également que Marlene Catterall faisait aussi des
12 démarches auprès du ministre Easter. Nous
13 tentions en quelque sorte d'aborder cela sur tous
14 les fronts, et de préparer une lettre conjointe
15 dont la formulation conviendrait à tout le monde.

16 Me DAVID : Est-ce que vous vous
17 souvenez de la réaction que vous obteniez du
18 cabinet politique du ministre Easter?

19 M. FRY : Ils étaient
20 sympathiques, et je crois qu'ils étaient
21 intéressés à essayer de travailler avec nous à
22 l'échelon ministériel. Vous savez, nous tentions
23 de travailler sur la formulation.

24 Me DAVID : Donc, l'impression que
25 vous avez eue de vos homologues du cabinet du

1 ministre Easter, essentiellement, c'est qu'ils
2 étaient ouverts à...

3 M. FRY : Oui.

4 Me DAVID : ... ce que vous
5 cherchiez à obtenir, en matière de contenu?

6 M. FRY : Eh bien, ils étaient
7 ouverts à l'idée d'une lettre conjointe et de -
8 travaillons sur la formulation, alors nous
9 travaillions sur diverses choses.

10 Me DAVID : Étaient-ils ouverts à
11 la version plus robuste de la déclaration
12 relative à l'absence de preuve?

13 M. FRY : Je crois - je veux dire,
14 tout comme je l'aurais fait aux Affaires
15 étrangères, mon homologue du cabinet du ministre
16 Eastern - vous savez il confirmerait auprès de,
17 vous savez, ses supérieurs du ministère du
18 Solliciteur général et les autres, afin d'obtenir
19 une forme de consentement à l'égard de certaines
20 formulations. Je crois, vous savez, qu'il a
21 essayé de faire cela.

22 Me DAVID : Alors vous dites que,
23 essentiellement, à l'échelon politique, il y
24 avait une certaine ouverture à l'égard de ce que
25 vous tentiez d'obtenir au chapitre de...

1 M. FRY : Oui, c'est l'impression
2 que j'ai eue.

3 Me DAVID : Passons maintenant à
4 l'onglet .0008, qui est dans le même cartable,
5 mais au huitième onglet. À la page 3, Monsieur
6 Fry, à la page 3 du document, il y a une réponse
7 destinée au MAECI. Elle est datée du jour
8 suivant, le 18 juin. Elle est transmise au MAECI
9 par l'entremise de Scott Heatherington, qui est
10 le directeur de l'ISI - du moins, il l'était à
11 l'époque - et il vous fait part de la réaction de
12 la GRC et du SCRS, et de leurs suggestions en ce
13 qui concerne la formulation.

14 Je me demandais si vous aviez des
15 commentaires à cet égard.

16 M. FRY : Eh bien, je sais qu'au
17 moment où j'ai reçu ce message, je me suis dit
18 que la personne qui avait proposé cela était soit
19 un peu naïve de croire qu'une telle chose serait
20 utile à M. Arar, soit peu disposée à nous aider.

21 Je veux dire, l'une des choses
22 qui ont eu lieu dans le cadre de mes
23 conversations avec le cabinet du ministre Easter,
24 comme je l'ai dit, c'est qu'il y avait une sorte
25 de réceptivité initiale; mais ensuite, dans une

1 conversation ultérieure, on m'a dit qu'on menait
2 actuellement une enquête liée à la sécurité
3 nationale dans le cas de M. Arar, et que le
4 cabinet du ministre, était, vous savez...

5 Je veux dire que, d'après ce
6 qu'on m'a dit, quand la GRC ou le SCRS dit au
7 cabinet du ministre qu'on mène une enquête liée à
8 la sécurité nationale, ils n'ont pas besoin de
9 dire quoi que ce soit d'autre au cabinet du
10 ministre. C'est essentiellement une façon de
11 tirer un voile sur la chose, car le cabinet du
12 ministre doit essentiellement éviter
13 d'intervenir, car il y a maintenant une enquête
14 et, du point de vue politique, il faut garder ses
15 distances.

16 Me DAVID : Alors, ce message que
17 vous avez interprété comme : « Passons à autre
18 chose, nous n'allons jamais accepter cela »,
19 quand avez-vous compris cela, Monsieur Fry?

20 M. FRY : Je crois que c'était à
21 la fin mai, à l'occasion de l'une de mes
22 conversations avec le cabinet du ministre Easter;
23 on m'a dit qu'il y avait maintenant une enquête
24 relative à la sécurité nationale concernant
25 M. Arar, et que, par conséquent, vous savez,

1 c'est la seule formulation qu'ils pouvaient
2 accepter.

3 Me DAVID : Alors, c'était
4 certainement avant que Scott Heatherington ne
5 vous fasse part des réponses, n'est-ce pas?

6 M. FRY : Oui, c'était avant cela.

7 Me DAVID : D'accord. Passons
8 maintenant à l'onglet 10 du même cartable, il y a
9 une lettre rédigée par M. Loepky, qui est
10 commissaire adjoint à la police opérationnelle de
11 la GRC.

12 Encore une fois, il y a un
13 commentaire de sa part concernant le projet de
14 lettre. Je vous invite à regarder le deuxième
15 paragraphe de cette lettre, où il dit ce qui
16 suit :

17 Nous tenons à vous assurer...

18 Cette lettre est destinée à
19 Michel D'Avignon, directeur général au ministère
20 du Solliciteur général.

21 Connaissez-vous cette personne?

22 M. FRY : Non, je ne la connais
23 pas.

24 Me DAVID : Alors, M. Loepky dit
25 ce qui suit :

1 Nous tenons à vous assurer du
2 fait que la GRC n'a aucune
3 intention de porter atteinte
4 aux droits consulaires de
5 M. Arar. Toutefois, nous
6 sommes grandement préoccupés
7 par la déclaration trompeuse
8 qui figure au paragraphe 2 de
9 la lettre ci-jointe...

10 C'est-à-dire :

11 Je vous assure que le
12 gouvernement du Canada ne
13 dispose d'aucune preuve selon
14 laquelle M. Arar aurait été
15 impliqué dans des activités
16 terroristes...

17 Ce qui correspond essentiellement
18 à votre suggestion.

19 M. FRY : C'était l'une des
20 suggestions.

21 Me DAVID : Mais si nous revenons
22 au message qui a été envoyé par votre bureau le
23 17 juin...

24 M. FRY : C'est ça.

25 Me DAVID : ...c'est exactement la

1 même chose...

2 M. FRY : Oui, c'est ça.

3 Me DAVID : ... qui est suggéré.

4 Aviez-vous été informé du contenu
5 de cette lettre? Étiez-vous au courant du fait
6 qu'il s'agissait à ce point d'une position
7 officielle de la GRC?

8 M. FRY : Non, je n'étais pas au
9 courant.

10 Me DAVID : Quand avez-vous vu ce
11 document pour la première fois?

12 M. FRY : Je l'ai vu pour la
13 première fois au moment de me préparer pour la
14 présente enquête.

15 Me DAVID : D'accord.

16 M. FRY : La seule chose que je
17 peux dire au sujet de la formulation - je veux
18 dire, si j'avais vu cela, j'aurais vraiment été
19 déçu, car l'idée derrière tout ça, c'était
20 d'essayer de négocier une formulation. Il ne
21 s'agissait pas de se contenter de prendre, vous
22 savez, mot pour mot ce que quelqu'un avait dit,
23 et de dire : « Cela est inacceptable », et de
24 s'en tenir à cela. Je veux dire, nous étions
25 censé essayer de trouver une solution.

1 Me DAVID : Allons maintenant...

2 Me McISAAC : Monsieur le
3 Commissaire, juste aux fins du compte rendu - et
4 je m'en excuse - il y a encore dans ce document
5 des éléments inutilement expurgés. Si on compare
6 ce document à la version qui figure à la page 41
7 de la pièce P-19., le rapport Garvie, je crois
8 qu'on a un texte intégral. Comme je l'ai dit, je
9 m'excuse pour cela.

10 LE COMMISSAIRE : Ça va. Il n'y a
11 pas de mal. Nous avons vu ces éléments expurgés.

12 Me DAVID : Merci.

13 LE COMMISSAIRE : C'est la section
14 qui mentionne qu'on mène une enquête relative à
15 la sécurité nationale.

16 Me McISAAC : Ça va.

17 Me DAVID : Merci.

18 J'aimerais présenter une pièce
19 maintenant.

20 Il s'agit d'un courriel,
21 Monsieur Fry, daté du 4 juillet 2003, que vous
22 avez transmis à Alex Neve.

23 Ce serait la pièce P-136, non?

24 LE COMMISSAIRE : Pièce P-136.

25 * PIÈCE N^o P-136 : Courriel de

1 Robert Fry à Alex Neve daté
2 du 04-07-03

3 Me DAVID : Merci.

4 Il s'agit d'un courriel daté du
5 4 juillet 2003, que vous avez transmis à Alex
6 Neve. Au premier paragraphe, on peut lire ce qui
7 suit :

8 Tel que demandé à l'occasion
9 de la rencontre que nous eue
10 avec Mme Mazigh, nous avons
11 tenté de mobiliser tous les
12 organismes gouvernementaux et
13 d'adopter une position unique
14 à l'égard de M. Arar, afin
15 qu'on puisse approcher les
16 Syriens avec une voix unique.
17 Nos tentatives à cet égard
18 prennent du temps, et, en
19 toute franchise, elles ne se
20 sont pas révélées très
21 efficaces jusqu'à maintenant.

22 En ce qui concerne notre
23 lettre à l'intention du
24 ministre syrien des Affaires
25 étrangères, nous avons

1 également tenté d'enchâsser
2 dans le texte la formulation
3 plus ferme dont nous avons
4 parlé dans le cadre de la
5 rencontre, c'est-à-dire
6 « qu'il n'y a aucune preuve
7 selon laquelle M. Arar aurait
8 été impliqué dans des
9 activités terroristes au
10 Canada ». Nous voulons
11 également obtenir
12 l'approbation écrite des
13 ministères concernés à
14 l'égard de cette
15 formulation - jusqu'à
16 maintenant, cette démarche
17 s'est également révélée un
18 échec. De fait, une
19 formulation plus ferme a été
20 proposée.

21 Il s'agit, évidemment, du message
22 que vous a transmis M. Heatherington, je suppose?

23 M. FRY : Oui. Je veux dire, je
24 marche sur des œufs. Je n'ai pas écrit beaucoup
25 de courriels de ce genre dans mon temps, car, à

1 vrai dire, je suis très franc avec Alex...

2 Me DAVID : Ce n'est pas pour dire
3 que vous n'êtes pas franc en général, n'est-ce
4 pas?

5 M. FRY : Non. Mais encore, je
6 marche sur des œufs, car je risque de manquer à
7 mes obligations de maintenir un certain niveau de
8 confidentialité au chapitre de la sécurité
9 nationale, tout en étant très franc avec Alex et
10 la famille au sujet de - je veux dire, c'est le
11 résultat d'une frustration croissante de notre
12 côté. Je dirais qu'après deux mois à tenter de
13 négocier une sorte de lettre ou de texte, nous
14 sommes maintenant - nous accusons un retard plus
15 marqué maintenant, car on nous propose une
16 formulation qui mentionne une enquête relative à
17 la sécurité nationale, alors que, initialement,
18 je veux dire, ce n'était pas aussi dur.

19 Alors je lui dis, en quelque
20 sorte, sans être trop précis, que, vous savez,
21 les choses, en plus de ne pas s'être bien
22 déroulées, sont devenues plus difficiles.

23 Alors nous avons maintenant dans
24 le dossier des lettres et des courriels de
25 personnes qui disent que le ministre ne devrait

1 pas faire telle chose, qu'il devrait plutôt en
2 faire une autre. Ainsi, on prodigue des conseils
3 contradictoires au ministre.

4 Me DAVID : Si vous prenez
5 l'avant-dernier paragraphe, on peut lire ce qui
6 suit :

7 Les responsables canadiens de
8 la sécurité continuent
9 d'avoir des doutes à l'égard
10 de M. Arar, et, au lieu de se
11 dissiper avec le temps, ces
12 doutes se sont accrus et se
13 sont aggravés.

14 C'est l'impression que vous avez,
15 en ce qui concerne le volet « sécurité
16 nationale » de la question?

17 M. FRY : Oui. C'est en quelque
18 sorte ma façon vague de dire que - je veux dire,
19 c'est en quelque sorte une description de ce que
20 je pense - sans manquer aux obligations que me
21 confère la loi sur la sécurité nationale ou un
22 autre instrument, en matière de confidentialité,
23 de dire, en quelque sorte que, vous savez, bien
24 souvent les choses vont - quand davantage
25 d'information est diffusée, et que les gens

1 commencent à se sentir plus à l'aise avec une
2 question - et je suppose que l'exemple que je
3 vous ai donné au sujet de mes conversations avec
4 le cabinet du ministre Easter, au cours
5 desquelles on m'a soudainement dit, après
6 six mois, je veux dire, c'est - vous savez, en
7 novembre 2002, on nous dit qu'il s'agit d'une
8 personne qui suscite un intérêt, maintenant, en
9 mai 2003, à deux semaines d'une autre
10 conversation, on me dit qu'il y a maintenant une
11 enquête relative à la sécurité nationale
12 concernant M. Arar.

13 Alors c'est un peu ça que je dis,
14 vous savez, au lieu de dissiper les doutes, on
15 les aggrave, car on parle maintenant d'une
16 enquête relative à la sécurité nationale.

17 Me DAVID : Dans le dernier
18 paragraphe, vous dites ce qui suit :

19 ... notre marge de manœuvre
20 rétrécit quotidiennement.

21 À quoi faites-vous allusion,
22 précisément?

23 M. FRY : Il s'agit seulement de
24 la marge de manœuvre que j'ai à l'égard de la
25 rédaction d'une lettre - eh bien, premièrement,

1 une lettre conjointe destinée à être signée par
2 les deux ministres, je n'ai pas l'impression que
3 cela va se réaliser. Maintenant, même la
4 préparation d'une lettre du ministre - et c'est à
5 cela que je veux en venir - est devenue plus
6 difficile, car maintenant j'ai des responsables,
7 et j'ai - vous savez, quand on prodigue au
8 ministre des conseils contradictoires qui
9 disent : « Voici ce que vous devriez dire », vous
10 savez, il devient plus difficile d'aller à
11 l'encontre de ces conseils, de ne pas les suivre.

12 Me DAVID : D'accord. Passons à
13 l'onglet 466 maintenant. Nous sommes
14 essentiellement au début juillet, du 3 au
15 7 juillet. C'est l'onglet 466.

16 Le thème de cette série de
17 courriels - et je ne vais pas les parcourir avec
18 vous, cela concerne tout simplement le fait que
19 le sénateur de Bané est - on propose qu'il aille
20 en Syrie à titre de représentant ou à titre
21 d'émissaire pour le premier ministre de notre
22 pays.

23 La seule chose que je vous
24 demande à cet égard, si je vous mets dans ce
25 contexte, c'est si vous avez participé à

1 l'élaboration de ce scénario, le séjour du
2 sénateur de Bané?

3 M. FRY : Oui, j'y ai participé.
4 Je veux dire, encore une fois, Gar et moi-même
5 faisons, en quelque sorte, équipe à l'égard de
6 ces choses, et je ne - de fait, l'idée de la
7 visite concernait M. Sampson. Nous commençons à
8 entendre - Gar travaillait également sur ce
9 dossier. C'était le principal objectif de la
10 visite de M. de Bané, et nous allions essayer
11 d'envoyer une lettre et d'envoyer quelqu'un en
12 Arabie saoudite, parce que nous pensions que nous
13 pourrions obtenir le retour de M. Sampson.

14 Alors, ensuite, Gar et moi-même
15 avons parlé de cela : « Eh bien, qui devrait-on
16 envoyer? » et c'est peut-être même moi qui ai
17 pensé à envoyer le sénateur de Bané, en raison de
18 sa connaissance de la région, c'est un grand
19 diplomate. Vous l'avez déjà vu. Il sait beaucoup
20 de choses, et c'est l'un des meilleurs. Il est
21 capable d'ouvrir des portes et de parler de façon
22 très diplomatique. Je connais le sénateur de Bané
23 depuis 17 ans.

24 Donc, Gar et moi-même avons
25 parlé. Nous nous disions que c'est lui que nous

1 devrions envoyer. Ensuite, l'un de nous a dit :
2 « Eh bien, puisqu'il va dans la région, pourquoi
3 est-ce qu'on ne l'invite pas à se rendre
4 également en Syrie, pour voir s'il peut rendre
5 visite aux Syriens, et peut-être voir M. Arar? »
6 Ensuite, nous avons parlé d'obtenir une lettre
7 du premier ministre, puisque l'autre - les
8 tentatives pour obtenir une lettre des deux
9 ministres ou même seulement du ministre des
10 Affaires étrangères ne donnaient pas les
11 résultats escomptés. On s'est dit : « Eh bien,
12 essayons d'obtenir une lettre du premier
13 ministre. » Encore une fois, on essaie de passer
14 aux échelons supérieurs. On fait passer le - vous
15 savez, une lettre du dirigeant du pays à l'autre
16 dirigeant, au président, c'est quelque chose.
17 C'est un symbole ou un signal au pays.

18 Me DAVID : Nous avons certes vu
19 le contenu de la lettre du premier ministre. Il
20 contient des formules que, maintenant, j'ai
21 entendues de nombreuses fois, je les connais
22 presque par cœur, il n'y a aucun...

23 M. FRY : Obstacle.

24 Me DAVID : ... obstacle du
25 gouvernement canadien.

1 Est-ce votre témoignage, M. Fry,
2 que la transition d'une lettre de votre ministre
3 à une lettre émanant du premier ministre a été
4 provoquée ou expliquée par le fait que vous ne
5 pouviez pas endosser cette formulation avec la
6 complicité des autres agences?

7 M. FRY : Je dirais que puisque
8 nous avons de la difficulté avec l'autre lettre,
9 vous savez, quand vous faites face à une sorte
10 d'obstruction ou à : « Eh bien, essayons autre
11 chose ». Puis cette idée, eh bien, quoi de mieux
12 qu'une lettre du premier ministre? On ne peut pas
13 aller en plus haut lieu que cela. Donc, nous
14 sommes alors passés à cette autre option.

15 Me DAVID : D'accord. Votre
16 ministre, le ministre Graham, se rendait-il
17 compte, était-il au courant de cette initiative
18 du sénateur de Bané et approuvait-il cette
19 démarche?

20 M. FRY : Je pense que oui. Il se
21 serait rendu compte que nous allions envoyer
22 quelqu'un, que nous allions envoyer le sénateur
23 de Bané. Il ne serait pas intervenu dans les
24 détails, en quelque sorte.

25 En fait, comme j'en ai témoigné,

1 le vrai point de mire, ou le principal point de
2 mire, était William Sampson. Donc nous avons
3 pensé, eh bien, puisqu'il est là, essayons cela
4 pour M. Arar également, parce que c'était un
5 dossier brûlant - un autre dossier chaud que nous
6 tentions de régler.

7 Me DAVID : Passons maintenant à
8 l'onglet 467. Encore une fois, l'enjeu est le
9 contexte du voyage du sénateur. Je veux
10 simplement vous référer à la page 1, où il y a
11 une référence à la lettre de Graham et au fait
12 qu'elle n'est plus nécessaire. En fait, le
13 message dans le haut de la page, venant de Gar,
14 indique :

15 Pierre, il y a maintenant
16 chevauchement avec la
17 nomination de l'envoyé
18 personnel du premier
19 ministre. La plupart des
20 questions devraient être
21 réglées d'ici jeudi et alors,
22 nous pourrons décider si la
23 lettre de M. Graham sera
24 nécessaire.

25 Donc nous voyons d'après ces

1 communications qu'on n'ira pas de l'avant avec la
2 lettre de votre ministre et qu'il s'agira plutôt
3 d'une lettre du premier ministre.

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : Est-ce que votre
6 ministre a été mis au courant de la transition
7 dans les lettres qui devaient être envoyées?

8 M. FRY : Par lui...

9 Me DAVID : Au premier ministre.

10 M. FRY : ... au premier ministre?

11 Je ne pense pas. Je ne peux pas
12 l'affirmer hors de tout doute.

13 Me DAVID : Votre ministre se
14 rendait-il compte qu'il y a eu à l'origine un
15 plan qui prévoyait que ce soit lui qui envoie une
16 lettre?

17 M. FRY : Oui. Oui, il s'en
18 rendait compte, parce que lors de la réunion avec
19 Mme Mazigh, il y a eu de nombreuses discussions
20 au sujet de cette lettre et de sa teneur et au
21 sujet des diverses formulations que nous
22 pourrions utiliser.

23 Je veux dire, nous tentions
24 d'accommoder la Sécurité ou le Renseignement - je
25 suppose qu'il serait plus juste de parler de la

1 GRC et du SCRS - leur désaccord avec une partie
2 de la formulation, de manière très générale, la
3 déclaration qu'il a - vous savez, ce que nous
4 voulions par rapport à - vous savez, une
5 déclaration qui n'était pas fondamentalement plus
6 forte que celle que nous avons faite auparavant.

7 Me DAVID : D'accord. Passons
8 maintenant à l'onglet 470, Monsieur Fry. C'est
9 une entrée datée du 11 juillet - en fait, elle
10 concerne ce qui va avoir lieu le vendredi, soit
11 une séance d'information pour le compte du
12 sénateur de Bané en vue de son voyage en Arabie
13 saoudite et en Syrie.

14 M. de Bané a témoigné à cet égard
15 et il nous a expliqué qu'il y avait beaucoup de
16 responsables consulaires, beaucoup de
17 responsables du ministère des Affaires
18 étrangères, et je comprends que vous étiez
19 présent à cette réunion.

20 M. FRY : Oui, j'y étais.

21 Me DAVID : Vous rappelez-vous
22 avoir pris des notes lors de cette réunion?

23 M. FRY : Non, je ne pense pas
24 avoir pris de notes.

25 Me DAVID : D'accord. Nous avons

1 entendu un témoignage et je vais tenter de le
2 récapituler aussi exactement que possible, mais
3 le témoignage du sénateur de Bané indique que
4 M. Pardy l'aurait informé qu'essentiellement, à
5 un moment donné, les autorités des États-Unis,
6 les autorités gouvernementales, avaient pour
7 ainsi dire offert au Canada de rapatrier M. Arar
8 au Canada, et que ce retour était rattaché à
9 l'idée, à la notion que M. Arar allait être
10 accusé et détenu au Canada. M. de Bané, le
11 sénateur de Bané, a déclaré que c'est ce qui lui
12 a été communiqué par M. Pardy, que c'était
13 l'information fournie à la séance d'information
14 par M. Pardy.

15 Donc la question que je vous pose
16 est la suivante : vous rappelez-vous d'un tel
17 message et de la teneur d'un tel message, s'il a
18 été transmis?

19 M. FRY : Mon souvenir est que -
20 je veux dire, cela aurait été un breffage et vous
21 pouvez voir dans la note sommaire que « A-10 »
22 désigne la salle de réunion du ministre.

23 Mon souvenir est que le sénateur
24 de Bané a été pour l'essentiel avisé de ce que
25 nous avons à peu de chose près déjà entendu,

1 c'est-à-dire que les Américains étaient entrés en
2 contact avec les autorités canadiennes et avaient
3 dit : « Si M. Arar rentre au Canada, sera-t-il
4 détenu? Sera-t-il accusé? » La réponse était non.
5 Donc, pour l'essentiel, c'est ce qu'on lui a dit.

6 Me DAVID : Le fait que les
7 Américains avaient transmis cette information aux
8 autorités canadiennes, était-ce quelque chose
9 dont vous étiez au courant avant cette séance
10 d'information?

11 M. FRY : Oui. Je savais qu'il y
12 avait eu quelques discussions entre les autorités
13 et qu'à un certain moment il y a quelqu'un qui -
14 si M. Arar revient au Canada, sera-t-il détenu?
15 Sera-t-il accusé? La réponse à cette question
16 était non.

17 Me DAVID : D'accord.

18 M. FRY : Je veux dire que cela
19 concordait - que ce qui a été dit au sénateur de
20 Bané concordait avec ce que j'avais déjà entendu
21 et avec ce que je savais.

22 Me DAVID : Simplement pour
23 mémoire je vous réfère à l'onglet du BCP - il
24 s'agit de la pièce P-48, dans le volume 1, à
25 l'onglet 20. Nous avons une lettre du premier

1 ministre qui est datée du 11 juillet, que vous
2 trouverez à la troisième page.

3 M. FRY : Quel onglet?

4 Me DAVID : L'onglet 20.

5 M. FRY : Merci.

6 Me DAVID : Si vous allez à la
7 page 3, vous trouverez la lettre du premier
8 ministre. C'était sa première lettre. Donc nous
9 voyons que la formulation précise utilisée dans
10 la lettre du premier ministre correspond
11 exactement au résultat de vos propres efforts...

12 M. FRY : Oui.

13 Me DAVID : ... pour ce qui est de
14 la lettre de votre ministre.

15 Monsieur le Commissaire, je
16 pense que nous pourrions peut-être prendre la
17 pause-déjeuner et reprendre à 14 heures, si je
18 peux me permettre de vous faire cette suggestion?
19 Merci.

20 LE COMMISSAIRE : Nous reprendrons
21 à 14 heures.

22 LE GREFFIER : Veuillez vous
23 lever. / Please stand.

24 -- Suspension à 12 h 58 /

25 Upon raising at 12:58 P.M.

1 -- Reprise à 14 h 01 /

2 Upon resuming à 14:10 P.M.

3 LE GREFFIER : Veuillez vous
4 asseoir. / Please sit down.

5 Me DAVID : M. Fry, avant la pause
6 nous parlions de la lettre au premier ministre
7 syrien et j'aimerais vous renvoyer maintenant à
8 vos notes personnelles. Si vous voulez bien
9 passer à la page 23. Il y a une entrée - je crois
10 qu'elle date de la période autour du 21 juillet,
11 plus ou moins, et il y a une entrée qui se lit
12 comme suit :

13 ... signaux contradictoires aux
14 Syriens

15 Ce doit être lié à Arar,
16 j'imagine?

17 M. FRY : Oui, j'ai peut-être noté
18 ce que quelqu'un avait dit, vous savez, juste que
19 nous envoyions des signaux contradictoires aux
20 Syriens.

21 Me DAVID : Aucun souvenir
22 spécifique?

23 M. FRY : Je ne peux pas me
24 rappeler. J'aurais besoin de la date.

25 Me DAVID : Le 21 juillet est la

1 date que nous avons.

2 M. FRY : Le 21 juillet?

3 Me DAVID : Oui.

4 M. FRY : Non, je ne sais pas ce
5 que...

6 Me DAVID : D'accord. Passons à
7 l'onglet 502, qui est le nouvel onglet 12.

8 LE COMMISSAIRE : Cinq cent deux?

9 Me DAVID : Cinq cent deux.

10 LE COMMISSAIRE : Quel volume?

11 Me DAVID : Volume 6. Mais vous ne
12 devriez plus penser en fonction de volumes,
13 Monsieur le Commissaire, vous devez penser en
14 fonction du nouvel onglet 12.

15 LE COMMISSAIRE : Nouvel onglet
16 12.

17 Me DAVID : Nouvel onglet 12. Je
18 suis réprimandé parce que je pense toujours de
19 l'ancienne manière.

20 LE COMMISSAIRE : Je me demande
21 bien qui pourrait vouloir vous réprimander.

22 Me DAVID : Je ne sais pas.

23 L'onglet 12 a trait à un certain nombre de
24 messages. On y évoque l'idée d'un appel
25 téléphonique entre le ministre Graham et le

1 ministre des Affaires étrangères de la Syrie. On
2 évoque la possibilité d'une rencontre entre
3 M. Arnous et le ministre Graham.

4 Le contexte dans lequel ceci se
5 produit a trait à une conférence de presse donnée
6 le 7 août par Alex Neve et Monia Mazigh, et en
7 fait, je devrais vous avoir apporté - allons à
8 l'onglet 496 du volume précédent.

9 LE COMMISSAIRE : Nous sommes
10 revenus aux volumes?

11 --- RIRES / LAUGHTER

12 Me DAVID : D'accord. L'onglet 11,
13 je suis désolé.

14 Donc à l'onglet 11, M. Fry, pour
15 vous remettre dans le contexte. Si vous allez à
16 la page 5 de 8 - vous verrez au bas des pages,
17 elles sont numérotées. Page 5 de 8. Le tiers
18 inférieur. Il y a une référence qui se lit ainsi
19 :

20 Ce qui suit est une
21 transcription approximative
22 basée sur le sous-titrage
23 codé d'une conférence de
24 presse au sujet de Maher Arar
25 diffusée à CTV-N, le 7 août

1 2003 à 11 heures.

2 Et il y a encore une fois une
3 référence à diverses déclarations de Monia Mazigh
4 ou d'Alex Neve le 7 août.

5 Et si vous allez à la page 6 de
6 8, vous verrez dans le deuxième paragraphe, à la
7 deuxième phrase, c'est Monia Mazigh qui parle et
8 voici ce qu'elle dit :

9 La communauté des droits de
10 l'homme syrienne à Londres
11 affirme que mon mari a été
12 battu. Il a été battu sur la
13 plante des pieds et fouetté
14 avec des câbles électriques.
15 On affirme qu'il a été forcé
16 de se recroqueviller dans un
17 pneu de voiture de façon que
18 sa tête touche à ses orteils.
19 C'est tout à fait conforme à
20 ce que le Département d'État
21 déclare qu'il se pratique
22 dans les prisons syriennes.

23 Et au prochain paragraphe, c'est
24 toujours Mme Mazigh qui parle, et vers le milieu
25 de la page, il y a également une référence à

1 diverses allégations de torture, et elle est
2 citée comme suit :

3 Le Comité des droits de la
4 personne de la Syrie qui
5 siège à Londres... a confirmé
6 que mon mari a réellement été
7 battu, il a été fouetté avec
8 des câbles sur la plante des
9 pieds et d'autres parties du
10 corps. Le comité dit qu'on
11 l'a placé à l'intérieur d'une
12 chambre à air de sorte que sa
13 tête touche à ses pieds. La
14 torture décrite comme ayant
15 été infligée à mon mari est
16 conforme à la description que
17 le Département d'État
18 américain fait des conditions
19 en Syrie.

20 Donc le 7 août, il y a cette
21 conférence de presse, et je vous fais valoir que
22 l'onglet 12 est une réponse - il y a maintenant
23 une préoccupation concernant ces allégations,
24 confirmées - en d'autres termes, il semble y
25 avoir des rapports confirmés de la torture

1 infligée à M. Arar.

2 Donc, si nous passons
3 maintenant - en revenant à l'onglet 12, prenons
4 les pages 9 et 10...

5 M. FRY : Tout que je peux dire à
6 ce sujet, Monsieur le Commissaire, est que, je
7 veux dire, il y avait une conférence de presse -
8 je veux dire, le Comité dss droits de la personne
9 de la Syrie...

10 Me DAVID : ... de la Syrie qui
11 siège à Londres...

12 M. FRY : Oui. Je veux dire, quand
13 nous avons parlé des ONG plus tôt, qui sait ce
14 qu'est cette organisation, n'est-ce pas? Je veux
15 dire, un groupe de dissidents? Disons, quelle que
16 soit la source de l'information, nous allons
17 l'examiner, mais - et on n'écarte jamais rien
18 d'emblée, mais je veux dire, juste parce qu'une
19 organisation de ce genre fait une allégation,
20 vous savez - je pense que c'est la première fois
21 en fait que nous avons entendu quelque
22 allégation précise selon laquelle - au sujet de
23 M. Arar étant victime de torture en Syrie, et
24 ceci s'est produit longtemps après le début de sa
25 détention.

1 Me DAVID : Si vous allez à la
2 page 10 de 10 de cet onglet...

3 M. FRY : De quel onglet
4 s'agit-il?

5 Me DAVID : C'est l'onglet 12 de
6 votre - des documents Fry.

7 M. FRY : D'accord. La dernière -
8 la page 10 de 10?

9 Me DAVID : Oui, la dernière page.
10 Le message du haut de la page émane de
11 M. McIntyre, il est adressé à un certain nombre
12 de personnes et il est daté du 7 août, la même
13 date que la conférence de presse, et il précise :

14 Comme il n'a pas été possible
15 d'organiser un appel
16 téléphonique avec le ministre
17 des Affaires étrangères
18 syrien Shara cet après-midi,
19 MJM appelle l'ambassadeur
20 syrien à 16 heures 30 pour
21 exprimer nos profondes
22 préoccupations concernant
23 l'allégation que M. Arar a
24 été torturé et inviter les
25 Syriens à honorer leurs

1 promesses antérieures et à
2 rétablir l'accès consulaire
3 immédiatement.

4 Et le deuxième paragraphe fait
5 valoir le fait que nous allons continuer à tenter
6 de faire le nécessaire pour organiser un appel
7 téléphonique entre Graham et le ministre des
8 Affaires étrangères.

9 Étiez-vous au courant que ceci se
10 passait à ce moment-là en réponse aux allégations
11 de torture...?

12 M. FRY : Eh bien, nous étions -
13 nous avons une organisation qui prétendait
14 disposer d'informations selon lesquelles M. Arar
15 était victime de torture et nous demandions
16 confirmation de la part de notre personnel sur
17 place à Damas, et comme vous pouvez le voir ici,
18 nous appelions l'ambassadeur - les initiales MJM
19 désignent John McNee, qui était le sous-ministre
20 adjoint responsable du Moyen-Orient. Il
21 téléphonait à l'ambassadeur syrien pour exprimer
22 notre inquiétude. Nous discussions de la
23 possibilité de faire un appel téléphonique.

24 Je veux dire que cette question
25 faisait l'objet de beaucoup d'attention au

1 Canada. Monsieur - vous savez, les médias nous
2 posaient des questions à ce sujet. Et donc nous
3 essayions de, vous savez, obtenir confirmation,
4 d'en savoir plus, et nous essayions également
5 d'exprimer nos inquiétudes aux Syriens, quoique,
6 comme je l'ai déjà dit, je veux dire, il ne
7 s'agissait que de -c'était un rapport émanant
8 d'une ONG située à Londres.

9 Me DAVID : Mais vous tentiez de
10 répondre aux allégations?

11 M. FRY : Oui. Nous essayions
12 d'obtenir plus d'informations et de répondre et
13 de montrer que nous étions préoccupés par ce que
14 nous avons entendu.

15 Me DAVID : Et êtes-vous intervenu
16 personnellement lors de ces étapes, des étapes...

17 M. FRY : Eh bien, autour de -
18 je - autour de cette période, en fait, je suis
19 parti en vacances autour de cette période, au
20 début août. Donc quand le premier - quand les
21 allégations sont sorties pour la première fois,
22 je pense que c'était en juillet, en fait, quand
23 le rapport sur les droits de la personne en Syrie
24 est sorti, et je n'étais pas présent pendant - je
25 n'étais pas au bureau durant cette période.

1 J'étais en vacances, en fait.

2 Me DAVID : Vous rappelez-vous
3 quand vous êtes rentré de vacances?

4 M. FRY : Je serais parti en début
5 d'août et je serais probablement rentré, je
6 pense, la troisième semaine d'août, peut-être
7 autour du 20.

8 Me DAVID : D'accord. Et
9 étiez-vous sensible à ces allégations et à ces
10 réclamations, les rapports de torture comme tels?

11 M. FRY : Je pense qu'en fait, le
12 rapport initial est sorti pendant que j'y étais
13 toujours, en juillet, mais je n'étais pas - pour
14 ce qui est de - j'ai probablement suggéré que
15 nous explorions la possibilité d'un appel
16 téléphonique et, vous savez, la manière d'aborder
17 ceci avec les Syriens? Mais je n'étais pas là,
18 vous savez, à ce moment précis - vous pouvez voir
19 en quelque sorte que c'est en fait Dan Costello
20 qui s'en est occupé parce que je n'étais pas là.

21 Me DAVID : Auriez-vous discuté de
22 cette question avec M. Pardy afin d'obtenir ses
23 commentaires et sa perspective?

24 M. FRY : Je l'aurais fait, et
25 je - je ne suis pas certain si ceci a été expurgé

1 ou pas, mais cette question a également fait
2 l'objet de discussions à Damas. Il y a une partie
3 où - nous avons un rapport de Damas, en fait, où
4 nous soulevons la question avec Damas. Je ne
5 pense pas que je puisse en parler.

6 Me DAVID : D'accord. Voyons -
7 peut-être que si je vous renvoie à un document
8 précis, cela vous aidera.

9 M. FRY : D'accord.

10 Me DAVID : Si vous voulez prendre
11 l'onglet 13, qui est l'ancien onglet 507, et je
12 pourrais vous signaler la page 3 du document - de
13 l'onglet. Il s'agit du rapport consulaire du 14
14 août, et - excusez-moi. C'est - oui, à la page 3.
15 Si vous allez à la page 3 du document...

16 M. FRY : De l'onglet 13?

17 Me DAVID : De l'onglet 13, exact.
18 Il s'agit d'un rapport concernant une visite à
19 M. Arar, qui a eu lieu le 14 août?

20 M. FRY : Mm-hmm.

21 Me DAVID : Et le troisième
22 paragraphe se rapporte aux termes relatifs à la
23 torture, et on y lit :

24 Il pouvait parfois s'exprimer
25 librement et il a indiqué que

1 les conditions de détention
2 avaient été plus difficiles
3 dans le passé que maintenant.
4 Il a mentionné qu'il ne
5 souhaitait pas voir de
6 couverture défavorable dans
7 les médias car il croyait que
8 cela ne ferait qu'aggraver
9 son cas... Il a confirmé qu'il
10 n'avait pas été battu ni
11 torturé. Il a également dit
12 qu'il n'avait pas été
13 paralysé. Lorsqu'on lui a
14 demandé des explications, il
15 n'a pas pu trouver d'autre
16 mot pour cela. Il a également
17 dit que sa longue détention
18 l'avait détruit mentalement.
19 Il a indiqué qu'à sa
20 connaissance, il n'était pas
21 plus mal traité que les
22 autres prisonniers.
23 Donc il y a eu ce rapport
24 consulaire.
25 Vous rappelez-vous avoir vu ce

1 rapport consulaire daté du 14 août?

2 M. FRY : Non, parce que j'étais
3 parti à cette période. Je l'aurais vu plus tard,
4 après - à mon retour.

5 Si je pouvais seulement reculer
6 un peu...

7 Me DAVID : Certainement.

8 M. FRY : ... Monsieur le Commissaire,
9 juste pour vous donner un peu de contexte.

10 Donc, à partir de juillet, nous
11 envoyons maintenant le sénateur de Bané, et la
12 raison principale - nous l'envoyons pour le cas
13 de M. Sampson, mais il va également en Syrie, au
14 nom de M. Arar, avec la lettre en question.

15 Juste pour vous donner un peu de
16 contexte, et c'est toujours le cas actuellement,
17 je veux dire, c'est également au moment où le cas
18 de Mme Kazemi, en Iran, s'est produit, début
19 juillet 2003. Donc nous étions - notre bureau
20 s'occupait - le cas de Mme Kazemi venait
21 d'éclater; elle avait en fait été tuée pendant
22 sa détention en Iran, nous avions le cas de
23 M. Sampson et aussi celui de M. Arar. Trois
24 affaires consulaires hautement médiatisées.

25 Et puis au milieu de cela - donc

1 cela a eu lieu en juillet. Au cours du mois de
2 juillet, nous avons reçu ce rapport qui émanait
3 de cette organisation de défense des droits de la
4 personne dont le siège social est à Londres, donc
5 nous essayions - il y a eu beaucoup d'attention
6 et de questions de la part des médias et nous
7 tentions de trouver le meilleur moyen d'y
8 répondre. Nous ne pouvions pas - nous n'allions
9 pas simplement l'ignorer, mais nous n'allions pas
10 non plus - je veux dire qu'il s'agit d'une
11 organisation - vous savez, nous ne la connaissons
12 pas, elle formule ces allégations.

13 Vous m'avez donc rappelé
14 certaines des choses que nous avons faites pour
15 essayer de répondre à cela et une de ces choses
16 était de demander une visite consulaire à M. Arar
17 pour confirmer par nous-mêmes ce qui se passait.
18 Et c'est ce rapport-ci.

19 Comme je l'ai dit, j'étais parti
20 au début, pendant la première partie du mois
21 d'août, et donc j'aurais vu ceci plus tard, mais
22 pas à ce moment-là.

23 Me DAVID : D'accord. Et vous avez
24 dit qu'avant de partir en vacances, vous aviez
25 entendu parler de cette question, des allégations

1 de torture? Vous avez été informé du rapport sur
2 les droits de l'homme émanant de Londres...

3 M. FRY : Oui, je crois que j'étais
4 au courant du rapport.

5 Me DAVID : Maintenant, avant de
6 partir en vacances, ou à votre retour de
7 vacances, vous avez eu des discussions avec
8 M. Pardy au sujet de la question de la torture
9 possible à ce moment-là, pendant cette période...

10 M. FRY : Je crois que nous avons
11 discuté de la question du rapport et, en fait,
12 M. Pardy n'a pas accordé beaucoup de crédibilité
13 au rapport. Je pense - il y a en fait un courriel
14 que nous devrions pouvoir signaler à la
15 Commission.

16 Me McISAAC : Je pense que vous
17 faites allusion à l'onglet 486.

18 M. FRY : Là où - je veux dire, je
19 pense qu'il m'a dit la même chose verbalement,
20 quand Myra Pastyr-Lupul écrit en fait un courriel
21 dans lequel elle dit - c'est l'onglet 486, à la
22 page 2 de 12. Elle dit :

23 J'ai montré ceci à Gar il y a
24 deux semaines et il ne croit
25 pas que ces allégations

1 soient fondées. Nous n'avons
2 aucune raison de croire que
3 Maher soit victime de
4 torture, bien que nous ne
5 puissions pas démontrer qu'il
6 n'est pas maltraité, puisque
7 nous n'avons eu aucun accès
8 consulaire depuis avril.

9 Je veux dire qu'il s'agit du même
10 genre de choses que m'aurait dit Gar, et que, je
11 veux dire, il faut prendre les déclarations de ce
12 genre d'organisme avec un grain de sel. Je veux
13 dire, vous ne savez jamais à qui vous avez
14 affaire. Parfois, il s'agit de dissidents du pays
15 concerné et il est dans leur intérêt de le
16 critiquer.

17 Me DAVID : D'accord. Donc ceci, à
18 quoi vous venez de faire allusion, est daté du 6
19 août. Est-ce que c'est exact?

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Le courriel de Myra
22 Pastyr-Lupul?

23 M. FRY : Oui.

24 Me DAVID : Et vous étiez en
25 vacances à ce moment-là?

1 M. FRY : Je l'étais. Mais j'y ai
2 seulement fait allusion parce que Gar disait - je
3 pense qu'il a dit des choses similaires...

4 Me DAVID : Donnant son
5 évaluation...

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : ... de ce qui provenait
8 de l'organisation dont le siège est à Londres.

9 Donc, il est clair que vous avez
10 eu des discussions avec M. Pardy sur la question
11 de la torture pendant cette période?

12 M. FRY : Nous avons eu des
13 discussions au sujet du rapport...

14 Me DAVID : Au sujet des
15 allégations?

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Et ma prochaine
18 question est, et nous en avons parlé brièvement
19 ce matin, à quel autre moment vous rappelez-vous
20 que ce point précis ait été discuté, qu'il y a eu
21 discussion au sujet de la torture, des
22 allégations de torture en Syrie, entre vous-même
23 et M. Pardy?

24 M. FRY : Vous voulez dire autour
25 de ce rapport ou en général?

1 Me DAVID : Non, en général.

2 M. FRY : Eh bien, je veux dire,
3 si vous évoquez la question de savoir si M. Pardy
4 nous a dit que - j'ai entendu parler du
5 témoignage de M. Pardy devant la Commission et
6 s'il nous a dit à d'autres moments qu'il pensait
7 que M. Arar était victime de torture, la réponse
8 à cette question est non.

9 Je veux dire, j'éprouve
10 énormément de respect pour Gar Pardy. Si j'étais
11 emprisonné quelque part dans le monde, je
12 voudrais que ce soit lui qui s'occupe de me tirer
13 de là. Je veux dire que Gar - il fait un travail
14 que peu de diplomates de carrière seraient prêts
15 à faire. Il était chef - il était directeur
16 général de la Section consulaire des Affaires
17 étrangères, et je pense que pendant 20 ou 25 ans,
18 il est venu en aide à des Canadiens aux quatre
19 coins du monde - il les rapatriait.

20 Pour être franc, disons qu'il
21 mérite l'Ordre du Canada pour tout ce qu'il a
22 fait pour aider à ramener des gens qui se
23 trouvent - pas seulement qui souffrent de
24 problèmes de santé, mais qui sont détenus.

25 Je dis cela parce que je n'aime

1 pas tellement me trouver dans une situation où je
2 dois le contredire, mais, Monsieur le
3 Commissaire, je veux dire - il n'a pas discuté
4 avec moi du fait qu'il croyait que M. Arar était
5 victime de torture.

6 Me DAVID : Jusqu'à cette période?

7 M. FRY : Eh bien, en fait, nous
8 avons discuté du rapport, et il n'accordait pas
9 une grande foi au rapport. Mais nous devions tout
10 de même aborder la question du rapport. Nous
11 n'allions pas l'ignorer. Et nous avons donc -
12 nous avons pris certaines mesures.

13 Me DAVID : Et cela a-t-il fait
14 l'objet de quelque discussion entre vous-même et
15 quelqu'un d'autre au sein du MAECI, à part
16 M. Pardy?

17 M. FRY : Qu'est-ce qui a été
18 discuté?

19 Me DAVID : La question de la
20 possibilité de mauvais traitements...

21 M. FRY : Si M. Arar...

22 Me DAVID : ... envers M. Arar?

23 M. FRY : Tout ce que je peux vous
24 dire, eh bien, c'est que c'est difficile à dire.
25 Je veux dire, au cours de l'année, quand nous

1 avons parlé du cas, si à un certain point nous
2 avons discuté, vous savez, de son traitement.

3 Je veux dire que nous comptions
4 sur des rapports du consulat - pardon, du consul
5 à Damas, et les rapports que nous recevions
6 étaient que M. Arar était - bien entendu,
7 personne ne se sentirait très bien dans de telles
8 conditions, vous savez, en prison, loin de sa
9 famille, sans justification et pendant une aussi
10 longue période. Mais les rapports que nous
11 recevions régulièrement indiquaient que nous
12 avions accès à lui, ce qui était sans précédent,
13 que nous pouvions le voir régulièrement, qu'il
14 était content de nous voir, qu'il avait l'air de
15 se porter raisonnablement bien, et c'était - nous
16 recevions régulièrement des rapports en ce sens.

17 Donc, bien que la détention n'ait
18 pas été - vous savez, il n'était pas content de
19 la situation - à aucun moment n'avons-nous reçu
20 un rapport indiquant que quelqu'un soupçonnait
21 qu'il était victime de torture.

22 Me DAVID : Soulevant la
23 possibilité de torture? Qui soulevait la
24 possibilité que M. Arar était torturé?

25 M. FRY : Qui la soulevait?

1 Me DAVID : Que M. Pardy la
2 soulevait. Vous ne receviez pas de rapports...

3 M. FRY : Non. Personne n'a
4 soulevé la question devant moi ou au bureau du
5 ministre, à savoir qu'on soupçonnait...

6 Me DAVID : Donc encore une fois,
7 à votre connaissance, au meilleur de votre
8 connaissance, il n'y a personne d'autre dans
9 votre bureau, dans le bureau politique, qui
10 recevait des rapports de M. Pardy ou de quiconque
11 au sein du MAECI selon lesquels il y avait une
12 possibilité que M. Arar soit torturé?

13 M. FRY : C'est exact, nous n'en
14 recevions pas. Je veux dire que nous devions nous
15 fier à leur opinion.

16 Me DAVID : D'accord. Passons à
17 l'onglet 505. Je pense que nous serons assez
18 brefs ici, parce que, comme je crois comprendre
19 maintenant, ceci s'est produit pendant vos
20 vacances.

21 Il s'agit d'une mêlée de presse
22 ou d'une conférence de presse donnée par
23 M. Graham et elle date du 14 août, donc la même
24 date que le rapport consulaire que nous venons de
25 passer en revue.

1 Si vous allez...

2 Me McISAAC : Excusez-moi,
3 l'onglet 405?

4 Me DAVID : Ah, d'accord. C'est la
5 question 405-505? Un beau jour, nous allons finir
6 par nous dépêtrer, Monsieur le Commissaire.

7 LE COMMISSAIRE : Allez-y.

8 Me DAVID : Donc, ce qui semble
9 porter le numéro 405 dans votre volume fait
10 référence à une transcription d'une conférence de
11 presse donnée - ou une séance d'information
12 donnée par M. Graham, et vers - au-dessus du
13 dernier paragraphe, on fait allusion au fait que
14 M. Graham est cité comme suit :

15 Nos fonctionnaires
16 consulaires nous ont assurés
17 qu'il est en bon état
18 physique. Il a lui-même
19 totalement rejeté toutes les
20 allégations de torture. Il a
21 été interviewé
22 individuellement par nos
23 responsables consulaires et
24 il a déclaré que sa condition
25 est meilleure qu'elle ne

1 l'était avant que nous ayons
2 commencé à intervenir en son
3 nom.

4 Vous n'avez pas participé à lla
5 séance d'information de M. Graham à cet égard?

6 M. FRY : Non, je n'y ai pas
7 participé.

8 Me DAVID : Savez-vous qui y a
9 participé?

10 M. FRY : Je crois que c'est le
11 chef du cabinet du ministre, Dan Costello, qui y
12 a pris part, mais il a pu y avoir d'autres
13 membres de son cabinet également.

14 Me DAVID : Et votre croyance que
15 M. Costello a probablement participé à la séance
16 d'information vient d'où?

17 M. FRY : De lui-même.

18 Me DAVID : De Dan Costello?

19 M. FRY : Oui. Je veux dire, le
20 ministre Graham a témoigné en ce sens. Je ne
21 pense pas qu'il était - que vous pourriez
22 réellement parler de séance d'information. Je
23 pense que le ministre était en quelque sorte - je
24 veux dire que le point de mire principal de tout
25 ceci était M. Sampson. M. Sampson venait tout

1 juste d'être libéré après presque trois ans et il
2 venait tout juste d'être libéré au début d'août.
3 De sorte qu'il était le point de mire des médias.

4 Mais en même temps, la question
5 du rapport des droits de la personne, selon nous,
6 pouvait être soulevée dans la mêlée de presse, ce
7 qui fait qu'il y a eu, je pense, une sorte de
8 mise au point rapide à ce sujet parce que nous
9 venions tout juste de recevoir une note
10 consulaire indiquant, je crois, que les
11 responsables consulaires venaient de rendre
12 visite à M. Arar.

13 Me DAVID : D'accord. Et M. Graham
14 a bien décrit les circonstances dans lesquelles
15 cette séance d'information a eu lieu, donc ça va.

16 Passons maintenant au
17 24 septembre, et c'est à l'onglet 14 dans les
18 documents de M. Fry. C'est l'ancien onglet 576.

19 Encore une fois, il s'agit d'une
20 série de courriels. On fait allusion à trois
21 courriels, et le ministre, le ministre Graham,
22 dit pour l'essentiel que ce serait une bonne
23 chose s'il y avait un procès en Syrie pour régler
24 la situation d'Arar.

25 Vous avez commenté - si vous

1 allez à la page 2 du courriel, on indique :

2 Monia a parlé à Robert Fry
3 hier soir et on lui a dit que
4 c'est la « stratégie » du
5 cabinet du ministre des
6 Affaires étrangères (MINA) en
7 préparation pour sa réunion
8 avec le ministre des Affaires
9 étrangères syrien.

10 Donc sur un point, vous savez, le
11 ministre est cité sur - si vous allez à la
12 première page, vous voyez que le ministre est
13 cité comme suit :

14 ... nous sommes heureux que le
15 procès aille de l'avant, car
16 ce sera pour Maher Arar
17 l'occasion de se défendre
18 devant les tribunaux.

19 Et vous dites à Monia, vous
20 savez, elle est inquiète parce que - elle est
21 préoccupée par la qualité du système de justice
22 en Syrie...

23 M. FRY : C'est juste.

24 Me DAVID : ... et par ce qui va
25 arriver à son mari et vous donnez une sorte

1 d'explication ici de la raison pour laquelle le
2 ministre adopterait publiquement une telle
3 position.

4 Pourriez-vous seulement nous
5 expliquer ce que la stratégie - vous faites
6 allusion à une stratégie, de quoi s'agit-il?

7 M. FRY : Bien sûr. Je veux dire,
8 je ferais attention - je veux dire, c'est de
9 quatrième main, je pense, étant rapporté...

10 Me DAVID : Et donc je vous demande votre
11 version, Monsieur Fry.

12 M. FRY : Je crois - c'est-à-dire,
13 les circonstances entourant cette histoire sont
14 que le ministre - il y aurait eu un bulletin de
15 nouvelles selon lequel le ministre avait déclaré
16 que nous avions la conviction qu'un procès allait
17 se dérouler et que Arar allait avoir une chance
18 de se défendre, et Mme Mazigh m'aurait appelé,
19 vous savez, elle aurait été en colère, me
20 demandant pourquoi le ministre se disait
21 convaincu qu'un procès aurait lieu.

22 Et donc j'essayais de la calmer
23 un peu, en disant, regardez, je veux dire, notre
24 premier choix est de ramener M. Arar à la maison.
25 Et notre stratégie a été de les forcer à nous le

1 remettre, de leur dire qu'il n'y avait pas de
2 raison de l'empêcher de rentrer au Canada et de
3 le libérer pour qu'il puisse y revenir, mais que
4 s'ils ne le faisaient pas, plutôt que de le
5 laisser seulement en quelque sorte en suspens, il
6 est détenu depuis presque un an sans - vous
7 savez, le ministre avait toujours - notre
8 deuxième choix avait toujours été de les obliger,
9 de dire, « Bien, d'accord, si vous ne comptez pas
10 nous le remettre, faites-lui au moins savoir
11 quelles sont les accusations qui sont portées
12 contre lui et donnez-lui une chance de se
13 défendre dans le cadre d'un processus judiciaire
14 transparent. »

15 Je crois que plus tôt - il y
16 avait en fait eu certains rapports hors de Damas
17 indiquant qu'ils comptaient le traduire en
18 justice devant un tribunal civil plutôt que
19 militaire. Ils passaient un peu d'une option à
20 l'autre à ce sujet.

21 Je crois donc que tout ce que je
22 lui aurais dit, eh bien, puisqu'ils ne comptaient
23 pas le libérer, à tout le moins s'ils nous
24 donnaient la chance de tenir un processus
25 judiciaire ouvert où nous pourrions envoyer des

1 observateurs, et je crois que nous avons de fait
2 commencé à conclure certaines ententes pour qu'il
3 ait un avocat, ou la famille avait pris certains
4 arrangements pour envoyer un observateur au
5 procès, c'était un peu comme notre deuxième
6 principale option.

7 Donc, je crois que c'est ce qui a
8 constitué une partie de ma conversation avec
9 Mme Mazigh, et je lui aurais aussi dit à ce
10 moment que nous espérions pouvoir rencontrer le
11 ministre des Affaires étrangères syriennes à
12 l'ONU plus tard au cours de ce même mois.

13 Me DAVID : C'est exact. Et cela
14 nous amène à l'onglet 580, qui fait référence à
15 la réunion du ministre, lors de l'Assemblée
16 générale de l'ONU à New York, avec le ministre
17 des Affaires étrangères de la Syrie, M. Shara'a.

18 M. FRY : Vous avez dit 580?

19 Me DAVID : L'onglet 580, oui.

20 LE COMMISSAIRE : Volume?

21 Me DAVID : Toujours dans le
22 volume 6, je crois - oui, 6. C'est le dernier
23 onglet.

24 LE COMMISSAIRE : Merci.

25 Me DAVID : Je ne sais pas si

1 c'est vraiment nécessaire, Monsieur le
2 Commissaire, que vous y jetiez un coup d'oeil...

3 LE COMMISSAIRE : Je l'ai.

4 Me DAVID : D'accord.

5 Vous trouviez-vous à New York
6 avec le ministre à ce moment?

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : Et vous étiez présent
9 lorsqu'il a rencontré le ministre des Affaires
10 étrangères Shara'a?

11 M. FRY : Oui.

12 Me DAVID : Alors vous avez été
13 témoin de la conversation entre les deux hommes?

14 M. FRY : Oui.

15 Me DAVID : Nous avons entendu le
16 témoignage de M. Graham selon lequel le ministre
17 syrien des Affaires étrangères l'aurait assuré
18 qu'ils allaient faire de leur mieux - qu'il
19 ferait de son mieux pour arriver à un résultat
20 positif quant au sort de M. Arar en Syrie. Vous
21 rappelez-vous que cette assurance ait été donnée
22 à votre ministre?

23 M. FRY : Oui, je m'en souviens.

24 Me DAVID : Et pourriez-vous
25 seulement nous donner peut-être votre perception

1 de ce qui a été dit et du message qui a été
2 transmis?

3 Me McISAAC : Monsieur le
4 Commissaire, j'ai indiqué au témoin qu'il pouvait
5 donner une idée générale des messages transmis,
6 mais qu'il ne devait pas présenter les détails de
7 la conversation.

8 LE COMMISSAIRE : D'accord. Merci.
9 Merci, Maître McIsaac.

10 Me DAVID : Donc, en respectant
11 cette « mise en garde ».

12 M. FRY : Je crois que je dirais
13 que - je veux dire que la façon dont le ministre
14 l'a décrite, que le ministre des Affaires
15 étrangères était plutôt, qu'il semblait démontrer
16 une certaine volonté de nous aider. Il y avait
17 une autre personne qui n'était pas aussi
18 empressée à cette même réunion.

19 Me DAVID : Cette autre personne,
20 moins empressée, était en compagnie du ministre
21 des Affaires étrangères Shara'a?

22 M. FRY : Oui, il était - nous ne
23 savons pas de qui il s'agissait, ou ce qu'il
24 était, mais il était assis à côté du ministre des
25 Affaires étrangères.

1 Me DAVID : Le ministre des
2 Affaires étrangères Shara'a l'a-t-il admonesté?

3 M. FRY : Non, il ne l'a pas fait.

4 Me DAVID : Bien.

5 M. FRY : En fait, je - je suis à
6 un - vous savez, je ne sais pas si c'est de
7 nature générale ou non, mais je veux dire, le
8 point sur lequel l'autre personne insistait était
9 que, en fait, toute l'attention des médias, et je
10 crois qu'il faisait référence à la conférence de
11 presse que venait de donner Mme Mazigh, allait
12 rendre les choses plus difficiles et, en fait que
13 cette attention nuisait à - eh bien, je ne crois
14 que « nuire » soit en fait le bon terme.

15 Me DAVID : Était
16 contre-productive?

17 M. FRY : Était contre-productive,
18 et faisait qu'ils n'allaient pas libérer M. Arar
19 rapidement.

20 Me DAVID : Qu'ils n'avaient pas
21 l'intention de le libérer?

22 M. FRY : Eh bien, que si cela se
23 poursuivait - je veux dire, il a indiqué très
24 clairement que la publicité et les activités de
25 Mme Mazigh étaient nuisibles et qu'ils étaient

1 mécontents de cette situation, et que s'ils
2 étaient mécontents, alors ils ne se trouvaient
3 pas dans un état d'esprit propre à nous aider.

4 Me DAVID : Est-ce que de quelque
5 façon que ce soit, selon vos souvenirs, le
6 ministre des Affaires étrangères a tenté de
7 corriger la situation en ce qui a trait à ces
8 commentaires?

9 M. FRY : Non, il ne l'a pas fait.

10 Me DAVID : Le 1^{er} octobre, et je
11 n'ai pas de document à vous présenter, mais votre
12 ministre a téléphoné, ou plutôt a rencontré, je
13 m'excuse, le secrétaire général Moussa de la
14 Ligue des États arabes, et ils se sont rencontrés
15 à Ottawa, et nous avons entendu le témoignage de
16 M. Graham selon lequel il aurait sollicité son
17 aide dans ses efforts pour faire libérer M. Arar.

18 Ma question est : assistiez-vous
19 à cette rencontre et étiez-vous présent au cours
20 de cette discussion?

21 M. FRY : Oui, je l'étais.

22 Me DAVID : Pourriez-vous, ici
23 encore, nous indiquer, selon vos meilleurs
24 souvenirs ce...

25 M. FRY : Comme l'a dit le

1 ministre, c'était l'un des nombreux enjeux
2 discutés avec M. Moussa, qui est à la tête de la
3 Ligue des États arabes et ancien ministre des
4 Affaires étrangères en Égypte. C'est-à-dire que
5 la discussion a porté sur la paix au
6 Moyen-Orient. Il y avait encore beaucoup, vous
7 savez, d'attentats suicides et d'autres problèmes
8 en Israël et dans les territoires palestiniens,
9 nous avons parlé de l'Iraq, mais nous avons sans
10 contredit abordé le cas de M. Arar. Le ministre,
11 en fait, a été très énergique dans sa façon
12 d'indiquer à M. Moussa que cette situation avait
13 une incidence très négative sur la perception du
14 monde arabe, et il lui a demandé s'il pouvait
15 aider d'une certaine façon.

16 Me DAVID : D'accord. Si l'on
17 passe à la libération de M. Arar, qui a suivi
18 quelques jours après, le 4 octobre je crois, le
19 ministre Shara'a a téléphoné au ministre Graham,
20 qui se trouvait à Rome à ce moment. Vous
21 trouviez-vous à Rome avec le ministre Graham à ce
22 moment?

23 M. FRY : Non, j'étais à Ottawa.
24 J'ai reçu un appel téléphonique indiquant que le
25 ministre Shara'a souhaitait joindre le ministre.

1 Alors j'étais - j'ai communiqué avec le ministre
2 à Rome. Il assistait à une réunion à Rome. Et je
3 lui ai dit que - vous savez, j'ai essayé de
4 savoir s'il pouvait prendre l'appel, puis j'ai
5 organisé l'appel, une conférence à trois avec le
6 ministre Shara'a.

7 Me DAVID : Et participiez-vous,
8 cette fois encore, à cette conversation?
9 Avez-vous entendu ce qui était discuté?

10 M. FRY : Je participais à l'appel
11 et, une fois encore - eh bien je veux dire,
12 l'essentiel de la conversation était, vous savez,
13 nous allons libérer M. Arar sous peu.

14 Me DAVID : D'accord. Et avez-vous
15 reçu l'ordre, d'une quelconque façon, d'assurer
16 le suivi de cet appel?

17 M. FRY : J'ai parlé à - je crois
18 que j'ai parlé à Mme Catterall, pour m'assurer
19 qu'elle était mise au courant, parce que nous
20 cherchions à la tenir au courant de tout ce qui
21 se produisait, de tous les événements.

22 Mais j'ai aussi - j'étais un peu
23 déchiré, parce que jusqu'à ce qu'il se trouve
24 sous notre garde et, en fait jusqu'à ce que nous
25 sachions qu'il était libéré, je ne voulais pas

1 donner de faux espoirs aux gens.

2 Il m'était donc difficile de, en
3 quelque sorte - je ne voulais pas - parce que je
4 ne voulais pas en dire trop et que les gens se
5 précipitent avant que nous soyons certains qu'il
6 était de retour. Alors j'ai été très prudent, et
7 je crois que j'ai parlé à Marlene Catterall et à
8 Monia, mais seulement pour leur dire très - vous
9 savez, nous ne l'avons pas encore, mais nous
10 sommes très optimistes.

11 Nous n'avions pas - il n'y avait
12 rien eu dans les jours qui ont mené à cela - cet
13 appel provenait en quelque sorte de nulle part,
14 et nous pensions qu'il pouvait appeler pour
15 dire : « Oh, nous allons le traduire devant un
16 tribunal civil, dans un procès transparent » et,
17 vous savez, dans nos rêves les plus fous, il
18 allait nous dire qu'ils nous le remettaient, et
19 ils se sont réalisés. Nous étions donc très
20 excités.

21 Mais jusqu'à ce que nous l'ayons
22 pour vrai, nous ne comptions pas faire trop de
23 cas de cette information. C'était un samedi. Je
24 crois que c'était le samedi 14 octobre. Je crois.
25 Il nous faudrait vérifier. C'était en 2002.

1 Me DAVID : En 2002.

2 M. FRY : Je ne suis pas certain
3 que le 4 serait - oui, c'était un samedi.
4 J'aurais également parlé aux responsables de
5 notre Direction générale du Moyen-Orient au
6 ministère des Affaires étrangères, Jillian Stirk,
7 je crois, est la personne avec laquelle j'ai
8 discuté, directrice chargée de la Syrie, et je
9 leur ai demandé de m'aviser aussitôt, vous savez,
10 que nous recevions de l'information confirmant
11 que M. Arar était à nouveau sous notre garde.

12 Me DAVID : Nous nous rendons
13 maintenant à l'onglet 597. Je vous prie -
14 volume 7. Je crois que nous devons donc ici
15 changer de volume.

16 Reconnaissez-vous ce document? Il
17 s'agit d'une déclaration - il semble que ce soit
18 une déclaration faite par M. Graham. Avez-vous
19 participé à la rédaction de ce document?

20 M. FRY : Je crois que j'aurais
21 fait des commentaires ou j'aurais quelque peu
22 aidé à sa rédaction, oui.

23 Me DAVID : D'accord. Il s'agit
24 simplement d'un document confirmant qu'il a été
25 libéré?

1 M. FRY : Oui. Ce que nous avons
2 fait, je crois, c'est que le dimanche, nous avons
3 - j'ai reçu un appel à 3 h 30 du matin, et
4 j'étais très - pour une fois, j'étais très
5 heureux de recevoir un appel au beau milieu de la
6 nuit - me disant, nous l'avons, et il est sous
7 notre garde et il est avec M. Martel.

8 Donc, avec acharnement, ils ont
9 pris des dispositions pour le sortir du pays et
10 l'embarquer à bord d'un avion, et aussitôt que
11 nous avons su qu'il avait quitté l'espace aérien
12 de la Syrie et qu'il avait quitté le pays, nous
13 avons mis le ministre en - il était à Rome, nous
14 l'avons donc mis en contact téléphonique avec des
15 journalistes canadiens, et je crois que cela fait
16 partie d'un - je veux dire, il l'aurait dit en
17 ses propres termes, mais cela aurait fait partie
18 de sa déclaration d'ouverture adressée aux médias
19 canadiens pour les informer que nous - M. Arar
20 était maintenant libre.

21 Me DAVID : Très bien. Nous
22 arrivons maintenant à vos notes personnelles,
23 pages 16 et 17, Monsieur Fry - plutôt 16 à 18, en
24 fait. Si vous pouviez aller à ces pages.

25 Il s'agit d'une inscription pour

1 le 7 octobre.

2 M. FRY : Notes personnelles.

3 Me DAVID : J'aimerais maintenant
4 aborder le contenu de ces trois pages de façon
5 plus détaillée.

6 Je crois qu'elles ont trait à une
7 séance d'information à laquelle vous et plusieurs
8 autres personnes avez assisté et que M. Leo
9 Martel, de l'ambassade de Damas, a présidée
10 concernant une discussion qu'il avait eue avec
11 M. Arar relativement à son retour au Canada et
12 que M. Martel vous offrait, à vous et à d'autres,
13 une séance d'information.

14 Vous souvenez-vous d'avoir
15 assisté à une telle rencontre?

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Y avait-il d'autres
18 personnes présentes venant de votre bureau, de
19 l'instance politique?

20 M. FRY : Je crois qu'il y avait
21 quelqu'un des Communications.

22 Me DAVID : D'accord.

23 Avez-vous eu l'occasion
24 d'examiner vos notes relativement à cette
25 rencontre?

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : D'accord. Aimeriez-
3 vous apporter des corrections à ces notes afin
4 qu'elles correspondent avec exactitude à ce dont
5 vous vous souvenez de cette rencontre?

6 M. FRY : Je crois que ce que j'ai
7 dit relativement au fait que son transfert à
8 Sednaya a eu lieu après la visite du député est
9 inexact.

10 Me DAVID : Pourriez-vous
11 simplement aux fins du dossier...?

12 M. FRY : Donc à la page 16.

13 Me DAVID : Oui.

14 M. FRY : Deuxième page.

15 Me DAVID : Côté droit?

16 M. FRY : Côté droit. Vers le...

17 Me DAVID : Quatrième point.

18 M. FRY : Quatrième point.

19 Me DAVID : On peut y lire qu'il a
20 été transféré à Sednaya.

21 M. FRY : J'ignore si j'ai commis
22 une erreur ou, en fait, si la personne qui a dit
23 cela a commis une erreur, mais ici je dis qu'il a
24 été transféré après la visite du député, soit en
25 avril, et je crois qu'on ne l'a transféré qu'en

1 août. Je crois que...

2 Me DAVID : D'accord.

3 M. FRY : Cela serait donc
4 inexact.

5 Me DAVID : Mon intention n'est
6 pas de vous faire examiner en détails ces trois
7 pages. Nous avons entendu plusieurs témoignages
8 relativement à cette rencontre. Je veux
9 simplement m'assurer que vous avez parcouru ces
10 notes, Monsieur Fry. Si ce n'est pas le cas, je le
11 ferais maintenant avec vous. Je veux simplement
12 m'assurer du fait que, selon vous, elles correspondent
13 fidèlement à ce que vous a transmis M. Martel.

14 M. FRY : Vous me permettez de les
15 examiner rapidement?

16 Me DAVID : Absolument.

17 --- Pause

18 M. FRY : Je crois que cela était
19 - mes notes correspondent avec exactitude à ce
20 qui m'a été dit à ce moment-là, à ce que j'ai
21 compris lors de cette rencontre.

22 Me DAVID : D'accord. Avez-vous
23 rencontré M. Martel en d'autres circonstances
24 durant cette période, en privé ou à d'autres
25 occasions?

1 M. FRY : Non, c'est la seule
2 occasion où je l'ai rencontré.

3 Me DAVID : C'est donc le seul
4 moment où vous avez obtenu de l'information de la
5 part de M. Martel concernant la façon dont
6 M. Arar a été traité?

7 M. FRY : Non, j'ai - il y a eu -
8 et je crois que les documents le démontrent, où
9 j'ai communiqué directement avec M. Martel
10 ultérieurement. Mais à ce moment-là, non.

11 Me DAVID : D'accord.

12 M. FRY : Je crois que c'était -
13 je veux dire, il nous a dit tout ce qu'il savait,
14 il n'était donc pas vraiment nécessaire de tenir
15 une autre rencontre.

16 Me DAVID : J'aimerais attirer
17 votre attention sur une inscription, simplement
18 parce que j'aimerais obtenir des précisions de
19 votre part, c'est à la page 17, côté droit,
20 troisième point. C'est écrit, et je crois, ou
21 vous désirez peut-être le lire.

22 M. FRY : Celle intitulée « Pres
23 Waiting for call from PM »?

24 Me DAVID : Exact. Savez-vous à
25 quoi cela fait référence?

1 M. FRY : Eh bien, je crois que
2 j'étais - on nous a dit - on a dit soit à Leo,
3 soit à M. Arar, que le président de la Syrie
4 n'avait pas donné suite à la lettre du premier
5 ministre parce qu'ils attendaient un appel de la
6 part du premier ministre.

7 Me DAVID : Nous savons que la
8 lettre du premier ministre a été envoyée le
9 11 juillet.

10 M. FRY : Oui.

11 Me DAVID : Le sénateur de Bané
12 l'a envoyée au cours de la troisième semaine de
13 juillet. Donc, cette inscription fait-elle
14 référence au fait que - concernant le suivi de
15 cette lettre à ce moment-là?

16 M. FRY : Oui. Je crois que ce que
17 je veux dire - ce qu'on m'a dit à ce moment-là,
18 c'est que - quelqu'un m'a dit, soit qu'on l'a dit
19 à Leo, soit qu'on l'a dit à M. Arar, qui l'a
20 répété à Leo, que les Syriens avaient dit à un
21 certain moment que leur président attendait un
22 appel de la part du premier ministre du Canada.

23 Me DAVID : D'accord.

24 Et, selon vous, cela aurait-il pu
25 retarder sa libération, le fait que le premier

1 ministre n'ait pas effectué un suivi en appelant
2 le président de la Syrie? Est-ce ce à quoi
3 faisait allusion ce commentaire ou...

4 M. FRY : Non. Je veux dire, ce
5 n'est pas ce que j'ai compris, qu'il s'agissait
6 d'un retard, mais il ne s'agissait peut-être que
7 d'une question de - je ne peux spéculer, Maître.

8 Me DAVID : D'accord.

9 M. FRY : Je veux dire que nous
10 savions que le premier ministre avait envoyé une
11 lettre en juillet. Nous attendions, en fait, une
12 réponse de la part des Syriens.

13 Il ne s'agit peut-être que d'une
14 question de fait. Parce que je crois que vous
15 avez consulté le document qui démontre que nous
16 prenions des dispositions pour faire un appel,
17 donc cela peut avoir été transmis aux Syriens à
18 un certain moment. Parce que, vous savez, avant
19 de faire ce genre d'appels, il y a beaucoup
20 d'échanges entre les responsables, donc c'est
21 peut-être simplement que les Syriens se
22 préparaient à recevoir un appel du premier
23 ministre.

24 Me DAVID : D'accord. Je vous
25 présente maintenant l'onglet 643. Si vous pouvez

1 aller à la dernière page, la quatrième page,
2 c'est simplement pour - nous avons besoin
3 d'éclaircissements de votre part. Est-ce que ce
4 sont vos notes? S'agit-il de votre écriture?

5 M. FRY : Oui, ça l'est.

6 Me DAVID : Quelles sont ces
7 notes, à quoi font-elles référence?

8 M. FRY : Je crois qu'il s'agit
9 des notes que j'ai prises après la rencontre avec
10 M. Arar et Monia le 29 octobre, ou - j'ai pris
11 ces notes durant la rencontre ou tout de suite
12 après.

13 Me DAVID : Vous dites donc
14 qu'elles font référence à ce qu'en principe
15 M. Arar vous a dit...

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : ... sur la façon dont il
18 avait été traité en Syrie?

19 M. FRY : En ce sens que - lorsque
20 M. Arar a rencontré le ministre Graham, nous
21 avons eu une petite réunion. Il y avait Maher,
22 Monia, moi-même et le ministre Graham dans son
23 bureau.

24 Je veux dire, pour être
25 respectueux, je ne voulais pas prendre beaucoup

1 de notes. En fait, il se peut que nous ayons
2 discuté du fait de ne pas prendre de notes - il
3 se peut que M. Arar nous ait demandé, vous savez,
4 de ne pas prendre de notes, nous ne voulions
5 qu'avoir une discussion. Je veux dire, nous
6 étions très compatissants à son endroit. Il
7 sortait tout juste d'un an de détention, avec
8 tout ce que cela implique.

9 Alors, vous savez, j'ai pensé -
10 j'ai pensé qu'il ne serait pas approprié de ma
11 part d'être assis là à prendre en note tout ce
12 qu'il disait. Nous voulions avoir une discussion.

13 Alors, j'ai peut-être pris des
14 notes de façon sporadique, ou j'ai peut-être
15 essayé de prendre quelques notes après, pour,
16 vous savez, me souvenir de ce qui s'était dit
17 pendant cette discussion, et je crois que ce
18 pourrait être celles-ci.

19 Je les ai examinées - en fait, je
20 ne les ai vues que récemment, et lorsque je les
21 ai examinées, elles me semblaient être - il
22 pourrait s'agir des notes que j'ai prises.

23 Me DAVID : D'accord.

24 Avez-vous des commentaires à
25 ajouter? Désirez-vous apporter des corrections à

1 ces notes?

2 M. FRY : Je crois qu'elles sont
3 très similaires aux notes que j'ai prises - je
4 veux dire, elles correspondent beaucoup à ce que
5 M. Martel nous a dit.

6 Je veux dire, certains des points
7 qui diffèrent ici concernent George. Je veux
8 dire, je ne - je ne me souviens pas vraiment - je
9 veux dire, peut-être - je crois, quelque chose
10 relativement au fait que George était relié à la
11 justice, George était peut-être un des - un des
12 gardes.

13 Les autres points sont tous des
14 points dont, je crois, la Commission est
15 pleinement consciente, vous savez, les conditions
16 de sa détention, le fait qu'il a été battu, vous
17 savez, la fatigue mentale, traité comme les
18 autres prisonniers, voulait remercier - remercier
19 George. Une note nous demandant de dire aux
20 médias que cela n'était pas vrai. Ce dont il a
21 été fait état dans les médias n'était pas
22 toujours vrai. Transfert à Sednaya, très en
23 colère. Je crois que c'est tout ce que je...

24 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons
25 maintenant passer à l'onglet 625, qui est

1 également l'onglet 16 dans les documents Fry, et
2 cela concerne la rencontre que vous avez eue avec
3 le ministre, avec Monia Mazigh et Maher Arar.

4 Ma première question est
5 celle-ci : à la suite de cette rencontre - vous
6 étiez présent à cette rencontre. Il y a eu deux
7 rencontres, comme vous l'avez décrit. Il y a eu
8 une rencontre publique, ainsi qu'une rencontre
9 privée qui a eu lieu avant, je crois?

10 M. FRY : Oui.

11 Me DAVID : À laquelle seuls
12 vous-même, le ministre, Mme Mazigh et M. Arar
13 étiez présents?

14 M. FRY : Oui.

15 Me DAVID : D'accord.

16 Après ces deux rencontres, vous
17 souvenez-vous avoir rencontré M. Lockyer en privé
18 et lui avoir révélé certaines informations au
19 sujet du SCRS?

20 M. FRY : Je ne l'ai pas rencontré
21 en privé. C'était à l'assemblée générale que, je
22 crois, il prétend que cela a eu lieu.

23 Me DAVID : D'accord. Et vous
24 souvenez-vous avoir parlé à M. Lockyer à ce
25 moment-là?

1 M. FRY : M. Lockyer prenait part
2 à la discussion que nous avons eue. Comme vous
3 l'avez dit, nous formions un petit groupe,
4 nous quatre, et ensuite nous sommes allés dans
5 une plus grande salle de conférence où il y avait
6 environ 20 personnes et la discussion s'est
7 poursuivie là pendant un bout de temps et,
8 ensuite, le ministre a dû partir. M. Lockyer
9 était présent à cette réunion plus nombreuse.

10 Me DAVID : D'accord. Et vous
11 souvenez-vous avoir révélé quoi que ce soit à
12 M. Lockyer au sujet du SCRS et de la Syrie?

13 M. FRY : Je ne me souviens pas
14 vraiment avoir fait de déclaration particulière à
15 M. Lockyer. Je suis au courant de ce dont vous
16 parlez, parce que je sais que c'est inscrit dans
17 un affidavit...

18 Me DAVID : C'est exact.

19 M. FRY : ... et ça a été inscrit
20 ailleurs. Je crois que la seule chose que je peux
21 dire à ce sujet est que je leur ai peut-être
22 confirmé à ce moment-là qu'il y avait eu une
23 visite du SCRS, mais je dois dire - je veux dire,
24 selon moi, ce n'était une nouvelle pour personne.
25 Je veux dire, déjà - je veux dire, c'était en

1 Vous souvenez-vous où et quand
2 vous avez été mis au courant du fait que le SCRS
3 s'était rendu en Syrie? Était-ce par M. Pardy en
4 janvier?

5 M. FRY : Oui, c'était au...

6 Me DAVID : Vous souvenez-vous
7 pourquoi il était pertinent de dire à M. Lockyer
8 - de communiquer cette information à M. Lockyer à
9 ce moment-là, c'est-à-dire au moment de votre
10 rencontre en octobre?

11 M. FRY : Non. Je ne me souviens
12 pas pourquoi c'était pertinent. Cela n'était
13 vraiment pas le point central de cette
14 discussion. Je veux dire, la discussion était,
15 M. Arar étant tout juste revenu, d'avoir à
16 s'occuper de lui en quelque sorte, et quelles
17 mesures prenons-nous à l'égard de ce que les
18 Syriens - la façon dont ils l'ont traité et ce
19 qu'ils avaient fait.

20 Je veux dire, il se peut que dans
21 mon souvenir, la question ait été soulevée et que
22 je l'avais confirmée, et je ne me suis pas rendu
23 compte que c'était si important, le fait que
24 quelqu'un comme moi l'ait confirmée, mais
25 manifestement ça l'était, et - je veux dire,

1 selon moi, c'est un exemple, et je suppose que
2 c'est un exemple pour la Commission, concernant
3 les difficultés auxquelles moi-même et Gar Pardy
4 nous heurtions souvent, concernant ce dont nous
5 pouvions parler et ce dont nous ne pouvions pas
6 parler.

7 Je veux dire, nous nous trouvions
8 en première ligne. Je parlais à Monia Mazigh, je
9 parlais à Alex Neve, Gar parlait aux familles
10 également, et je parle à Marlene Catterall et
11 j'essaie d'être disponible et nous faisons notre
12 possible pour leur dire que nous essayons
13 d'aider, et, en même temps, je suis assujetti à
14 des restrictions relativement à ce que je peux et
15 ne peux pas dire, et cela vous donne un exemple
16 d'où je - vous savez, on m'accuse d'avoir fait -
17 d'être allé trop loin.

18 Me DAVID : Très bien. Monsieur
19 Fry, une dernière question en regard de l'onglet
20 16. Si vous regardez la page couverture, la
21 première page, vous verrez deux inscriptions
22 manuscrites au bas de la page. Pouvez-vous nous
23 dire simplement s'il s'agit de votre écriture?

24 M. FRY : Pouvez-vous répéter le
25 numéro de l'onglet?

1 Me DAVID : Oui, l'onglet 16 des
2 documents Fry.

3 M. FRY : Oui, c'est mon écriture.

4 Me DAVID : Très bien. Et
5 l'inscription se lit :

6 Une enquête publique peut
7 s'avérer utile. Voir le
8 meilleur moyen de traiter ces
9 cas.

10 Est-ce bien...

11 M. FRY : Oui, c'est exact.

12 Me DAVID : Ensuite :

13 Le sol. gén. doit...

14 M. FRY :

15 ... commenter publiquement les
16 fuites.

17 Me DAVID : Très bien.

18 M. FRY : Cela a trait à toutes
19 ces fuites, voyez-vous, avec Juliet O'Neill, et
20 ces fuites qui se produisaient au sujet du cas, à
21 partir de sources diverses.

22 Me DAVID : Très bien.

23 Voyons vos notes personnelles, ce
24 qui nous conduit à la page 4.

25 M. FRY : Pour être clair, la

1 raison pour laquelle je dis cela, c'est qu'il
2 n'appartenait pas au ministère des Affaires
3 étrangères d'émettre ces commentaires lorsque les
4 médias lui demanderaient de commenter. En quelque
5 sorte, je disais que c'était à SOLGEN de s'en
6 occuper, pas à nous.

7 Me DAVID : Très bien.

8 M. FRY : Excusez-moi : quel
9 onglet?

10 Me DAVID : La page 4 de vos notes
11 personnelles.

12 M. FRY : Très bien.

13 Me DAVID : Pouvez-vous nous
14 indiquer à quoi elles réfèrent. Je crois qu'il
15 s'agit de la réunion du 29 octobre, mais je n'en
16 suis pas tout à fait certain.

17 M. FRY : Sur la page 4 seulement,
18 donc?

19 Me DAVID : Oui, seulement sur la
20 page 4.

21 M. FRY : Eh bien, je visionnais
22 probablement - je visionnais probablement la
23 conférence de presse. Quelques-unes de mes
24 annotations sont des choses que M. Waldman ou
25 M. Arar peuvent avoir dites, au cours de la

1 conférence de presse.

2 Ce sont donc, je crois, quelques
3 notes sur ce qui se disait en conférence de
4 presse. Je pense qu'il ne s'agit pas là de mon -
5 il ne s'agissait pas de mon carnet de notes
6 personnel. D'autres feuilles de papier, quoi.

7 Si vous regardez en haut, ça
8 ressemble, voyez-vous, à M. Arar affirmant qu'il
9 ne pouvait pas tout dire. « On lui a fait signer
10 un document. A apprécié les visites, mais ne
11 pouvait rien dire. A eu plusieurs... a perdu 40
12 livres. A été détenu par la section palestinienne
13 du Service du renseignement syrien. Le 19 ou le
14 20 septembre, environ, un autre Canadien est
15 arrivé. Il ignore ce qu'il vient faire là. Le 28,
16 on le ramène à Damas. Y est resté pendant une
17 semaine. »

18 En fait, je crois que c'est ce
19 que M. Arar disait en conférence de presse, le
20 4 novembre. Il y a encore d'autres choses, ici.
21 Ici, j'ai écrit : « Il n'a pas remercié le
22 gouvernement ou les Affaires étrangères, mais il
23 a remercié les députés. » J'ai écrit ça, voyez-
24 vous, lorsque M. Arar a en quelque sorte remercié
25 les députés. Puis, voyez-vous, il a soulevé

1 quelques-unes de ses questions. « Pourquoi cela
2 m'est-il arrivé à moi? Il veut que la vérité soit
3 révélée dans une enquête publique. Il veut laver
4 son nom. Il ne veut pas que la même chose puisse
5 arriver à d'autres citoyens canadiens. La
6 réputation du Canada est en jeu. »

7 Et alors, Steve Watt, je crois
8 que c'était l'un des avocats, parlait de la
9 complicité du gouvernement américain, « demander
10 une enquête publique, prix à payer pour les
11 droits de la personne contre le terrorisme. »

12 Me DAVID : Très bien.

13 En gros, nous avons donc affaire
14 à une référence à la conférence de presse du
15 4 novembre?

16 M. FRY : Ensuite, ici, je crois
17 que cela traite d'Almaki où l'on apprend « qu'il
18 connaissait son frère, l'avait rencontré à la
19 mosquée, lui avait vendu des ordinateurs, une
20 relation informelle. »

21 Me DAVID : Très bien.

22 Passons maintenant à l'onglet
23 634, en date du 31 octobre. Ici, vous vous
24 engagez dans la recherche de clarifications au
25 sujet de différentes versions relatives à des

1 allégations de torture.

2 Si vous voulez bien aller au
3 troisième paragraphe, Monsieur Fry, première
4 page, où on lit :

5 L'allégation de torture ne
6 cadre pas avec les
7 déclarations d'Arar à Martel,
8 au cours de leur rencontre du
9 14 août, à Damas... et le
10 6 octobre alors qu'il faisait
11 route vers le Canada. S'il
12 vous plaît, confirmer cette
13 information dans les messages
14 en référence et les
15 commentaires d'Arar, au cours
16 de son voyage de retour au
17 Canada, à la suite de son
18 élargissement. Il serait
19 aussi utile d'avoir votre
20 évaluation des conditions de
21 détention que l'on pourrait
22 qualifier de « dégradantes »
23 ou « inhumaines », comme les
24 petites dimensions de la
25 cellule, les longues périodes

1 d'obscurité et toute autre
2 information pertinente.
3 Veuillez fournir vos notes
4 relatives à cette réunion,
5 conformément à la demande du
6 cabinet du ministre des
7 Affaires étrangères/Fry. »

8 Alors, pouvez-vous simplement
9 nous expliquer pourquoi on fait cela à votre
10 demande? M. FRY : Eh bien, je crois que
11 nous sommes passés de la jubilation, quand
12 finalement nous - nous avons libéré M. Arar, Gar
13 Pardy et beaucoup d'autres aux Affaires
14 étrangères, Leo et l'ambassadeur, qui avaient
15 travaillé si fort pour le faire libérer, nous
16 l'avons fait libérer et alors, c'est devenu la
17 bonne nouvelle du jour, et puis, les choses
18 horribles qui lui sont arrivées, et, voyez-vous,
19 comment le gouvernement canadien a failli à la
20 tâche.

21 La partie ici - que j'ai vue, je
22 crois dans - il y a une chronologie qui a été
23 publiée par Amnistie ou de ce qui est arrivé à
24 M. Arar. Et dans cette chronologie, en octobre -
25 on dit ici, le 14 août - dans leur chronologie,

1 on relate que M. Arar nous a dit à toutes fins
2 utiles à cette rencontre consulaire qu'il avait
3 été torturé et je savais à ce moment-là que le
4 jour même, le ministre Graham avait paru aux
5 nouvelles, qu'il avait déclaré aux médias :
6 « Nous avons rencontré M. Arar aujourd'hui et il
7 nous a dit ne pas avoir été torturé. »

8 Ainsi, j'étais dans une situation
9 où les médias disaient : « Donc, M. Arar déclare
10 qu'il vous l'a dit et votre ministre, le ministre
11 Graham a fait une déclaration exactement
12 contraire. Que se passe-t-il? Est-ce qu'il -
13 voyez-vous, est-ce qu'il ment aux Canadiens? »
14 Voilà le genre de - c'est la situation dans
15 laquelle je me retrouve avec les médias.

16 Alors je vois ce qui se dessine.
17 Je comprends que, voyez-vous, - il n'a pas encore
18 tenu sa conférence de presse, mais nous savons
19 bien qu'il en tiendra une et je m'inquiète de la
20 confrontation qui s'en vient : « M. Arar dit
21 qu'il vous l'a dit, et vous, le ministre, avez
22 déclaré aux Canadiens, le 14 août, qu'il ne vous
23 l'avait pas dit. Voyez-vous, qui ment? Qui dit la
24 vérité?

25 J'essaie donc de démêler les

1 choses, voyez-vous, je demande – je vais
2 directement aux sources, ce qui n'est pas
3 habituel, je retourne.

4 Dans un premier temps, je suis la
5 filière normale, aux Affaires étrangères, mais
6 finalement je vais voir M. Martel directement et
7 lui demande de vérifier toutes ses notes. Je veux
8 dire tout ce qui – nous voulons savoir exactement
9 ce qui s'est dit parce qu'on nous a dit, et l'on
10 a dit au ministre que M. Arar n'avait pas fait
11 cette déclaration et maintenant nous savons que
12 M. Arar se prépare à déclarer publiquement
13 exactement le contraire. Voyez-vous, nous avons
14 besoin d'y voir clair – qui a tort, qui a raison?
15 Y a-t-il confusion? Y a-t-il de fausses
16 interprétations? Cela fait partie, je crois, ce
17 que vous m'expliquez maintenant fait partie de
18 mon désir d'aller au fond de cette histoire, si
19 possible, et d'éviter le problème.

20 Me DAVID : Très bien. Et, aux
21 fins du dossier, si vous vous rendez à l'onglet
22 630, nous y voyons que vous envoyez un message à
23 ce sujet – en référence à la réunion que vous
24 avez tenue le 29 octobre, il y a un message
25 expédié le lendemain où vous rappelez simplement

1 aux gens : gardons notre réunion et le contenu de
2 notre rencontre avec M. Arar confidentiels parce
3 qu'il semble y avoir un problème – il y a eu
4 fuite d'informations.

5 M. FRY : Oui. Je veux dire nous –
6 nous avons tous pris l'engagement envers M.
7 Arar, quand il est arrivé, que ce qui se dirait
8 dans cette pièce demeurerait confidentiel tant
9 qu'il ne choisirait pas de le révéler en
10 conférence de presse. Je veux dire, tous les
11 participants sont des professionnels. Il y a le
12 responsable des Affaires juridiques, le
13 responsable de...

14 Et le lendemain, Kirk Petrovic
15 rapporte que M. Arar a déclaré au gouvernement
16 canadien – je crois que c'est bien cela, qu'il
17 avait été torturé. Ceci n'était pas encore devenu
18 public.

19 Donc, M. Arar m'a appelé, il
20 était très mécontent et il se sentait trahi parce
21 qu'il nous avait parlé sous le sceau de la
22 confiance et le lendemain, il l'apprend dans les
23 journaux.

24 J'étais très embarrassé et cela a
25 suscité un courriel plutôt dur de ma part à –

1 Colleen Swords, directrice générale des Affaires
2 juridiques aux Affaires étrangères, Konrad
3 Sigurdson, directeur général des Affaires
4 consulaires, John McNee, sous-ministre adjoint,
5 Moyen-Orient, et je leur dis, voyez-vous, M. Arar
6 est très mécontent et j'espère qu'aucun d'entre
7 vous n'est responsable de la fuite.

8 Je ne croyais pas qu'ils l'aient
9 fait, mais j'essayais de comprendre comment cette
10 information avait pu sortir. Parce que le
11 ministre n'avait rien dit. Nous n'avions rien
12 dit. Ces gens-là non plus. Et là, j'étais en
13 train de leur écrire, voyez-vous, que nous
14 devions être très prudents.

15 Je voulais qu'ils sachent que
16 M. Arar était très mécontent de ce qui s'était
17 produit, et en fait, je voulais aussi assurer
18 M. Arar, qu'au meilleur de ma connaissance, cela
19 ne venait pas de nous. Nous ignorions comment
20 cette information s'était retrouvée dans
21 l'actualité.

22 Me DAVID : Très bien. Et pour
23 faire le suivi de votre demande de précisions de
24 la part de M. Martel, datée du 31 octobre, nous
25 avons à l'onglet 640, les commentaires de

1 M. Martel, datés du 3 novembre et ce sont les
2 précisions que... et c'est le dernier paragraphe
3 qui fait réellement référence à ce que M. Arar
4 lui a dit. Donc, ceci est simplement pour les
5 fins du dossier.

6 Ensuite, nous abordons la
7 conférence de presse proprement dite, à la date
8 suivante, soit le 4 octobre (sic). Et nous avons
9 vu vos notes, lors de cette réunion.

10 Alors, avez-vous noté des
11 incohérences entre ce que vous avez entendu en
12 conférence de presse et la réunion privée que
13 vous aviez eue avec M. Arar, le 20 octobre?

14 M. FRY : Non. Je crois que tout
15 était très cohérent. En fait, notre seule
16 préoccupation consistait à savoir si, oui ou non,
17 le 14 août, il avait dit à Léo Martel qu'il avait
18 bel et bien été torturé. Léo avait dit que tel
19 n'était pas le cas, et lui, en conférence de
20 presse, prétendait l'avoir dit.

21 Mais il n'a pas consacré beaucoup
22 de temps à cette question en conférence de
23 presse. Et cette question n'a pas pris l'ampleur
24 que je craignais à ce moment, pas à ce moment-là,
25 en tout cas.

1 Me DAVID : Très bien. De nouveau,
2 pour les fins du dossier, les pages 5 et 6 de vos
3 notes personnelles.

4 Pourriez-vous simplement
5 confirmer le contenu de ces deux pages? Je crois
6 que ce sont celles de vos commentaires sur la
7 conférence de presse.

8 M. FRY : Où en sommes-nous?

9 Me DAVID : Notes personnelles,
10 pages 5 et 6.

11 M. FRY : Je crois que la seule
12 autre chose que j'aimerais ajouter, parce que je
13 crois que vous m'avez posé une question très
14 générale, c'est-à-dire si tout ce qu'il avait dit
15 en conférence de presse était cohérent par
16 rapport à ce qu'il avait dit en réunion privée.
17 Il faudrait probablement que j'y regarde d'un peu
18 plus près avant que je - il y a sans doute
19 quelques autres points dans cela, voyez-vous,
20 quelques autres détails.

21 Donc, je veux être prudent avant
22 de déclarer de manière globale que tout était
23 exactement pareil. Peut-être aurai-je l'occasion
24 de revoir les deux et de voir exactement ce qui a
25 été dit en conférence de presse et de faire la

1 comparaison.

2 Me DAVID : Êtes-vous prêt à
3 confirmer que de manière générale, les deux
4 scénarios étaient plutôt cohérents?

5 M. FRY : Oui. Je dirais qu'ils
6 étaient plutôt cohérents, oui.

7 Me DAVID : Très bien. Venons-en
8 donc aux pages 5 et 6 de vos notes personnelles.
9 Simplement, simplement à des fins
10 d'identification, si vous pouviez nous affirmer
11 qu'elles réfèrent à la conférence de presse?

12 M. FRY : Oui. Je crois qu'il
13 s'agit de la suite de la conférence. Oui.

14 Me DAVID : Très bien. Allons
15 maintenant à l'onglet 649, pour un document, je
16 crois ayant trait encore au 4 novembre, le jour
17 de la conférence de presse. Ce document est
18 intitulé : « Points de discussion d'Arar ». Il
19 était destiné à votre ministre?

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Il y a aussi une
22 référence à ce document à la page 9 de vos notes,
23 alors si vous voulez bien faire référence
24 seulement à celui-là. Il s'agit du même document,
25 au fond.

1 Avez-vous rédigé ces points de
2 discussion?

3 M. FRY : Oui.

4 Me DAVID : Très bien.

5 M. FRY : C'était inhabituel pour
6 moi de rédiger des points de discussion sous
7 cette forme spécifique pour le ministre. Mais
8 encore une fois, cela relevait de notre
9 préoccupation relative au fait que le ministre
10 avait dit une chose le 14 août et que maintenant
11 M. Arar disait exactement le contraire.
12 J'essayais donc de donner au ministre -
13 l'objectif était de donner un peu de contexte au
14 ministre sur la manière dont il pourrait
15 répondre, si on lui posait la question.

16 Me DAVID : Vous faites allusion à
17 ses déclarations du 14 août qui paraissaient
18 erronées, après coup, au sujet de la séance
19 d'information qu'il avait reçue, suivant laquelle
20 il n'y avait pas eu d'allégations de torture?

21 Si vous allez à l'avant-dernier
22 paragraphe, lorsque le ministre apporte des
23 clarifications, dans la deuxième phrase :

24 Tout ce que je peux dire,
25 c'est que mes déclarations

1 d'août correspondent à ce que
2 l'on m'avait rapporté et à ce
3 que mes représentants
4 croyaient être le cas, à ce
5 moment-là.

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : C'est donc simplement
8 une question de clarification...

9 M. FRY : Oui. Ce que je veux
10 dire, c'est qu'il - ce qu'il a dit en août, c'est
11 ce qu'on lui avait rapporté. Je crois que la
12 seule petite nuance est qu'en août, il a
13 mentionné l'avoir rencontré de manière
14 indépendante.

15 Me DAVID : Exact, une évaluation
16 indépendante, ou...

17 M. FRY : Oui. Nous avons
18 consacré pas mal d'efforts à chercher d'où cela
19 venait. Je crois qu'il y a eu un peu de - voyez-
20 vous, quelqu'un a mentionné que M. Arar avait
21 parlé plus librement que d'habitude. Cela a pu
22 être rapporté au ministre dans les termes que,
23 voyez-vous, il avait eu l'occasion de - que Léo
24 avait eu l'occasion de lui parler seul à seul, en
25 quelque sorte.

1 Me DAVID : Très bien. Maintenant,
2 pouvez-vous m'aider à comprendre la page 7 de vos
3 notes personnelles? On y trouve une inscription,
4 tout en haut, comme suit :

5 Pas d'allégations
6 spécifiques l'été dernier.

7 Ou du moins, c'est ce que ça
8 semble dire.

9 --- Pause

10 Me DAVID : Malheureusement, elles
11 ne sont pas datées.

12 --- Pause

13 M. FRY : Oui. Je ne suis pas
14 certain de ce qu'elles signifient. Elles étaient
15 peut-être simplement une sorte de commentaire
16 général - seulement des notes concernant...

17 Me McISAAC: Ne pourraient-elles
18 pas être un rappel de la page précédente?

19 --- Pause

20 M. FRY : Je veux dire, je crois
21 qu'il n'y a eu d'allégations spécifiques pour la
22 première fois que l'été dernier, soit dans le
23 *Syrian Human Rights Report*. Nous avons toujours
24 été sceptiques, voyez-vous, de voir jusqu'à quel
25 point il pouvait parler librement. Je crois, oui,

1 que je faisais des commentaires sur la réunion du
2 14 août.

3

4 Me DAVID : Très bien. Nous
5 passons à l'onglet 740, dans le volume 8,
6 Monsieur Fry.

7 Il s'agit d'une note
8 d'information destinée à votre ministre. Elle
9 traite de deux sujets. L'un est la critique qui
10 était adressée au consul général de New York. Je
11 ne veux traiter de ce sujet d'aucune façon.

12 Je m'intéresse au premier sujet,
13 qui a trait aux contradictions entre le rapport
14 consulaire du 14 août et le contenu de la
15 conférence de presse. La présente note
16 d'information traite de certaines contradictions
17 apparentes.

18 Ma seule question pour vous, à
19 cet égard : est-ce que cela était le résultat de
20 votre enquête, la note d'information que vous -
21 l'enquête au sens des clarifications que vous
22 aviez demandées à Damas?

23 M. FRY : Oui. Je veux dire, ceci
24 est en fait un exemple de - cette question, comme
25 on peut le voir, cette question a été soulevée

1 par - je veux dire, nous avons commencé à
2 enquêter à la fin d'octobre.

3 Me DAVID : C'est exact.

4 M. FRY : Bon, trois semaines plus
5 tard, nous recevions une note d'information, donc
6 c'est un peu comme - cela a peut-être commencé là
7 et finalement - je veux dire que cela illustre
8 comment ces choses peuvent mettre du temps à nous
9 arriver.

10 Donc, je crois que cette note
11 d'information était en quelque sorte la position
12 ministérielle officielle sur cette apparente
13 contradiction.

14 Me DAVID : Très bien. Si l'on
15 revient maintenant à l'onglet 650, dans le
16 volume 7.

17 Cela fait référence au fait que
18 votre ministre recherche des clarifications
19 auprès du secrétaire Powell, au sujet de
20 l'identité du Canadien qui aurait envoyé les
21 renseignements aux autorités américaines.

22 Avez-vous été témoin de cette
23 conversation téléphonique entre le ministre
24 Graham et le secrétaire Powell?

25 M. FRY : Oui, j'étais présent.

1 Me DAVID : Je vous ramène
2 maintenant aux pages 3 et 4, sous le même onglet.
3 Encore une fois, il s'agit seulement
4 d'allégations faisant suite à la conférence de
5 presse, et que le MAECI avise son ambassadeur à
6 Damas que l'on désire une enquête relativement
7 aux allégations de torture.

8 À l'onglet 700, page 3, on trouve
9 la réponse de Damas. Celle-ci se trouve dans le
10 volume 8. La réponse est arrivée le 10 novembre.

11 Avez-vous des commentaires à
12 faire à ce sujet?

13 M.FRY : À quelle page étiez-
14 vous ?

15 Me DAVID : À la page 3.

16 M.FRY : Oui.

17 Me DAVID : Ce serait le message
18 principal du 10 novembre.

19 M. FRY : Donc, essentiellement,
20 notre ambassade dit leur avoir envoyé une note
21 diplomatique, mais qu'il n'y a pas de vraie
22 réponse?

23 Me DAVID : C'est exact.

24 M. FRY : J'ai peut-être vu
25 cela. Je veux dire, il n'y a pas grand-chose

1 là-dedans.

2 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons
3 maintenant passer à l'onglet 725, et c'est...

4 M. FRY : Le deuxième point, je
5 crois, parle de quelqu'un d'autre ici.

6 Me DAVID : D'accord. Les dates
7 des 17 et 18 novembre sont mentionnées, Monsieur
8 Fry, à l'onglet 725. Ce sont des courriels entre
9 vous et Léo Martel au sujet d'allégations de
10 torture. Il y a une série de quatre courriels
11 ici.

12 M.FRY : Oui.

13 Me DAVID : J'ai une seule
14 question : nous sommes maintenant à la
15 mi-novembre, ou presque à la fin novembre. De
16 nouveau, c'est vous qui faites le suivi sur la
17 question des allégations de torture à ce
18 moment-là.

19 Pourquoi est-ce encore un
20 problème? Pourquoi est-ce encore un sujet de
21 préoccupation?

22 M. FRY : Je pense que c'est - au
23 début, j'ai commencé à en faire le suivi après la
24 rencontre avec M. Arar.

25 Me DAVID : D'accord. C'est-à-dire

1 le 29 octobre ...

2 M.FRY : Le 29, le 30 octobre...

3 Me DAVID : Et vous envoyez vos
4 courriels...

5 M. FRY : ...j'en envoie et j'en
6 reçois. Et, vous savez, j'ai essayé d'obtenir le
7 plus d'informations que je pouvais de Damas.

8 Puis, il y a eu la conférence de
9 presse et, je pense, tout ce qui l'entoure - je
10 pense que ce qui s'est passé, c'est que je
11 m'attendais à un coup d'éclat le 4 novembre lors
12 de la conférence de presse et cela ne s'est pas
13 produit. Il y a eu d'autres discussions.

14 Par la suite, pourtant, on a
15 recommencé à nous poser des questions sur cette
16 contradiction fondamentale et je me suis donc de
17 nouveau occupé du dossier afin de tenter
18 d'obtenir plus de précisions, car je n'étais pas
19 satisfait de ce que j'avais déjà obtenu.

20 Je pense que maintenant, je
21 m'adresse directement à Léo, alors qu'à
22 l'origine, je m'étais en fait adressé au
23 Ministère et que j'avais suivi la voie
24 hiérarchique. Cette fois-là, je suis en quelque
25 sorte passé au-dessus de tout le monde et je me

1 suis directement adressé à Léo.

2 Me DAVID : D'accord. De nouveau,
3 pour mémoire, votre ministre avait demandé à
4 M. Powell de faire certaines vérifications et
5 nous avons le suivi du 2 décembre, ce qui serait
6 la pièce P-105.

7 Il y a une conversation
8 téléphonique entre le secrétaire Powell et le
9 ministre Graham le 1^{er} décembre 2003. Y avez-vous
10 participé, M. Fry?

11 M. FRY : Oui, je pense que oui.

12 Me DAVID : Le rapport est très
13 explicite.

14 J'aimerais maintenant vous
15 renvoyer à - et c'est pour obtenir des
16 éclaircissements - aux pages 2 et 3 de vos notes
17 personnelles. Vous y faites référence à un appel
18 que l'on est en train d'organiser.

19 M.FRY : Oui.

20 Me DAVID : Pourriez-vous
21 simplement expliquer, si vous vous en souvenez,
22 ce dont il s'agissait?

23 M. FRY : Cela remonterait à
24 l'époque de la première détention de M. Arar,
25 donc ce serait un an plus tôt. Ce serait en 2002.

1 Me DAVID : D'accord.

2 M. FRY : Il s'agissait d'établir
3 des contacts téléphoniques, donc d'appeler le
4 ministre syrien des Affaires étrangères, vous
5 savez, soit l'accuser ou le libérer? En d'autres
6 mots, que certaines choses que nous étions - en
7 partie ce que nous demandions aux Syriens de
8 faire.

9 Me DAVID : Pourriez-vous vous
10 rendre à la page suivante, à la page 3 de vos
11 notes. Au milieu de la page, il y a un point qui
12 dit :

13 Le Canada fait appel à des
14 États hors-la-loi pour
15 interroger des personnes.

16 Pouvez-vous expliquer ce à quoi
17 vous faites référence? C'est à peu près au milieu
18 de la page.

19 M. FRY : Eh bien, je pense que
20 cela fait partie de la conférence de presse - ou,
21 parce que c'est - vous savez, je dis : « Pourquoi
22 cela vous est-il arrivé? » Puis, la réponse
23 est : « Je ne peux pas répondre. Besoin d'une
24 enquête publique. » « Croyez-vous en la
25 complicité des Canadiens? » « Besoin d'une

1 enquête publique pour apporter des réponses. »

2 Donc, c'est le genre de questions
3 qu'on posait et ce sont les réponses que nous
4 obtenions.

5 « Petrovich », c'est Curt
6 Petrovich. Il disait : « Le Canada ne souhaite
7 pas vous reprendre ». Puis « Le consul » ... il
8 s'agirait de notre consul à New York :

9 ... a dit être surpris de
10 l'expulsion. Powell et
11 Cellucci ont dit que les
12 responsables canadiens
13 avaient été utiles.

14 Donc, c'est partout - maintenant,
15 je pense - je veux dire, la première page est
16 2002. Ici, je pense que nous sommes de retour en
17 2003, parce que nous parlons à présent de
18 l'enquête publique. Donc, ces deux pages, je
19 pense, concernent deux périodes distinctes.

20 Me DAVID : Je comprends que
21 c'étaient des feuilles éparses.

22 M. FRY : Oui.

23 Me DAVID : Elles ne faisaient pas
24 partie de votre carnet de notes et elles
25 n'étaient pas datées, donc, nous essayons

1 simplement d'obtenir des précisions.

2 M. FRY : Alors quand je dis :
3 « Le Canada fait appel », quelqu'un d'autre
4 disait cela. Ce n'est pas moi qui le dis. Je dis
5 que quelqu'un présent à la conférence de presse
6 ou quelqu'un accusait le Canada de faire appel à
7 des États hors-la-loi pour interroger des
8 personnes. Ce n'est pas moi qui dis cela.

9 Me DAVID : Merci, Monsieur Fry.
10 J'ai fini avec mes questions.

11 LE COMMISSAIRE : Maître Waldman,
12 voulez-vous commencer maintenant, ou aimeriez-
13 vous d'abord prendre une pause?

14 Me WALDMAN : Ce serait plus
15 pratique si nous pouvions prendre une pause afin
16 que je puisse mettre de l'ordre dans mes papiers.

17 LE COMMISSAIRE : D'accord. De
18 combien de temps auriez-vous besoin?

19 Me WALDMAN : Une heure.

20 LE COMMISSAIRE : Et vous, Maître
21 McIsaac, de combien de temps aurez-vous besoin?

22 Me McISAAC : Je ne pense pas
23 avoir besoin de plus de 15 minutes.

24 LE COMMISSAIRE : D'accord. Nous
25 allons nous arrêter pendant 15 minutes.

1 LE GREFFIER : Veuillez vous
2 lever. / Please stand.

3 --- Suspension à 15 h 13 /
4 Upon recessing at 3:13 p.m.

5
6 --- Reprise à 15 h 30 /
7 Upon resuming at 3:30 p.m.

8 LE GREFFIER : Veuillez vous
9 asseoir. / Please be seated.

10 *INTERROGATOIRE

11 Me WALDMAN : J'aimerais demander
12 au greffier de remettre au témoin la pièce P-85,
13 onglet 40. Il s'agit de feuilles éparses du
14 volume 5, onglet 40.

15 Pendant que nous attendons que
16 vous le fassiez, j'ai un ensemble de notes, dont
17 des notes vous appartenant, et des notes de
18 différentes personnes qui étaient présentes lors
19 du compte rendu de mission. Donc, c'est
20 l'onglet 40.

21 Il s'agit du compte rendu de
22 mission de M. Martel en date du 7 octobre. J'ai
23 tout passé en revue, et il semble que tout
24 concorde assez bien...

25 M. FRY : Désolé. Je ne pense pas

1 avoir le bon document - l'onglet 40 pour moi
2 correspond à certaines activités du commissaire
3 adjoint...

4 Me DAVID : Le volume 5.

5 LE COMMISSAIRE : Le volume 5 de
6 la pièce P-85.

7 Me WALDMAN : La pièce P-85.

8 M. FRY : C'est le volume 2 que
9 j'ai.

10 Me WALDMAN : Désolé. Je n'ai
11 peut-être pas été assez précis.

12 M. FRY : D'accord.

13 Me WALDMAN : Si nous les feuillets, le
14 premier - ce sont des personnes différentes qui ont
15 assisté à la réunion. Ce sont des notes prises par une
16 personne du nom de Peter McRae, qui y a assisté.

17 Il est dit neuf lignes en partant
18 du bas :

19 Torture psychologique,
20 parfois battu, fin des
21 interrogatoires au bout de
22 deux semaines.

23 Nous allons poursuivre et
24 simplement les passer en revue - ce sont les
25 mêmes notes.

1 John McNee, page 4, « violence
2 psychologique » - si vous allez à la page 2 :

3 Violence psychologique,
4 colère, malmené pendant les
5 deux premières semaines.

6 LE COMMISSAIRE : Sommes-nous à la
7 page 4 ou à la page 2?

8 Me WALDMAN : C'est à la page 4.

9 LE COMMISSAIRE : Merci.

10 Me WALDMAN : Je pense que ce qui
11 se passe, Monsieur le Commissaire, c'est que vous
12 avez d'abord les transcriptions et, ensuite, les
13 notes.

14 LE COMMISSAIRE : Je vois.

15 Me WALDMAN : Donc à la page 4, il
16 y a la transcription de ces notes.

17 LE COMMISSAIRE : Vous parlez des
18 quatrième et cinquième lignes, « torture
19 psychologique, parfois battu. »

20 Me WALDMAN : Page 4, la
21 transcription des notes de John McKee. Cela dit,
22 à la page 2 :

23 Violence psychologique,
24 colère, malmené pendant les
25 deux premières semaines.

1 (Traduction du passage lu)

2 Alors, je pense qu'il y a - je
3 n'arrive pas à le lire - puis, il y a vos notes,
4 que nous avons déjà passées en revue, où il est
5 dit, à la seconde page de vos notes, ce qui est
6 la page 12 de 14 :

7 Parfois battu, mais rien de
8 trop grave. Malmené pendant
9 les deux premières semaines.
10 Arrêté de l'interroger. Quand
11 l'affaire Sampson s'est fait
12 jour, questionné à son sujet.

13 (Traduction du passage lu)

14 J'aimerais maintenant passer à -
15 de quoi s'agit-il - l'onglet 508. La pièce P-42,
16 volume 6 de 9, qui, d'après ce que l'on nous a
17 dit, sont les notes de M. Martel qui ont été
18 prises après son entretien en août 2003, et où il
19 est dit :

20 État actuel - Je ne suis pas
21 paralysé - pas battu - pas
22 torturé.

23 Au tout début, un tout petit
24 peu. 3 x 6 x 7.

25 Dormir à même le sol.

1 qu'il avait été battu pendant les premiers jours
2 ou les deux premières semaines.

3 Me WALDMAN : Les deux premières
4 semaines. Exact. Donc, M. Martel vous a informé
5 le 14 août que M. Arar lui avait dit avoir été
6 battu durant les deux premières semaines?

7 M. FRY : Non. Il nous a dit
8 ceci - l'information qu'il nous a fait parvenir
9 le 7 août provenait de sa - il a fait le voyage
10 de retour avec M. Arar.

11 LE COMMISSAIRE : Le 7 octobre.

12 Me WALDMAN : Le 7 octobre. Il a
13 dit le 7 octobre.

14 M. FRY : Le 7 octobre. Les notes
15 que vous lisez, de Peter McRae, de John McNee et
16 de moi-même, toutes ont rapport avec son compte
17 rendu du 7 octobre.

18 Me WALDMAN : Exact. Et le
19 7 octobre, il vous a dit que M. Arar lui avait
20 dit avoir été battu au cours des deux premières
21 semaines?

22 M. FRY : Oui.

23 Me WALDMAN : Cela concorde avec
24 ses notes de la réunion du 14 août, qui sont à
25 l'onglet 508, et dans lesquelles il dit :

1 Au début, un tout petit peu.

2 M. FRY : Je pense qu'il dit, « ni
3 battu - ni torturé. »

4 Me WALDMAN : « Au tout début, un
5 tout petit peu; 3 sur 6 sur 7. »

6 M. FRY : Oui, cela dit : « au tout
7 début, un tout petit peu ».

8 Me WALDMAN : « Dormir à même le
9 sol. »

10 M. FRY : Je ne sais pas. C'est la
11 première fois que je vois en fait ceci.

12 Me WALDMAN : Donc, il n'est pas
13 juste de dire que le récit de M. Martel de ce que
14 M. Arar lui a dit concorde avec ce que M. Arar a
15 dit dans une large mesure parce que, en effet,
16 pendant sa conférence de presse, M. Arar a
17 déclaré que c'était au cours des deux premières
18 semaines qu'il avait été battu pendant des
19 interrogatoires. Cela correspond à ces notes de
20 votre compte rendu du 7 octobre.

21 Me McISAAC : Aimeriez-vous avoir
22 le texte de la conférence de presse sous les
23 yeux?

24 M. FRY : Oui, merci.

25 Me WALDMAN : Eh bien, y a-t-il la

1 moindre contestation sur le fait que M. Arar ait
2 dit au cours de la conférence de presse avoir été
3 battu...

4 LE COMMISSAIRE : À moins que le
5 témoin ne souhaite l'avoir.

6 Aimeriez-vous l'avoir?

7 M. FRY : D'accord. Pourrais-je
8 avoir cela.

9 Me WALDMAN : Je sais que nous
10 avons une transcription non officielle. Onglet
11 645? Merci.

12 --- Pause

13 Me WALDMAN : Non, ce n'est pas
14 cela. C'est la question et la réponse.

15 Je suis désolé, Monsieur le
16 Commissaire, je n'avais pas cet onglet à portée de
17 main, car je ne pensais pas que c'était quelque chose
18 qui serait...

19 LE COMMISSAIRE : Quelqu'un va le
20 trouver.

21 --- Pause

22 LE COMMISSAIRE : J'aurais pensé
23 que Me David connaîtrait les onglets à présent.

24 --- Pause

25 Me WALDMAN : À l'onglet 693,

1 quelqu'un dit.

2 Onglet 693, volume 8. Les
3 déclarations sur la manière dont il a été traité
4 en Syrie commencent en haut de la page 4.

5 Vous pouvez prendre quelques
6 instants pour les lire.

7 --- Pause

8 M. FRY : D'accord.

9 Me WALDMAN : Ne seriez-vous pas
10 d'accord avec moi que la position de M. Arar,
11 comme il l'a dit dans sa conférence de presse,
12 était qu'il avait été battu pendant des
13 interrogatoires au cours des deux premières
14 semaines? Pendant cette même période, il a aussi
15 été victime de violence psychologique en étant
16 forcé à écouter d'autres personnes en train
17 d'être torturées, et aussi en étant menacé d'être
18 torturé tout le temps s'il ne coopérait pas et
19 que, pendant les 10 mois qui ont suivi, il a été
20 détenu dans une cellule de 3 sur 6 sur 7.

21 Maintenant, si vous regardez ces
22 notes que je viens juste de vous remettre,
23 n'est-il pas juste de dire que ce que M. Martel
24 vous a dit dans le compte rendu du 7 octobre
25 avant la rencontre de M. Arar avec le ministre,

1 concorde, en grande partie, avec ce que M. Arar
2 dit dans sa déclaration?

3 M. FRY : Ce que M. Martel nous a
4 dit le 7 octobre concorde avec ce que Arar a dit
5 plus tard?

6 Me WALDMAN : Oui. En d'autres
7 termes, vous...

8 M. FRY : Oui, je pense que c'est
9 le cas. Où en étions-nous encore dans les notes
10 de...

11 Me WALDMAN : À la pièce P-85,
12 onglet. Volume 5. Désolé. Je dois m'assurer que
13 j'ai le bon numéro. Onglet 40.

14 M. FRY : Quel onglet?

15 Me WALDMAN : Quarante. Quatre
16 zéro.

17 --- Pause

18 M. FRY : Oui, je pense - je veux
19 dire, tout le monde rapporte que, vous savez,
20 essentiellement qu'il a été battu au début
21 pendant les deux premières semaines. Je pense que
22 la plupart des gens - et c'est ce qui nous a été
23 dit par M. Martel le 7 octobre.

24 Me WALDMAN : D'accord. Il a aussi
25 décrit les violences psychologiques dont il a été

1 victime, si je ne m'abuse.

2 M. FRY : Oui. En fait, mes
3 notes disent :

4 Parfois battu, mais rien de
5 trop grave. Malmené pendant
6 les deux premières semaines.
7 Arrêté de l'interroger. Pneu
8 ou choc électrique pas vrai.
9 Frappé avec des fils
10 électriques. Violence
11 psychologique. Cerveau
12 anéanti.

13 Comme vous venez de le dire.

14 Me WALDMAN: Exact. Je pense qu'il
15 y a aussi une description de la cellule de 3 sur
16 6 sur 7?

17 M. FRY : Oui.

18 Me WALDMAN : D'accord.

19 M. FRY : Toutes ces notes, toutes
20 disent que l'histoire du pneu n'était pas vraie,
21 mais que, oui, il avait été parfois battu au
22 cours des deux premières semaines.

23 Me WALDMAN : Exact. M. Arar dit
24 précisément dans la partie que vous venez de lire
25 que bien qu'il ait été menacé avec un pneu, ce

1 qui correspondrait à de la violence
2 psychologique, il n'a jamais été mis sur le pneu.

3 C'est exact?

4 M. FRY : C'est exact.

5 Me WALDMAN : Alors, n'est-il pas
6 exact de dire que, dans une large mesure, ce que
7 M. Fry vous a dit dans le compte rendu du
8 7 octobre - ce que M. Martel vous a dit dans le
9 compte rendu le 7 octobre concordait avec ce que
10 M. Arar a dit le 4 novembre 2003?

11 M. FRY : J'imagine que la seule
12 petite distinction à faire était entre
13 l'utilisation de l'adverbe « parfois » plutôt que
14 l'adjectif « intense ». M. Arar parle de
15 « sévices intenses », et dans mes notes et les
16 notes de M. McRae, il est question d'être parfois
17 battu. Je veux dire, tout est relatif, j'imagine.

18 Me WALDMAN : Ça va. Si nous
19 revenons à l'onglet 507, c'est la note
20 d'information de la visite consulaire du
21 14 octobre.

22 M. FRY : D'accord.

23 Me WALDMAN : Je vais vous la
24 lire :

25 ... pouvait parfois s'exprimer

1 librement et il a mentionné
2 que ses conditions de
3 détention avaient été plus
4 difficiles auparavant que
5 maintenant. Il a indiqué ne
6 pas souhaiter avoir de
7 publicité négative de la part
8 des médias puisqu'il avait
9 l'impression que cela ne
10 ferait que nuire à sa cause.
11 « La presse saura la vérité
12 quand je reviendrai chez
13 moi. » Il a confirmé n'avoir
14 été ni battu ni torturé. Il a
15 dit ne pas avoir été
16 paralysé. Quand on lui a
17 demandé de s'expliquer, il
18 n'a pas trouvé d'autres mots
19 pour le dire. Il a aussi dit
20 que sa longue détention
21 l'avait anéanti,
22 psychologiquement parlant.

23 N'est-il pas juste de dire que
24 c'est vraiment inexact - ou ne concorde avec
25 aucune des notes contenues dans l'onglet 509 ou

1 avec ce que M. Martel vous a dit lorsqu'il est
2 revenu pour le compte rendu du 7 octobre. Plus
3 précisément, il n'y a aucune mention ici des
4 coups reçus, bien qu'occasionnels, numéro un.

5 Numéro deux, il n'y est pas fait
6 mention des dimensions de la cellule de prison, 3
7 sur 6 sur 7, et des 10 mois qu'il a passés là-
8 bas. Tout comme il n'y a aucune mention de la
9 violence psychologique dont il a été victime.

10 Donc, n'est-il pas exact de dire
11 ceci - ne seriez-vous pas d'accord avec moi sur
12 le fait que cela n'est pas tout à fait un récit
13 précis des notes dans l'onglet 508 ou de ce qu'il
14 vous a dit le 7 octobre?

15 M. FRY : Je veux dire, la chose
16 difficile pour moi, Maître, c'est que nous
17 mélangeons ici en quelque sorte deux choses
18 différentes. Nous parlons du 7 octobre, quand
19 M. Martel est revenu avec M. Arar et a obtenu un
20 récit complet de ce qui s'était passé, et nous a
21 ensuite fait le compte rendu, et ici, nous
22 parlons du 14 août, soit trois mois plus tôt,
23 quand M. Martel venait tout juste de rencontrer
24 M. Arar et nous avait fait le compte rendu sur ce
25 qu'il avait entendu à cette réunion-là.

1 J'ai donc quelques difficultés
2 parce que vous mélangez en quelque sorte les
3 deux.

4 Me WALDMAN : Mais les notes de
5 M. Martel, qui se trouvent à l'onglet 508, qui
6 ont été prises en même temps...

7 M. FRY : Oui.

8 Me WALDMAN : ... ont bien la même -
9 vous venez d'acquiescer - contiennent bien la
10 même information que ce qui vous a été
11 communiqué, en fait, le 7 octobre? Il y est
12 décrit la cellule, il y est question des coups
13 reçus au début et il y est question du fait qu'il
14 était anéanti, psychologiquement parlant?

15 M. FRY : Je ne veux pas paraître
16 entêté, mais je penserais que ces notes
17 concordent davantage avec ce qui se trouve en
18 fait dans cette note ici, bien que j'admette que
19 certaines choses soient quelque peu différentes.

20 Comme vous l'avez souligné, il
21 dit 3 sur 6 sur 7, et, ensuite, dans la note, il
22 dit « les conditions de détention ont été
23 difficiles ». Il parle ainsi. Il ne fait pas
24 référence à cela en particulier dans ce qu'il
25 nous rapporte.

1 Je pense que les notes
2 manuscrites concordent davantage avec les notes
3 qu'il remet - le rapport qu'il transmet à Ottawa.

4

5 Me WALDMAN : Sauf qu'il
6 dit ne pas avoir été battu, là où les notes manuscrites
7 indiquent qu'il a parfois été battu « au tout début, un
8 tout petit peu ». Premièrement.

9 Deuxièmement, ne pensez-vous pas
10 qu'il serait important de faire état des
11 conditions précises de détention, soit une
12 cellule de 3 par 6 par 7? Je vais y revenir dans
13 un instant, mais un expert en droit international
14 nous a clairement indiqué dans son témoignage que
15 la détention d'une personne dans une cellule de 3
16 par 6 par 7 pendant 10 mois, sans accès à la
17 lumière, constitue de la torture mentale.

18 M. FRY : En effet.

19 Me WALDMAN : Ne pensez-vous donc
20 pas qu'il aurait été important, avant que le
21 ministre ne s'aventure trop loin et dise que
22 M. Arar n'a pas été torturé, qu'il ait eu un
23 récit plus exhaustif cadrant avec les notes
24 d'information figurant à l'onglet - ou les notes
25 qui se trouvent à l'onglet 508?

1 M. FRY : Ce que je veux dire par
2 là, c'est que je ne suis pas très à l'aise avec
3 l'idée de me prononcer sur ce que M. Martel a
4 écrit puis nous a rapporté. En d'autres termes,
5 est-ce que c'est à moi de dire en définitive ce
6 qu'il a bien fait ou mal fait?

7 Vous avez raison de dire qu'il a
8 dit : « n'a pas été paralysé, n'a pas été battu,
9 n'a pas été torturé », et c'est ce qui figure
10 dans la note. « Il a confirmé qu'il n'avait pas
11 été battu ni torturé; il a également dit qu'il
12 n'avait pas été paralysé. »

13 Vous avez cependant raison de
14 dire que la note ne fait pas état des dimensions
15 de 3 par 6 par 7.

16 Je ne me sens pas vraiment en
17 mesure de me prononcer sur ce que M. Martel a
18 fait ou n'a pas fait. Tout ce que j'ai vu, c'est
19 ceci.

20 Me WALDMAN : Mais c'est ceci qui
21 a ensuite fait l'objet de tout un échange de
22 courriels en vue de déterminer s'il y avait
23 contradiction entre ce que M. Arar avait dit au
24 sujet de la visite du 14 août ...

25 M. FRY : C'est exact.

1 Me WALDMAN : ... et ce qu'avait dit
2 M. Martel. Ce que j'essaie de vous signifier est
3 qu'à mon sens, le problème n'est pas tant dans ce
4 qui a été dit. Les notes correspondent en effet
5 avec ce que dit M. Arar, soit qu'il a été battu
6 au début ...

7 M. FRY : Mais les notes ne disent
8 pas cela.

9 Me WALDMAN : Si, elles le disent.
10 Elles disent : « pas torturé. Tout début - très
11 peu. »

12 M. FRY : D'accord. Mais je ne
13 vois pas à quoi cela correspond. Je suppose que
14 vous pourriez dire que cela correspond à ce qui
15 précède, mais je - il vous va falloir demander à
16 M. Martel.

17 Me WALDMAN : Oui, nous comptons
18 lui poser cette question.

19 Très bien. J'aimerais maintenant
20 vous demander de vous reporter à l'onglet 650,
21 P-42, onglet 650, Powell - volume 7 de 9.

22 Il s'agit donc de cette
23 conversation entre le secrétaire d'État Powell et
24 le ministre Graham, et à laquelle vous avez
25 assistée. Je vais simplement vous lire la

1 troisième ligne et la suite du premier
2 paragraphe :

3 En réponse à la demande du
4 ministre d'aide pour
5 déterminer qui au
6 gouvernement canadien aurait
7 pu fournir des informations
8 aux autorités américaines au
9 sujet de M. Arar, le
10 secrétaire Powell entreprend
11 de se renseigner
12 immédiatement sur la
13 question.

14 C'est donc là votre souvenir de
15 ce qui s'est passé, soit qu'il y a eu une demande
16 visant à essayer de déterminer qui avait fourni
17 les informations, est-ce bien cela?

18 M. FRY : Oui.

19 Me WALDMAN : Je trouve cela
20 quelque peu étrange et confus, étant donné que
21 nous savons que dans le rapport Garvie, il y a
22 une note de service. Le rapport Garvie se trouve
23 au P-19, page 30?

24 M. FRY : Page 30?

25 Me WALDMAN : J'ignore si vous

1 êtes ou non au courant de cela, et c'est pourquoi
2 je vous y renvoie.

3 M. FRY : Non, je ne lui suis pas
4 vraiment.

5 Me WALDMAN : Eh bien, pas du
6 rapport Garvie.

7 M. FRY : Non.

8 Me WALDMAN : De la note en
9 question.

10 M. Pardy, lorsqu'il a su que la
11 GRC avait peut-être échangé des informations avec
12 les Américains, avait posé une liste de questions
13 à la GRC, et, le 18 octobre 2002, il a reçu en
14 retour cette communication, qui se trouve
15 reproduite à la page 30.

16 M. FRY : Mm-hmm. D'accord.

17 Me WALDMAN : C'est donc
18 clairement indiqué dans cette communication. La
19 réponse à la deuxième question est la suivante :

20 Les autorités américaines ont
21 pris connaissance d'Arar par
22 le biais d'échanges
23 d'informations entre des
24 enquêteurs de la GRC et les
25 autorités américaines. Arar

1 était visé par une enquête de
2 la GRC en cours...

3 N'étiez-vous pas au courant de
4 cette communication ou de ces renseignements
5 avant le 5 novembre 2003?

6 M. FRY : Je pense que ce que nous
7 demandions à Powell, c'était ceci : les
8 Américains prétendaient que quelqu'un du Canada
9 avait donné le feu vert, et nous lui demandions
10 de nous dire qui c'était.

11 Me WALDMAN : Très bien. Pour que
12 les choses soient claires, donc, vous étiez au
13 courant depuis longtemps que - quand avez-vous su
14 que M. Arar avait en fait été porté à l'attention
15 des autorités américaines par suite d'échanges
16 d'informations avec la GRC, ce qui est dit dans
17 ce mémo du 18 octobre?

18 M. FRY : Je pense que j'aurais
19 pris connaissance du fait qu'il y avait eu
20 échange d'informations probablement - qui avaient
21 été fournies - je veux dire, la position a
22 toujours été qu'il y avait un échange constant
23 d'informations entre les États-Unis et le Canada
24 sur de très très nombreux dossiers, et celui-ci
25 figurait simplement parmi le nombre de dossiers

1 pour lesquels il y avait eu échange
2 d'informations. J'ai sans doute su qu'il y avait
3 eu échange d'informations dans ce cas particulier
4 fin novembre ou en décembre. Je ne fais
5 qu'essayer de deviner, je ne me souviens pas
6 exactement, mais ç'aurait été - oui, 2002, fin
7 2002.

8 Me WALDMAN : Mais cette note se
9 poursuit et l'on y dit, dans la quatrième
10 réponse, qu'après la détention de M. Arar par les
11 Américains, les États-Unis ont demandé des
12 renseignements, et que des renseignements ont été
13 fournis par la GRC.

14 Étiez-vous au courant de cela
15 également?

16 M. FRY : De quelle question
17 s'agit-il?

18 Me WALDMAN : La question est la
19 suivante :

20 Les Américains ont-ils parlé
21 aux autorités canadiennes au
22 sujet de la possibilité de
23 l'expulsion d'Arar?

24 Il s'agit de l'avant-dernière
25 question. Cette réponse ...

1 M. FRY :

2 Les autorités américaines ont
3 demandé à la GRC de fournir
4 des renseignements pouvant
5 être utiles pour porter des
6 accusations criminelles
7 contre Arar. Les autorités
8 américaines se sont
9 renseignées quant au niveau
10 d'intérêt de la GRC dans la
11 poursuite d'Arar au pénal.
12 Elles ont également voulu
13 savoir dans quelle mesure la
14 GRC pouvait refuser l'entrée
15 d'Arar au Canada. Les
16 autorités américaines se sont
17 fait dire que la GRC était
18 intéressée par Arar d'un
19 point de vue pénal. Elles se
20 sont également fait dire
21 qu'Arar étant un citoyen
22 canadien, la GRC ne pouvait
23 pas refuser son entrée au
24 Canada.

25 Votre question est...?

1 Me WALDMAN : Que pendant cette
2 période au cours de laquelle M. Arar a été détenu
3 aux États-Unis, il y a eu tout un va-et-vient
4 entre la GRC - ce n'était donc pas un simple
5 échange d'informations.

6 M. FRY : Exact.

7 Me WALDMAN : Au 18 octobre 2002,
8 M. Pardy savait au moins que pendant la période
9 de détention de M. Arar il y avait eu
10 communication directe entre la GRC et, nous
11 savons maintenant, le FBI ...

12 M. FRY : Exact.

13 Me WALDMAN : ... au sujet de
14 M. Arar.

15 M. FRY : Mm-hmm.

16 Me WALDMAN : J'aimerais
17 simplement confirmer si vous étiez au courant
18 de ...

19 M. FRY : J'étais au courant, de
20 façon générale, qu'il y avait eu échange de
21 renseignements. Quant à certains de ces détails
22 concernant un va-et-vient de renseignements,
23 comme je vous l'ai dit lorsque j'ai parlé du
24 sénateur de Bané, je savais que les Américains
25 avaient demandé au Canada s'il pourrait accuser

1 M. Arar, s'il serait détenu s'il revenait au
2 Canada.

3 J'étais donc au courant de
4 certaines des généralités. Je ne me souviens pas
5 d'avoir vu cette communication en particulier,
6 mais j'ai sans doute su aux environs de
7 novembre 2002, ou peut-être un petit peu avant,
8 qu'il avait été question de cela, mais
9 définitivement pas avant que M. Arar n'aboutisse
10 en Syrie.

11 J'imagine que ma priorité à
12 l'époque n'était plus de savoir comment il se
13 faisait qu'il s'était retrouvé là-bas, mais ce
14 que nous allions y faire. Maintenant qu'il est
15 rendu là-bas, comment allons-nous voir à ce qu'il
16 soit en sécurité et comment allons-nous faire
17 pour le ramener au pays.

18 Me WALDMAN : J'aimerais
19 simplement établir clairement si vous saviez
20 qu'il se faisait des échanges de renseignements
21 pendant que M. Arar était en détention, car
22 d'après cette question à l'onglet 650 à laquelle
23 je vous ai renvoyé, il semblerait que vous
24 demandiez si le gouvernement canadien avait
25 transmis aux Américains des renseignements

1 concernant M. Arar, qui est une chose dont votre
2 ministère était au courant environ ...

3 M. FRY : C'est exact.

4 Me WALDMAN : ... un an auparavant.

5 Il ne m'a pas paru logique que le
6 5 novembre 2003, lors d'une rencontre au cours de
7 laquelle chaque minute était précieuse, vous
8 auriez posé au secrétaire d'État Powell une
9 question à laquelle nous avons la réponse dès le
10 18 octobre 2002.

11 M. FRY : Eh bien, je vois à quoi
12 vous voulez en venir : pourquoi poser une
13 question à laquelle nous connaissions déjà la
14 réponse?

15 Tout ce que je peux dire, c'est
16 que la personne qui a rédigé la note ne l'a
17 peut-être pas rédigée exactement - n'a pas été
18 exacte dans sa rédaction.

19 Nous avons posé quatre questions
20 précises à Powell. Même s'il y avait certaines
21 choses qui - ce que je veux dire par là, c'est
22 que vous dites que nous devinions que nous avions
23 peut-être la réponse, mais nous avons néanmoins
24 tenu à lui poser formellement les quatre
25 questions pour obtenir de lui des réponses

1 formelles.

2 Me WALDMAN : Vous avez commencé
3 par dire que la question était peut-être ...

4 M. FRY : Eh bien, il se
5 pourrait ...

6 Me WALDMAN : ... pas si des
7 renseignements avaient été échangés, mais si
8 quelqu'un avait donné le feu vert?

9 M. FRY : Non. Ai-je dit cela?

10 Me WALDMAN : Je pensais que c'est
11 ce qui vous aviez commencé à dire il y a quelques
12 instants.

13 M. FRY : Non. J'allais simplement
14 dire que la personne qui avait rédigé ceci - je
15 veux dire, ce qui se passe avec ce genre de
16 choses c'est qu'il y a en quelque sorte - vous
17 avez un appel téléphonique avec le Secrétaire
18 d'État Powell, vous avez le ministre qui parle au
19 téléphone, il y a toutes sortes de fonctionnaires
20 qui suivent la conversation, et Powell fait de
21 même de son côté, alors il y a quelqu'un qui
22 prend des notes puis qui rédige un genre de
23 rapport. Ce que je veux donc dire c'est que ce
24 n'est pas toujours exact - le rapport ne reflète
25 pas toujours exactement ce qui a été dit.

1 J'ignore quelle est la réponse à
2 votre question. Ce que vous êtes en train de me
3 dire c'est que nous avons demandé quelque chose
4 que nous devions déjà savoir, c'est-à-dire ...

5 Me WALDMAN : Et qu'il y a un an,
6 d'après les documents, Gar Parady s'était vu dire
7 le 18 octobre 2002 que la GRC avait échangé des
8 renseignements avec les Américains pendant la
9 détention de M. Arar.

10 M. FRY : Il me faudrait me
11 rafraîchir la mémoire quant aux questions exactes
12 que nous avons posées. Vous êtes en train de me
13 citer le résumé, qui est en fait la partie
14 supérieure de cette note C-4.

15 Nous avons posé quatre questions
16 précises à Powell, et - je pourrais peut-être les
17 retrouver - quelqu'un pourrait peut-être
18 m'indiquer où se trouvent ces quatre questions
19 précises.

20 Me WALDMAN : En vérité, l'une des
21 questions a été censurée, bien que son contenu
22 ressorte, je pense, dans le courriel.

23 LE COMMISSAIRE : Je pense que
24 nous les avons toutes dans leur version publique.

25 Me WALDMAN : Dans le courriel.

1 M. FRY : La première question
2 était donc :

3 Qui a fourni au gouvernement
4 américain les renseignements
5 utilisés en vue de la
6 décision d'expulser M. Arar?
7 (Traduction du passage lu)

8 Nous demandions donc à Powell de
9 fournir un nom.

10 Si vous vous souvenez du
11 témoignage du ministre Graham, il a parlé du fait
12 que Powell et Cellucci disaient toujours :
13 « Parlez à vos gars, ils sont au courant ». Et
14 nous disions toujours : « Eh bien, qui est au
15 courant? Donnez-nous un nom. Dites-nous qui ».

16 La première question, donc,
17 n'avait pas pour objet d'établir qu'il y avait eu
18 échange de renseignements, mais demandait
19 plutôt : « Qui a fourni au gouvernement américain
20 les renseignements utilisés en vue de la décision
21 d'expulser M. Arar? »

22 L'aspect important, donc, je
23 pense, n'était pas qu'il y avait eu échange de
24 renseignements au sujet de M. Arar en général,
25 mais bien échange de renseignements en vue de son

1 expulsion, et nous voulions le détail.

2 Par conséquent, même si vous avez
3 raison de dire que nous avons partiellement -
4 une réponse partielle à cela, nous voulions poser
5 officiellement la question à Powell.

6 Me WALDMAN : J'aimerais qu'on
7 soit clair quant à deux choses, car ce qui
8 m'intéressait, c'était de savoir si vous étiez -
9 j'étais très préoccupé, car lorsque j'ai lu cela,
10 je me suis dit, cela veut dire que le ministre et
11 ses adjoints n'étaient pas au courant une année
12 après la note du 18 octobre du fait que pendant
13 la détention de M. Arar, il y avait eu cet
14 échange de renseignements avec les Etats-Unis.

15 Et j'aimerais simplement être
16 certain de bien comprendre votre réponse ...

17 M. FRY : Nous étions au courant
18 du fait qu'il y avait ce va-et-vient de
19 renseignements.

20 Me WALDMAN : Pendant qu'il était
21 en détention? Parce que vous nous donnez une
22 réponse générale et vague.

23 M. FRY : Oui.

24 Me WALDMAN : Parce que nous
25 savons qu'il se fait en permanence des échanges

1 de renseignements, dans les deux sens.

2 M. FRY : Oui.

3 Me WALDMAN : Ceci est beaucoup
4 plus précis car, le 18 octobre 2002, vous étiez -
5 le ministère avait été avisé du fait qu'il y
6 avait eu ce va-et-vient de renseignements pendant
7 qu'il était en détention.

8 Et j'aimerais savoir si vous
9 étiez au courant de cela, ou si - car il aurait
10 été plus logique de poser la question du
11 5 novembre 2003, si vous n'étiez pas au courant.

12 Alors étiez-vous au courant?

13 M. FRY : Pas pendant qu'il
14 était - nous n'aurions pas su ...

15 Me WALDMAN : Non, je ne parle
16 pas ...

17 M. FRY : ... mais après coup. Je
18 veux dire, j'ai - c'est difficile. J'ignore si -
19 en fait, j'aurais pensé que les renseignements
20 seraient intervenus avant même qu'il ne soit en
21 détention, le fait que certains des
22 renseignements qu'ont peut-être les Américains -
23 l'échange de renseignements leur aurait fourni
24 certaines de ces informations avant qu'il ne soit
25 en détention ...

1 Me WALDMAN : Cela fait partie de
2 ce que dit le document, une partie de cela est
3 intervenu plus tôt.

4 M. FRY : Exact. En d'autres
5 termes, plus pendant qu'il était ...

6 Me WALDMAN : Pendant qu'il était
7 en détention ...

8 M. FRY : J'imagine que cela
9 aurait été porté à mon attention dans le courant
10 de l'année 2002, mais je n'aurais pas - je veux
11 dire, pour être franc, que je n'y aurais pas
12 consacré beaucoup d'attention, car de mon point
13 de vue, en ce moment, c'est de l'eau sous - je
14 veux dire que - vous savez, ceci s'inscrit
15 maintenant dans une enquête publique.

16 À l'époque, ce qui comptait pour
17 nous, c'était son bien-être et le récupérer, et
18 la façon dont les choses s'étaient déroulées, et
19 où; j'étais curieux, et nous voulions savoir.
20 Mais nous n'avons pas toujours obtenu tous les
21 détails là-dessus.

22 Me WALDMAN : Vous n'avez pas
23 obtenu tous les détails. Et cela m'intéresse
24 vraiment de savoir si vous avez obtenu ce détail
25 précis, qui est, je pense, important à connaître,

1 soit qu'il y avait eu des conversations pendant
2 qu'il était en détention, et j'aimerais
3 simplement savoir si vous avez obtenu ce
4 détail-là?

5 M. FRY : Je ne me souviens pas,
6 Maître Waldman, si l'on m'a dit qu'il y aurait eu
7 échange d'informations pendant qu'il était en
8 détention.

9 Me WALDMAN : J'imagine donc que
10 ça n'aurait pas été une chose que vous auriez
11 transmise - si vous ne vous rappelez même pas
12 d'avoir reçu cette information, ce ne serait pas
13 quelque chose qui aurait été transmis par vous au
14 ministre, n'est-ce pas?

15 M. FRY : Non. J'imagine que la
16 seule chose - et je sais que j'ai été vague, mais
17 je suppose que ce que je dirais, c'est que nous
18 savions qu'il y avait eu échange d'informations
19 entre la GRC et les Américains avant, clairement,
20 qu'il ne soit détenu, ou qu'il y avait eu, de
21 façon générale, un échange d'informations qui
22 auraient été la cause de son - du fait qu'ils
23 l'aient détenu à New York. Quant aux détails
24 entourant le pourquoi de la chose, je ne me
25 souviens pas si on m'en a parlé, mais si je

1 n'étais pas au courant, je n'aurais pas - je
2 n'aurais pas pu faire une séance d'information au
3 ministre là-dessus.

4 Me WALDMAN : Très bien.
5 Pourriez-vous s'il vous plaît vous reporter au
6 document P-42, volume 2, onglet 130? Il s'agit du
7 compte rendu de la première visite consulaire. Si
8 je comprends bien, il y a une version moins
9 expurgée à la pièce 92.

10 LE COMMISSAIRE : La pièce
11 combien?

12 Me WALDMAN : Quatre-vingt-douze,
13 j'ai une note ici. Mais tenons-nous-en à
14 celui-ci, aux fins de cette partie de mon
15 interrogatoire.

16 M. FRY : À quel onglet en
17 sommes-nous?

18 Me WALDMAN : C'est l'onglet 130,
19 volume 2. Il s'agit d'une communication du
20 23 octobre. L'avez-vous trouvé? Oui.

21 M. FRY : Oui, je l'ai.

22 Me WALDMAN : J'aimerais
23 simplement - avez-vous vu ceci? Il s'agit du
24 rapport consulaire C-4 au sujet de M. Arar, après
25 sa première visite.

1 M. FRY : Exact.

2 Me WALDMAN : Vous avez donc dit
3 sous serment que vous auriez eu accès à ceci.

4 M. FRY : Oui.

5 Me WALDMAN : Vous souvenez-vous
6 d'avoir lu ce document-ci?

7 M. FRY : Oui.

8 Me WALDMAN : Je vous demande de
9 vous reporter au paragraphe 3 :

10 3. Arar a été accompagné au
11 bureau à 10 h 30 et la
12 rencontre avec Martel a duré
13 environ une demi-heure. Il
14 n'a pas été possible de voir
15 où exactement Arar était
16 détenu. Après qu'ils se
17 soient serré la main, on a
18 fait s'asseoir Arar à une
19 certaine distance. Les
20 premières questions posées
21 ont été conformes à vos
22 instructions, mais il était
23 manifeste que l'intéressé
24 n'était pas libre de répondre
25 à toutes les questions. La

1 conversation s'est déroulée
2 en anglais et était
3 immédiatement traduite en
4 arabe. Les Syriens ont pris
5 des notes tout au long.
6 4. L'intéressé a paru être en
7 bonne santé mais cela est
8 difficile à évaluer. Il avait
9 l'air résigné et soumis. De
10 nombreux signaux oculaires
11 semblaient indiquer qu'il
12 n'était pas libre de
13 s'exprimer. C'est en tout cas
14 l'impression que nous avons
15 eue.

16 Je ne veux pas lire le cinquième
17 paragraphe en entier. Je vous invite à sauter
18 tout de suite à la cinquième ligne :

19 Lorsque poussé à fournir
20 davantage de réponses, les
21 Syriens lui ont dit en arabe
22 qu'il ne devait pas répondre
23 à ces questions.

24 Il s'agit donc ici du premier
25 rapport de visite consulaire que vous lisiez?

1 M. FRY : C'est exact.

2 Me WALDMAN : Et vous avez déclaré
3 sous serment que vous avez lu ceci et que vous
4 n'avez pas, après lecture, eu d'inquiétudes quant
5 au bien-être de M. Arar.

6 M. FRY : Je pense que ce que j'ai
7 dit, c'est que je - je veux dire, je n'aurais pas
8 vu cela tout de suite, j'aurais vu cela dans les
9 jours suivants.

10 J'aurais eu une séance
11 d'information orale de Gar Pardy et j'aurais
12 voulu savoir comment il se portait. Quelle est
13 notre évaluation? Quelle est l'évaluation des
14 gens sur le terrain? Quelle est ton évaluation,
15 Gar, en tant que personne qui fait cela depuis
16 25 ans?

17 En fait, pour être franc, notre
18 équipe consulaire était plutôt positive.
19 J'obtenais une réaction positive de gens qui
20 disaient, écoutez, pour commencer, les Syriens
21 ont reconnu qu'ils l'ont. C'est déjà une
22 nouvelle. C'est sans précédent. De façon
23 générale, les Syriens ne reconnaissent même pas
24 qu'ils ont quelqu'un. Puis on m'a dit, nous
25 allons obtenir de le rencontrer, nous allons

1 obtenir un accès consulaire. Et lorsque nous
2 avons réussi à le voir, oui, il était désorienté,
3 mais cela cadre avec la situation d'une personne
4 qui s'est fait ballotter tout partout - détenu
5 aux États-Unis pendant un certain temps, puis
6 expédié de l'autre côté du monde et maintenant
7 maintenu en détention. Vous savez, nous avons pu
8 lui serrer la main, ce qui est - vous savez, je
9 pense que ce sont là les genres de choses que
10 vous faites, vous lui serrez la main, vous avez
11 l'occasion de toucher la main de la personne pour
12 voir si on lui a fait quelque chose.

13 Leo Martel est une personne sur
14 le terrain qui - il nous faut compter - tout ce
15 que je peux faire, c'est m'appuyer sur cette
16 évaluation, et le rapport qui nous a été fait par
17 Gar était positif - nous avons eu l'occasion de
18 le voir, il semble bien et, vous savez, nous
19 allons continuer d'essayer de le voir.

20 Me WALDMAN : Je pense que nous
21 avons tous convenu qu'il est ressorti deux choses
22 positives de cette rencontre. En effet, a) ils
23 ont reconnu l'avoir, et, b), vous avez obtenu de
24 le rencontrer.

25 Mais ce qui me préoccupe en ce

1 mot par mot, et je ne suis pas vraiment un expert
2 qui soit en mesure de dire que, vous savez, les
3 choses - vous savez, une personne formée dans ces
4 affaires peut peut-être voir qu'une personne qui
5 a l'air résigné et soumis, que c'est un signe de
6 quelque chose, ou si la personne n'est pas libre
7 de parler - ce sont là des indications que - je
8 pense que c'est cela que vous me dites, soit que
9 ces choses auraient dû me sauter aux yeux.

10 J'étais aux Affaires étrangères
11 depuis huit mois. Je ne suis pas un expert en
12 matière d'affaires consulaires ou en matière de
13 détention. Alors pour moi, après une lecture
14 rapide - je veux dire, je lis : « L'intéressé
15 semble être en bonne santé. A l'air résigné et
16 soumis ». Il n'est manifestement pas libre de
17 parler parce qu'il est entouré de gros gardes de
18 sécurité syriens. Mais je ne pouvais pas - je
19 n'aurais pas pu tirer davantage de conclusions
20 que cela.

21 Me WALDMAN : Vous souvenez-vous
22 de votre conversation avec M. Pardy au sujet de
23 cette note?

24 M. FRY : Eh bien, ma conversation
25 avec M. Pardy au sujet de notre première visite

1 consulaire a été de dire, écoutez, nous avons
2 réussi à le voir, il a l'air assez bien, les
3 Syriens ont reconnu qu'ils l'ont - le fait que
4 nous ayons pu obtenir de le rencontrer a été
5 perçu, dans le milieu consulaire, comme étant un
6 signe très positif, car cela signifie que les
7 Syriens savent que vous rencontrez votre gars et
8 il leur devient alors très difficile de faire des
9 choses aux gens lorsque vous êtes autorisé à
10 aller les rencontrer.

11 La tournure que j'ai eue, Maître
12 Waldman, a toujours été que c'était une bonne
13 nouvelle et que l'on était en vérité optimiste du
14 fait d'avoir pu aller le rencontrer.

15 Me WALDMAN : J'aimerais en savoir
16 plus sur ce que vous connaissez de la torture,
17 car cela est devenu un facteur dans ces échanges
18 de courriels et ainsi de suite.

19 Pourriez-vous donc nous dire
20 comment vous comprenez la chose, étant donné que
21 vous demandiez aux gens si M. Arar avait été
22 torturé, ce que ...

23 M. FRY : Je demandais aux gens?

24 Me WALDMAN : Si M. Arar avait été
25 torturé ...

1 M. FRY : Où cela se trouve-t-il ...

2 Me WALDMAN : Dans ces courriels
3 que vous avez envoyés à M. Martel?

4 M. FRY : Oui.

5 Me WALDMAN : Vous demandiez ce
6 que les rapports ...

7 M. FRY : Eh bien, je demandais ce
8 qui avait été dit. Je ne posais pas de questions
9 au sujet de torture. Je demandais un rapport sur
10 ce qui avait été dit.

11 Me WALDMAN : Je pense que les
12 courriels font état d'allégations de torture et
13 de la question de savoir si cela cadrerait avec ...

14 M. FRY : L'échange du 14 août.

15 Me WALDMAN : Oui.

16 M. FRY : Eh bien, ce qui
17 m'intéressait, c'était ce qui avait été dit. Vous
18 avait-il dit cela? C'était là l'objet de cet
19 échange de courriels.

20 Me WALDMAN : Pourriez-vous nous
21 dire ce que vous entendez par torture, ou si vous
22 ne vous sentez pas à l'aise ...

23 M. FRY : Eh bien, je pense que la
24 torture - vous savez, vous pourriez avoir une
25 vaste définition de torture, et ce pourrait très

1 bien être différent - je sais que la Convention
2 contre la torture renferme une définition bien
3 précise. Je veux dire, je suis certain qu'il
4 existe des définitions en droit de ce que c'est.
5 Mais, je veux dire, il y a également - plus
6 particulièrement - vous savez, les gens peuvent
7 définir la torture de différentes façons.

8 Me WALDMAN : D'accord, nous
9 allons nous en tenir à cela. Vous n'êtes pas un
10 expert en matière de lois à cet égard.

11 M. FRY : Non, je ne le suis pas.

12 Me WALDMAN : Vous convenez donc
13 que vous n'êtes pas un expert en matière de
14 torture?

15 M. FRY : Non, je ne le suis pas.

16 Me WALDMAN : Vous laissez donc
17 cela au soin des juristes. Bien.

18 Mais j'aimerais vous parler un
19 petit peu - vous nous avez dit une chose qui ne
20 cadre pas avec une chose que nous a dite
21 M. Pardy, car il a laissé entendre qu'il avait
22 sensibilisé tout le monde, horizontalement et
23 verticalement, à ses soupçons de torture.

24 J'aimerais vous demander si vous
25 aviez été - M. Pardy était la seule personne qui

1 aurait peut-être eu des soupçons à ce sujet. Je
2 veux dire, vous - nous voyons dans toutes ces
3 notes que vous communiquez avec des personnes
4 comme Alex Neve, et dans de nombreux courriels,
5 il soulevait ses craintes quant à la possibilité
6 de torture. Serait-il juste de dire cela? Puis
7 lors de conversations avec vous et dans des
8 courriels, M. Neve a dit craindre qu'il y ait un
9 risque de torture pour M. Arar. Est-ce exact?

10 M. FRY : Je ne m'en souviens pas.
11 Peut-être que vous pourriez m'indiquer un endroit
12 où M. Neve m'aurait dit cela.

13 Me WALDMAN : Eh bien ...

14 M. FRY : Je ne pense pas que
15 M. Neve ait dans le cadre de courriels adressés à
16 moi dit penser que M. Arar pouvait être torturé,
17 mais il est possible que je ...

18 Me WALDMAN : Très bien. Il nous
19 faudra trouver ces références. Je ne pensais pas
20 que cela allait être contesté, alors ...

21 Et vous avez déclaré n'avoir
22 jamais lu la lettre du 22 octobre - vous n'avez
23 jamais lu la lettre du 22 octobre qu'Amnistie
24 Internationale a envoyé ...

25 M. FRY : Non.

1 Me WALDMAN : ... et qui soulevait
2 des craintes de torture?

3 M. FRY : Non.

4 Me WALDMAN : Mais vous nous avez
5 bien dit que vous étiez de façon générale au
6 courant du mauvais dossier de la Syrie sur le
7 plan respect des droits de la personne, n'est-ce
8 pas?

9 M. FRY : Oui.

10 Me WALDMAN : Étant donné, donc,
11 votre connaissance du mauvais dossier en matière
12 de respect des droits de la personne de la
13 Syrie - j'aimerais vous demander - saviez-vous,
14 par exemple, qu'il y avait un autre Canadien qui
15 avait été détenu en Syrie, étiez-vous au courant
16 du dossier de M. El Maati?

17 M. FRY : J'en aurais pris
18 connaissance plus tard. En ce qui concerne
19 M. Arar, j'aurais appris qu'il y avait eu - qu'il
20 y avait M. Almalki qui avait été détenu en Syrie,
21 et qu'il y avait M. Al Bushi qui avait été détenu
22 en Syrie, ainsi que M. El Maati, mais je pense
23 qu'il était en Égypte.

24 Me WALDMAN : Oui, mais
25 M. El Maati était - vous avez commencé en

1 janvier 2002, n'est-ce pas?

2 M. FRY : Février 2002.

3 Me WALDMAN : Oui, février 2002.

4 Et vous nous avez dit que l'une
5 de vos responsabilités était d'assurer la liaison
6 avec M. Pardy relativement aux dossiers
7 consulaires d'importance?

8 M. FRY : Oui. Pas toutes les
9 questions consulaires, mais j'ai en effet traité
10 avec lui dans le cadre de certains dossiers
11 consulaires.

12 Me WALDMAN : Vous n'avez donc pas
13 eu l'occasion de traiter avec M. Pardy dans le
14 cadre du dossier El Maati, parce que M. El Maati
15 a été en détention pendant toute cette période.
16 Il a a été détenu en novembre 2001, si je ne
17 m'abuse.

18 M. FRY : C'est exact.

19 Me WALDMAN : Et il a été en Syrie
20 pendant une certaine période, puis en Égypte.
21 Vous n'avez pas eu d'interaction, vous n'étiez
22 pas au courant de l'affaire El Maati?

23 M. FRY : Celle-ci a été portée à
24 mon attention plus tard dans le cadre de
25 discussions au sujet de M. Arar.

1 Me WALDMAN : Parce qu'il y a dans
2 la documentation que nous avons des
3 renseignements selon lesquels la GRC était au
4 courant du fait qu'il y avait des allégations
5 de - que M. El Maati a fait des allégations de
6 torture pendant qu'il était en Syrie, dès juillet
7 ou août 2002, et M. Pardy a confirmé la même
8 chose sous serment. N'étiez-vous pas au courant
9 de cela?

10 M. FRY : Non, je n'ai jamais - je
11 veux dire par là, pour vous expliquer un peu les
12 choses, qu'au bureau du ministre, comme je l'ai
13 déjà dit, il y a beaucoup de dossiers
14 consulaires, beaucoup de Canadiens détenus de par
15 le monde, mais très peu d'entre eux aboutissent
16 sur le bureau du ministre. Nous avons permis que
17 dans ce cas-ci - nous avons permis à la Division
18 consulaire des Affaires étrangères de s'occuper
19 de ces questions.

20 Les questions de - lorsque
21 M. Arar a été détenu en Syrie, c'est alors que
22 nous avons commencé à poser des questions au
23 sujet d'autres personnes qui auraient peut-être
24 été là-bas.

25 Me WALDMAN : Alors, si je vous

1 comprends bien, ce sont les cas délicats qui vont
2 beaucoup attirer l'attention du public qui
3 intéressent le bureau du ministre?

4 M. FRY : Non, je ne pense pas que
5 ce soit cela. Je pense que - comme je l'ai dit,
6 beaucoup de choses - l'attention des ministres
7 est portée sur un grand nombre de choses
8 différentes.

9 À l'époque, nous nous efforcions
10 de garder le Canada à l'écart de la guerre en
11 Iraq, nous essayions de prévenir la guerre en
12 Iraq, alors une part importante de l'attention du
13 ministre a été concentrée sur les Nations Unies,
14 sur les relations avec le Secrétaire Powell, sur
15 le Conseil de sécurité, sur notre ambassadeur aux
16 États-Unis, sur le ministère de la Défense
17 nationale.

18 Ce que je veux dire par là, c'est
19 qu'il s'exerce beaucoup de pressions sur le
20 ministre, et je n'essaie pas de diminuer les
21 autres dossiers consulaires, mais ce -
22 franchement, le ministre ne peut pas avoir
23 toujours à l'esprit tous les dossiers
24 consulaires.

25 Me WALDMAN : Mais si je comprends

1 bien votre témoignage de ce matin, je pense que
2 vous avez dit à Me David que ce qui a piqué votre
3 intérêt en ce qui concerne le dossier de M. Arar,
4 ce sont les demandes répétées de journalistes au
5 sujet de M. Arar. Est-ce juste de dire cela?

6 M. FRY : L'affaire a au début été
7 portée à notre attention par les demandes émanant
8 des médias.

9 Me WALDMAN : Et c'est le flot
10 continu de demandes de la part des médias qui a
11 maintenu cela dans votre - et cela a duré toute
12 l'année, car cette affaire a continué
13 d'intéresser les médias tout au long de l'année.
14 Est-ce bien le cas?

15 M. FRY : Je dirais également que
16 les faits particuliers entourant le cas de
17 M. Arar sont une autre raison pour laquelle cela
18 a figuré sur l'écran radar du ministre, car il y
19 a un citoyen canadien qui, en passant par les
20 États-Unis, est détenu par les Américains et
21 envoyé dans un autre pays.

22 Je veux dire, c'est - cela sème
23 la peur dans le cœur de nombreux Canadiens,
24 surtout les Canadiens d'origine musulmane ou
25 arabe. Ce sont donc, en fait, les faits

1 particuliers entourant cette affaire qui en ont
2 fait un cas qui a pris toute cette importance -
3 ce n'est pas seulement parce que nous avons les
4 médias qui martelaient la porte.

5 Me WALDMAN : Oui, mais au début,
6 c'étaient les médias qui avaient porté l'affaire
7 à votre attention ...

8 M. FRY : La première fois que
9 cela a été porté à notre attention, à l'attention
10 du ministre, c'était par le truchement d'une
11 demande de journaliste.

12 Me WALDMAN : Alors le fait que
13 les médias s'intéressent à une affaire n'est pas
14 toujours une mauvaise chose. Serait-il juste de
15 dire que, dans le cas de M. Arar, c'est
16 l'attention médiatique qui a porté cette affaire
17 à votre attention?

18 M. FRY : Oui, mais quant à savoir
19 si cela - je veux dire, en d'autres termes, que
20 ce soit une bonne ou une mauvaise chose, je pense
21 qu'il vous faudra parler - je veux dire, d'autres
22 vont - je pense que les gens ont diverses
23 opinions quant à la question de savoir si le fait
24 que les médias s'intéressent beaucoup à un
25 dossier aide ou nuit.

1 Me WALDMAN : Très bien. Merci.

2 J'aimerais parler un petit peu
3 d'une autre question. Vous avez déclaré ce matin
4 qu'en dépit du courriel indiquant que le ministre
5 avait été avisé du voyage en Syrie par le SCRS en
6 novembre, tel n'a pas été le cas?

7 M. FRY : Je ne le pense pas.

8 Me WALDMAN : Et que, d'après
9 votre souvenir, ce n'est qu'en janvier que vous
10 l'avez appris, et que d'après ce que vous savez,
11 le ministre n'en a lui aussi été avisé qu'en
12 janvier?

13 M. FRY : À ma connaissance,
14 d'après mon souvenir, je n'ai pris connaissance
15 de la visite du SCRS que début janvier, et j'ai
16 ensuite porté cela à l'attention du ministre.

17 Me WALDMAN : Vous conviendriez
18 avec moi qu'à votre avis c'est une chose dont
19 vous auriez dû être averti avant?

20 M. FRY : Avant que la visite
21 n'ait lieu?

22 Me WALDMAN : Oui.

23 M. FRY : D'après la séance
24 d'information que l'on m'a faite, il s'agissait
25 en fait d'une visite - une affaire de routine en

1 quelque sorte - pas de routine, mais une affaire
2 courante de renseignements, et l'on ne me ferait
3 pas d'information si les organismes de
4 renseignement rencontraient un autre pays dans le
5 cadre de leur travail régulier.

6 Mais, je veux dire, si vous me
7 disiez que cela concernait spécifiquement
8 M. Arar, j'aurais dit oui, je pense que j'aurais
9 dû être au courant, mais ce n'est pas ainsi que
10 la séance d'information a été faite. On m'a dit
11 que c'était une rencontre entre organismes de
12 renseignement, auquel cas cela ne relève pas
13 spécifiquement de notre ...

14 Me WALDMAN : Mais ce matin, vous
15 avez dit avoir été fâché que l'on ne vous ai pas
16 fait d'information là-dessus?

17 M. FRY : Oui, j'ai dit cela, que
18 nous n'étions pas heureux de l'avoir appris deux
19 mois après coup, étant donné que le cas de
20 M. Arar a été discuté dans le cadre de cette
21 réunion.

22 Me WALDMAN : Avez-vous quelque
23 explication quant à savoir pourquoi vous n'aviez
24 pas été avisé de la rencontre?

25 M. FRY : Je ne sais pas.

1 Peut-être parce que ma principale source
2 d'information sur M. Arar c'étaient mes liaisons
3 avec M. Pardy et M. Pardy n'a pris connaissance
4 de la visite que dans ces environs-là, et c'est
5 alors que moi aussi j'en ai pris connaissance.

6 Me WALDMAN : Mais n'y a-t-il pas
7 d'autres fonctionnaires dans - il y avait
8 clairement des gens à l'ISI et à l'ISD qui
9 étaient au courant de la visite. N'avez-vous pas
10 de voies de communication avec eux? En d'autres
11 termes, y a-t-il eu rupture de communication
12 entre - ce que je veux dire par là, c'est que ces
13 gens-là étaient au courant. Ils ont écrit un
14 courriel disant que le ministre était au courant.

15 M. FRY : Oui.

16 Me WALDMAN : N'y a-t-il pas eu
17 rupture de communication entre l'ISI et l'ISD,
18 étant donné surtout qu'ils ont laissé entendre
19 que ce n'était pas une très bonne idée, étant
20 donné la situation de M. Arar?

21 M. FRY : Oui. Je pense qu'il
22 serait juste de dire que j'aurais aimé avoir été
23 mis au courant de cela plus tôt que cela n'a été
24 le cas.

25 Me WALDMAN : Comme je vous l'ai

1 indiqué il y a à peine un instant, il est suggéré
2 dans la documentation que les fonctionnaires du
3 MAECI ne voulaient pas que le SCRS se rende en
4 Syrie. Si vous aviez eu vent du projet de voyage,
5 vous seriez-vous opposé à ce moment-là à cette
6 visite du SCRS en Syrie?

7 M. FRY : Vous me demandez de
8 supputer là-dessus.

9 Me WALDMAN : Très bien. Donc vous
10 n'êtes pas ...

11 Mais, clairement, il y a d'autres
12 fonctionnaires du ministère qui étaient opposés à
13 ce que le SCRS se rende ...

14 M. FRY : Oui, je vois cela dans
15 la documentation.

16 Me WALDMAN : Je vais maintenant
17 aborder la question de ce reportage dans les
18 journaux, Monsieur le Commissaire, alors s'il y
19 a - je me suis efforcé de coucher ma question en
20 des termes qui sont, je pense, appropriés.

21 Cet article de journal laisse
22 entendre que l'un des objets du voyage en Syrie
23 était de négocier une entente d'échange de
24 renseignements. Nous n'avons pas confirmation de
25 ce fait, mais à supposer un seul instant que les

1 renseignements contenus dans cet article soient
2 justes, êtes-vous au courant que le ministre des
3 Affaires étrangères est censé être consulté au
4 sujet du dossier en matière de respect des droits
5 de la personne d'un pays avant de signer avec lui
6 une quelconque entente d'échange de
7 renseignements?

8 M. FRY : Eh bien, d'après ce que
9 je sais du processus - car j'ai pu le voir dans
10 le cadre d'autres situations - le Solliciteur
11 général écrit au ministre des Affaires étrangères
12 et demande - en vertu de la Loi, le ministère des
13 Affaires étrangères doit approuver ces genres
14 d'ententes ou de protocoles d'entente.

15 Excusez-moi, quelle est votre ...

16 Me WALDMAN : Je vous demande si
17 vous savez si le processus suivi dans ce cas
18 précis ...

19 Me McISAAC : Eh bien, cela
20 reviendrait à confirmer si les informations sont
21 ou non exactes, n'est-ce pas?

22 LE COMMISSAIRE : Mm-hmm. Mais je
23 pense que ce que vous pouvez dire c'est que vous
24 savez que de façon générale le processus est tel
25 que s'il va y avoir entente en matière d'échange

1 de renseignements, alors le ministre doit être
2 consulté en vertu de la loi.

3 M. FRY : Exactement.

4 Me WALDMAN : Nous pouvons donc
5 supposer que vous venez tout juste de dire que
6 vous n'étiez pas au courant que le SCRS était -
7 ni vous ni le ministre n'étiez au courant que le
8 SCRS allait se rendre en Syrie en novembre 2003.

9 Est-ce bien cela?

10 M. FRY : Novembre ...

11 Me WALDMAN : 2002.

12 M. FRY : Que je n'étais pas au
13 courant ...

14 Me WALDMAN : ... que le SCRS allait
15 se rendre en Syrie en 2002, et que vous ne l'avez
16 appris qu'en janvier, après le voyage?

17 M. FRY : C'est exact.

18 Me WALDMAN : Ni vous ni le
19 ministre n'avez de quelque façon que ce soit eu
20 connaissance de ce voyage avant qu'il n'ait lieu?

21 M. FRY : C'est exact.

22 Me WALDMAN : Si donc l'objet de -
23 je pense avoir fait ressortir ce qui
24 m'intéressait ...

25 --- Pause

1 Me WALDMAN : J'aimerais
2 simplement tirer au clair votre témoignage quant
3 au moment où vous avez mis Graham au courant de
4 la visite du SCRS en Syrie.

5 M. FRY : Je pense que c'est début
6 janvier que j'ai fait une séance d'information à
7 l'intention du ministre là-dessus, en prévision
8 de l'appel à Shara'a.

9 Me WALDMAN : En êtes-vous bien
10 certain, car je pense que le ministre a déclaré
11 que c'est plus tard dans l'année qu'il a été mis
12 au courant de cette visite?

13 M. FRY : Ç'aurait été avant
14 l'appel à Shara'a, et cet appel a, je pense, eu
15 lieu aux environs du 16 janvier.

16 Me WALDMAN : Janvier.

17 --- Pause

18 Me WALDMAN : Passant maintenant à
19 autre chose, vous avez déclaré avoir su assez tôt
20 qu'il y avait ces informations que possédaient
21 les Syriens, cette croyance que le SCRS ne
22 voulait pas que M. Arar revienne au pays.

23 M. FRY : Oui.

24 Me WALDMAN : En fait, si j'ai
25 bien compris votre témoignage, l'un des objets de

1 cet appel téléphonique en janvier était de
2 permettre au ministre de dire très clairement que
3 le Canada voulait ravoir M. Arar.

4 Est-ce bien cela?

5 M. FRY : Oui, c'est là l'un des
6 aspects que nous avons souligné dans le cadre de
7 l'appel.

8 Me WALDMAN : Or, nous savons, sur
9 la base des pièces qui vous ont été soumises ce
10 matin, que ce problème a persisté et que les
11 Syriens continuaient de répéter leur croyance que
12 le SCRS ne souhaitait pas ravoir M. Arar.

13 Savez-vous s'il y a eu d'autres
14 communications de la part d'un quelconque autre
15 service de sécurité qui auraient pu les amener à
16 maintenir cette croyance, ou bien suis-je en
17 train de m'aventurer ici sur un terrain interdit?
18 Je ne sais pas.

19 M. FRY : Je n'en connais pas.

20 Me WALDMAN : Très bien. Mais il
21 est évident qu'il y a eu un sérieux problème de
22 communication.

23 Est-ce juste de dire cela?

24 M. FRY : Oui, et il a persisté,
25 ce qui nous a frustrés.

1 Me WALDMAN : Bien. Et c'est
2 précisément ce pour quoi vous avez décidé qu'il
3 nous fallait cette lettre qui est venu ou de - du
4 Solliciteur général et de votre ministre,
5 clarifiant la position?

6 M. FRY : Oui.

7 Me WALDMAN : M. Pardy a déclaré
8 sous serment - et vous avez tous deux convenu que
9 c'était extrêmement important?

10 M. FRY : Oui.

11 Me WALDMAN : Ne serait-il donc
12 pas juste de dire que l'impossibilité d'obtenir
13 cette lettre a été pour vous une grande source de
14 frustration?

15 M. FRY : Je pense que ce que je
16 répondrais à cela, Monsieur le Commissaire, est
17 que nous - Gar Pardy et moi-même faisons des
18 séances de remue-méninges pour essayer de trouver
19 des moyens de ramener M. Arar au pays. Nous avons
20 réfléchi à quantité de possibilités différentes,
21 allant de missions de parlementaires à des appels
22 téléphoniques en passant par des lettres.

23 À l'époque, c'est-à-dire, en
24 janvier, février, mars, avril, l'unique message
25 qu'on nous renvoyait toujours était que les

1 Syriens avaient le sentiment de recevoir du
2 Canada des messages contradictoires.

3 Nous nous efforcions donc de
4 trouver des solutions à cela. L'une d'entre
5 elles, pensions-nous, était une lettre envoyée
6 directement par le Solliciteur général, ce que
7 j'avais en fait déjà conseillé, et ce qu'essayait
8 d'obtenir Marlene Catterall, puis une lettre
9 conjointe, comme vous dites, pour essayer de
10 trouver différents moyens de convaincre les
11 Syriens que le Canada dans son ensemble voulait
12 le ravoir, qu'il n'y avait obstacle à son retour,
13 et nous voulions que tout le monde adhère à cette
14 position.

15 Je suppose qu'une chose que je
16 dirais, et je pense l'avoir déjà déclarée dans
17 mon témoignage antérieur, est que j'étais quelque
18 peu méfiant, me disant que les Syriens
19 utilisaient peut-être cela comme excuse pratique
20 pour dire : « Eh bien, c'est de votre faute s'il
21 ne retourne pas ». C'était donc ou cela ou ...

22 Parce que lorsque le ministre des
23 Affaires étrangères vous dit sans ambages que
24 telle est la position du gouvernement du Canada,
25 j'ai trouvé étrange que deux mois plus tard, ils

1 continuent de penser qu'il y avait des messages
2 contradictoires.

3 Me WALDMAN : Bien sûr, vous
4 n'étiez pas partie aux conversations qui se
5 déroulaient peut-être à d'autres niveaux,
6 n'est-ce pas?

7 M. FRY : C'est vrai.

8 Me WALDMAN : Bien. S'agissant de
9 la possibilité que ce soit une excuse, ce n'était
10 là qu'une supputation.

11 M. FRY : Oui.

12 Me WALDMAN : Vous n'aviez pas de
13 preuve, ni dans un sens ni dans l'autre?

14 M. FRY : J'ai tenté de me
15 renseigner au sujet d'autres conversations, car
16 j'ai contacté le bureau de Wayne Easter et je
17 leur demandait : « Se fait-il d'autres
18 communications? » et l'on nous a sans cesse
19 assuré à l'époque qu'il ne se déroulait aucune
20 discussion parallèle.

21 Me WALDMAN : Très bien. Mais les
22 renseignements que vous avez en tout cas obtenus
23 en mars, avril et mai étaient que c'étaient des
24 messages contradictoires. En tout cas, les
25 Syriens vous disaient qu'ils étaient toujours

1 confus et qu'ils croyaient toujours que le SRCS
2 ne voulait pas du retour de M. Arar, n'est-ce
3 pas?

4 M. FRY : Eh bien, l'ambassadeur
5 avait dit cela. Je ne me souviens pas si d'autres
6 sources avaient dit cela.

7 Mais, oui, je pense que vous avez
8 raison de dire qu'il y avait toujours à l'époque
9 cette impression de messages contradictoires.

10 Me WALDMAN : Si je me souviens
11 bien, M. Pillarella a également mentionné cela
12 dans son rapport sur la visite des députés.
13 C'était donc en avril.

14 M. FRY : D'accord.

15 Me WALDMAN : Aussi tard qu'en
16 avril, donc, vous continuiez d'obtenir ce même
17 message.

18 M. FRY : Exact.

19 Me WALDMAN : Ne pensez-vous pas
20 qu'il incombait - et le SCRS, si je comprends
21 bien, d'après le mémo de Gar Pardy, a nié avoir
22 fait cette déclaration.

23 Est-ce exact?

24 M. FRY : Oui, c'est exact. Vous
25 voulez dire qu'ils discutaient avec eux en même

1 temps que nous.

2 Me WALDMAN : Et le mémo de Gar
3 Pardy dit que le SCRS a nié avoir jamais dit aux
4 Syriens qu'il ne voulait pas que M. Arar
5 revienne.

6 M. FRY : Exact.

7 Que?

8 M. FRY : Je n'étais pas au
9 courant de l'aspect technique - j'ai vu, lorsque
10 je me préparais pour l'enquête, ce mémo de Myra
11 Pastyr-Lupul au sujet de la discussion que
12 Marlene Catterall avait eue avec l'ambassadeur.
13 C'était la première fois que je prenais
14 connaissance de l'aspect linguistique, vous
15 savez, le SCRS disant qu'il ne s'intéressait
16 aucunement à lui et les Syriens ayant interprété
17 cela comme voulant dire que nous ne voulions pas
18 le ravoir ici. Avant cette enquête, je n'avais
19 jamais entendu parler de ce genre de nuance
20 linguistique.

21 D'après ce que j'avais compris,
22 tout ce que j'entendais sans cesse répéter c'est
23 que vos gens de la sécurité nous ont dit qu'ils
24 ne veulent pas le ravoir, et votre ministre des
25 Affaires étrangères nous dit que vous voulez le

1 ravoir, alors ...

2 Me WALDMAN : Mais je vous posais
3 une question légèrement différente. Peut-être que
4 je n'ai pas été clair.

5 M. FRY : Excusez-moi.

6 Me WALDMAN : La question que je
7 vous posais était la suivante : comment avez-vous
8 interprété la réponse du SCRS lorsque
9 l'allégation lui a été soumise? « Les Syriens
10 nous ont dit que vous avez dit ne voulez pas
11 qu'Arar revienne ». Comment avez-vous compris
12 cette réponse?

13 M. FRY : Eh bien, il m'a fallu
14 les croire sur parole. La question leur a été
15 posée et ils ont dit qu'ils n'étaient pas ...

16 Me WALDMAN : C'est justement
17 cela. D'après ce que vous avez compris, le SCRS a
18 nié avoir jamais communiqué aux Syriens qu'il ne
19 voulait pas que M. Arar revienne?

20 M. FRY : Oui.

21 Me WALDMAN : Très bien. Voici
22 donc la situation : les Syriens vous disent que
23 le SCRS dit qu'il ne veut pas qu'Arar retourne au
24 pays. Vous et M. Pardy croyez qu'il est important
25 que cela soit tiré au clair, et le SCRS dit :

1 « Nous n'avons jamais dit cela » ou « Nous ne
2 nous opposons aucunement à ce que M. Arar
3 revienne ».

4 Ne pensez-vous pas que le SCRS,
5 étant donné ce malentendu manifeste que vous-même
6 et M. Pardy aviez identifié comme étant une
7 entrave au retour de M. Arar - ne pensez-vous pas
8 qu'il avait pour obligation de tirer cela au
9 clair?

10 M. FRY : Eh bien, c'est pourquoi
11 nous essayions d'obtenir une lettre conjointe,
12 justement pour essayer de ...

13 Me WALDMAN : Exact. Vous essayiez
14 de l'obtenir, mais le SCRS l'a bloquée.

15 Ne serait-il pas juste de dire
16 cela?

17 M. FRY : Je ne sais pas qui l'a
18 bloquée. La GRC et le SCRS - pour être franc avec
19 vous, au début, si vous permettez que l'on
20 retourne à novembre-décembre, parce que nous
21 avons contacté et le SCRS et la GRC en novembre
22 et en décembre, et le SCRS avait dit, en gros,
23 qu'il ne connaissait même pas M. Arar et qu'il ne
24 s'intéressait aucunement à lui, et la GRC avait
25 semblée être l'organe qui disait qu'il

1 l'intéressait.

2 Alors, vous savez, à l'époque, le
3 SCRS n'était même pas dans la partie et
4 maintenant, tout d'un coup, je veux dire un peu
5 plus tard, le SCRS semble être un joueur.

6 Nous les avons cru sur parole
7 lorsqu'ils ont dit qu'ils n'avaient rien déclaré
8 de tel.

9 Me WALDMAN : Je comprends cela.
10 Mais le SCRS et la GRC relèvent tous deux du
11 ministère du Solliciteur général, n'est-ce pas?

12 M. FRY : C'est exact.

13 Me WALDMAN : Et vous avez abordé
14 le ministère du Solliciteur général et avez
15 essayé pendant des mois d'obtenir une lettre et
16 vous vous chicaniez sur le libellé sans jamais
17 obtenir de lettre.

18 Ma question pour vous est la
19 suivante : ne conviendriez-vous pas avec moi
20 qu'étant donné que nous avons déterminé qu'il y
21 avait ce problème quant à la perception des vœux
22 du SCRS, il incombait au Solliciteur général de
23 tirer cela au clair d'une façon ou d'une autre?

24 M. FRY : Eh bien, ce que nous
25 essayions de faire, Maître Waldman, était, en

1 fait - je veux dire, ces gars sont - vous savez,
2 le SCRS est très opaque. J'espérais en fait que
3 même s'ils n'en parlaient pas ni à moi ni à Gar
4 Pardy, ils étaient en train de faire quelque
5 chose, c'est-à-dire que s'ils pensaient qu'il y
6 avait quelque confusion, ils s'efforçaient de
7 tirer les choses au clair même si je n'étais pas
8 au courant.

9 Me WALDMAN : D'accord. Votre
10 attente, donc, était que le Solliciteur général
11 tire au clair cette confusion à un moment ou à un
12 autre parce que cela ...

13 M. FRY : Ou en fait qu'il le
14 faisait, mais qu'il ne pouvait tout simplement
15 pas m'en parler à moi. C'était un petit peu cela.

16 Me WALDMAN : En d'autres termes,
17 tout ce que j'aimerais que vous me confirmiez
18 c'est qu'à votre avis des efforts auraient dû
19 être déployés par le Solliciteur général pour
20 tirer au clair ce malentendu, étant donné que
21 c'était là une entrave au retour de M. Arar. Que
22 cela ait eu lieu et que vous ne l'ayez pas su ou
23 non est une toute autre question.

24 Mais conviendriez-vous avec moi
25 que c'était là quelque chose qu'ils auraient dû

1 faire?

2 M. FRY : Oui. Je veux dire, nous
3 espérons que le Solliciteur général ...

4 Me WALDMAN : Merci beaucoup.

5 Nous traitons de la question
6 de - le savez-vous - et si vous n'êtes pas au
7 courant, je vais passer à autre chose - le fait
8 que l'ambassadeur avait obtenu des copies des
9 déclarations faites par M. Arar, d'après lui sous
10 la torture. Saviez-vous que ces déclarations
11 avaient été obtenues par l'ambassadeur et avaient
12 été rapportées au Canada et livrées à la GRC et
13 au SCRS?

14 M. FRY : Je ne savais pas
15 qu'elles avaient été livrées à autrui. J'étais au
16 courant de ce document d'une page, cette
17 prétendue ...

18 Me WALDMAN : Confession.

19 M. FRY : Confession.

20 Me WALDMAN : Vous étiez donc au
21 courant, mais vous n'étiez pas au courant de
22 l'échange d'informations?

23 M. FRY : Non.

24 Me WALDMAN : Alors il ne sert à
25 rien de vous interroger au sujet de ce que

1 M. Pardy aurait pu vous dire quant aux raisons
2 pour lesquelles il a livré ...

3 M. Pardy a-t-il discuté de
4 quelque façon avec vous des déclarations?

5 M. FRY : Non. Cela a été fait
6 sans - je n'étais pas au courant de cela.

7 Me WALDMAN : Avez-vous eu de a
8 GRC ou du Solliciteur général la moindre séance
9 d'information au sujet de M. Arar?

10 M. FRY : Ce n'était pas vraiment
11 approprié. Ce que je veux dire par là c'est que
12 mes homologues sont le bureau du ministre et le
13 personnel du ministre. Ç'aurait été un petit peu
14 comme si - cela revient à passer en dessous d'eux
15 et à obtenir des séances d'information auprès de
16 leurs subalternes. À certains égards, ce n'aurait
17 pas du tout été approprié que j'agisse ainsi. Ma
18 façon de faire était de passer par le bureau du
19 ministre.

20 Me WALDMAN : Je vais m'arrêter
21 une seconde.

22 --- Pause

23 Me WALDMAN : M. Arar voulait
24 simplement que je vous mentionne une chose qu'il
25 m'a dite pendant la pause. L'onglet 693,

1 volume 8.

2 Parce que vous avez dit que votre
3 préoccupation s'agissant de clarifier ce qui
4 s'était passé le 14 août était due au fait que
5 M. Arar avait déclaré lors de la conférence de
6 presse que pendant cette visite il avait - vous
7 savez, il avait dit au consul qu'il avait été
8 battu.

9 Je vous sou mets que si vous
10 parcourez ce document, il ne s'y trouve aucune
11 mention, pas plus que dans sa déclaration du
12 14 août ...

13 M. FRY : Je n'ai pas dit cela.
14 J'ai dit que dans la chronologie qu'ils ont
15 sortie avant sa conférence de presse, dans cette
16 chronologie dans laquelle ils parlent du 14 août,
17 ils avaient là-dedans - c'est de là que cela a
18 été tiré.

19 Car, si vous vous souvenez, j'ai
20 cherché à me renseigner là-dessus même avant sa
21 conférence de presse.

22 Me WALDMAN : Bien.

23 M. FRY : C'est donc dans ce
24 document chronologique qui a été préparé que j'ai
25 vu - j'ai vu ce genre de chose sortir et j'ai

1 craint que lors de la conférence de presse, cela
2 puisse, éventuellement ...

3 Me WALDMAN : Ne vous
4 souvenez-vous pas d'une conversation que vous
5 avez eue avec M. Arar avant la conférence de
6 presse et au cours de laquelle vous lui avez
7 demandé s'il allait soulever la visite consulaire
8 du 14 août?

9 M. FRY : Si.

10 Me WALDMAN : N'est-il pas vrai
11 qu'il vous a dit qu'il n'allait pas soulever la
12 rencontre du 14 août pendant sa conférence de
13 presse?

14 M. FRY : Je ne sais pas s'il m'a
15 dit qu'il n'allait pas en parler.

16 Si j'ai soulevé cela, c'est que
17 cela figurait dans la chronologie. C'est
18 également pour cette même raison que M. Arar et
19 moi-même avons discuté, car je lui ai parlé de
20 cela, et je ne me souviens pas qu'il m'ait dit
21 qu'il n'allait pas en faire état.

22 Me WALDMAN : Mais avez-vous eu
23 une conversation là-dessus?

24 M. FRY : Oui.

25 Me WALDMAN : Mais est-il juste de

1 dire que lors de sa conférence de presse il n'en
2 a pas été question?

3 M. FRY : Il me faudrait vérifier,
4 mais vous avez probablement raison.

5 Me WALDMAN : Merci.

6 LE COMMISSAIRE : Maître McIsaac?
7 Il n'est pas nécessaire de faire
8 cela.

9 Me WALDMAN : Très bien.

10 *INTERROGATOIRE

11 Me McISAAC : Monsieur Fry,
12 j'aimerais simplement vous poser quelques
13 questions d'éclaircissement, et la première
14 concerne la façon dont vous-même et donc le
15 cabinet du ministre avez compris le fait que
16 M. Arar ait été retrouvé en Syrie et les
17 premières visites consulaires.

18 Si vous voulez, vous pouvez jeter
19 un coup d'œil sur les rapports des deux premières
20 visites consulaires. Le premier se trouve à
21 l'onglet 130, et vous trouverez le deuxième à
22 l'onglet 144 - excusez-moi, 147.

23 J'aimerais simplement être - les
24 avez-vous?

25 M. FRY : Oui.

1 Me McISAAC : J'aimerais
2 simplement être claire. Après avoir reçu copie
3 des rapports de la première visite consulaire, et
4 je crois comprendre que vous avez dit que vous
5 avez fini par les recevoir - peut-être pas
6 immédiatement.

7 M. FRY : C'est exact.

8 Me McISAAC : Avez-vous eu les
9 séances d'information de M. Pardy en même temps
10 que les visites consulaires?

11 M. FRY : Oui - je veux dire, je
12 discutais avec Gar Pardy. En fait, Gar Pardy
13 était davantage ma source d'information que les
14 documents proprement dits. Je comptais sur Gar
15 Pardy pour me faire une petite séance
16 d'information et me donner ses impressions.
17 Parfois les choses ne sont pas - ce n'est pas
18 toujours le récit tout entier que vous avez sur
19 papier, alors je discutais avec Gar Pardy et je
20 lui demandais ses impressions ...

21 Me McISAAC : Très bien. Vous
22 auriez donc discuté avec M. Pardy le 23 octobre
23 environ au sujet de la première visite
24 consulaire?

25 M. FRY : Oui, probablement le 23

1 ou le 24.

2 Me McISAAC : Très bien. Et quel
3 est votre souvenir de ce qu'on vous a dit au
4 sujet de l'état de santé et du comportement de
5 M. Arar, en général?

6 M. FRY : Je pense qu'on m'a dit,
7 en gros, que M. Arar avait l'air bien. Il était
8 désorienté. Il avait été en détention depuis
9 quelque temps, mais nous étions plutôt positifs
10 et heureux d'avoir obtenu de le voir et de
11 constater que M. Arar avait l'air bien et
12 semblait être relativement en santé.

13 Me McISAAC : Puis la deuxième
14 visite consulaire a eu lieu le 29 octobre, et
15 cela se trouve à l'onglet 147. Encore une fois,
16 auriez-vous eu une discussion avec M. Pardy aux
17 environs du 29 octobre, à l'époque de la deuxième
18 visite consulaire?

19 M. FRY : J'en aurais sans doute
20 discuté avec lui peu de temps après également. Ce
21 que je veux dire par là, c'est que nous aurions -
22 nous tenions à veiller à ce que nous ayons un
23 accès régulier à M. Arar et à ce que nous
24 puissions le voir, alors nous étions plutôt
25 optimistes étant donné que nous avions pu le voir

1 une nouvelle fois une semaine plus tard.

2 Me McISAAC : Et, encore une fois,
3 quelle a été votre impression à l'issue de votre
4 discussion avec M. Pardy quant à l'évaluation de
5 l'état de santé général de M. Arar?

6 M. FRY : Qu'il s'améliorait, en
7 fait, qu'il avait l'air mieux. Il me faut
8 toujours être prudent dans ce que je dis, car
9 M. Arar était en détention en Syrie, alors je ne
10 voudrais pas dire que - on ne m'a jamais dit
11 qu'il était en parfaite santé, mais qu'il avait
12 l'air bien, qu'il était en bonne santé, qu'il
13 était en fait - si vous regardez ce document-ci,
14 ils commencent en fait à dire qu'il ne paraissait
15 plus aussi désorienté, qu'il semblait pouvoir
16 parler plus librement, qu'il appréciait les
17 visites, que les visites l'aidaient beaucoup. Et
18 nous étions tout simplement heureux de pouvoir
19 aller le voir, car je peux vous dire que dans le
20 cas d'autres affaires consulaires, les pays ne
21 vous laissent même pas entrer pour aller voir les
22 gens, et dans son cas à lui, nous avons pu aller
23 le voir deux fois en l'espace d'une semaine.

24 Me McISAAC : Très bien. Et sur la
25 base des renseignements que vous receviez,

1 vous-même ou le ministre avez-vous pensé que
2 M. Arar se faisait maltraiter, c'est-à-dire
3 torturer par les autorités syriennes?

4 M. FRY : Non, nous ne l'avons pas
5 pensé.

6 Me McISAAC : Vous a-t-on jamais
7 communiqué des informations à l'effet que l'on
8 pouvait penser que M. Arar avait été torturé
9 avant la première visite consulaire? Et par
10 « torturé » je veux dire systématiquement
11 assujetti à des sévices dans le but d'obtenir de
12 lui des renseignements?

13 M. FRY : Non, nous ne pensions
14 pas que cela avait été le cas.

15 Me McISAAC : Je vas maintenant
16 passer à autre chose. Puis-je demander que l'on
17 vous fournisse l'onglet 7 du nouveau Recueil de
18 documents.

19 Il s'agit du document que
20 Me David vous a montré, intitulé « Action
21 Memorandum to the Minister ». Il y a ici une
22 référence à la séance d'information du
23 24 février, au deuxième paragraphe sous le titre
24 « Background »

25 Vous vous souviendrez...

1 - et je présume qu'il s'agit du
2 ministre ...

3 ... que le 24 février, des
4 fonctionnaires ont tenu une
5 séance d'information à votre
6 intention et à celle de plusieurs
7 membres de votre personnel au
8 sujet de cette question et vous
9 ont distribué un dossier
10 détaillant l'historique et les
11 initiatives qu'allait prendre le
12 ministère pour veiller à ce qu'il
13 y ait une plus étroite
14 collaboration entre organismes
15 gouvernementaux.

16 Avez-vous assisté à une telle
17 séance d'information, Monsieur Fry?

18 M. FRY : Je ne me souviens pas
19 d'avoir assisté à cette séance d'information car
20 je - je ne me souviens pas de toute cette
21 initiative. Il aurait pu y avoir un genre
22 d'information avec Gar sur des questions
23 consulaires, mais lorsque j'ai regardé ce
24 document, cela m'a un petit peu surpris, cette
25 initiative en vue d'assurer une cohésion et une

1 gestion interministérielles de ces dossiers. Il
2 n'y a rien ici que je n'appuierais pas ou que
3 nous aurions contesté; je pense que nous aurions
4 entériné le gros de cela, mais, franchement, je
5 ne me souviens d'aucune séance d'information ni
6 débat au sujet de cette - de cette initiative
7 particulière.

8 Me McISAAC : Et dans le cadre de
9 votre préparation à votre comparution ici
10 aujourd'hui, avez-vous eu l'occasion de vous
11 renseigner afin de savoir si d'autres membres du
12 personnel du ministre se souvenaient de cette
13 séance d'information?

14 M. FRY : J'ai discuté avec
15 certains membres de l'équipe du ministre, mais
16 pas avec tous, et personne ne s'en souvient.
17 Maître McIsaac, je veux dire, nous avons parfois
18 des séances d'information ministérielles et il y
19 avait alors plusieurs articles à l'ordre du jour.
20 Il aurait pu y avoir à un moment donné une
21 discussion au sujet d'affaires consulaires et
22 d'un genre de collaboration interministérielle,
23 mais pas - pas qui aille aussi loin que ceci.

24 Me McISAAC : Très bien. Je passe
25 encore à autre chose.

1 Puis-je demander au registraire
2 de vous fournir l'onglet 332, et vous vous en
3 souviendrez encore, car Me David a examiné cela
4 avec vous, et il s'agit de la visite de
5 Mme Catterall et de M. Assadourian en Syrie.

6 Et vous verrez - attendez juste
7 un instant que chacun ait ses documents.

8 --- Pause

9 Il s'y trouve la déclaration que
10 voici :

11 Ce n'est peut-être pas une si
12 mauvaise chose étant donné
13 que cela nous permet de
14 garder nos distances et d'en
15 faire une initiative
16 parlementaire.

17 Et en réponse à une question de
18 Me David, vous avez souligné qu'il serait
19 peut-être utile qu'il y ait une initiative
20 parlementaire distincte par opposition à une
21 initiative gouvernementale.

22 Pourriez-vous simplement
23 expliquer un peu au commissaire pour quelle
24 raison une délégation parlementaire qui ne serait
25 pas directement associée au gouvernement pourrait

1 être une initiative utile?

2 M. FRY : Je pense que parfois -
3 ce que je veux dire par là c'est que les
4 parlementaires peuvent s'expliquer plus
5 librement, peuvent - il y a des choses qu'ils
6 peuvent faire et que quelqu'un du gouvernement,
7 un ministre des Affaires étrangères ou un autre
8 ministre - vous savez, ils parlent au nom du
9 gouvernement du Canada et ils ne jouissent pas
10 toujours de cette même liberté. Je pense qu'ils
11 sont peut-être également perçus avec peut-être un
12 petit peu plus d'indépendance; ils ne sont en
13 quelque sorte pas liés par la ligne du
14 gouvernement.

15 Je pense que c'est tout ce que je
16 peux vraiment dire là-dessus.

17 Me McISAAC : Bien. Juste un point
18 d'éclaircissement, et il n'y a pas de document
19 là-dessus, et c'est peut-être moi qui ai mal
20 compris.

21 Mais vous ai-je bien entendu
22 dire - ou peut-être qu'une meilleure façon de
23 procéder serait de vous demander si le ministre
24 Graham savait, à l'époque où cela est arrivé ou
25 aux environs de cette période, si la décision

1 avait été prise d'envoyer une lettre du premier
2 ministre via le sénateur de Bané, au lieu que la
3 lettre soit envoyée?

4 M. FRY : Je ne pense pas qu'il
5 aurait été au courant de cela.

6 Me McISAAC : Il ne l'aurait pas
7 su?

8 M. FRY : Non.

9 Me McISAAC : Quand aurait-il pris
10 connaissance du changement de stratégie?

11 M. FRY : Il est parti en vacances
12 début juillet et nous - l'idée d'envoyer le
13 sénateur de Bané, le changement de lettre et les
14 autres choses sont en fait survenus dans la
15 première semaine de juillet. Je lui aurais sans
16 doute fait une séance d'information là-dessus peu
17 après, lui disant en fait que c'était le sénateur
18 de Bané qui allait se rendre là-bas, qu'on
19 l'envoyait en Syrie, que l'on allait maintenant
20 avoir une lettre du premier ministre, que l'on ne
21 pouvait pas monter plus haut que cela, et que
22 c'est ainsi que nous allions procéder.

23 Le ministre n'aurait donc pas été
24 mis au courant tout de suite. Il a sans doute été
25 mis au courant après coup.

1 Me McISAAC : Mais du fait qu'il
2 était en vacances à l'époque ...

3 M. FRY : Oui.

4 Me McISAAC : Merci.

5 Merci. Je n'ai pas d'autres
6 questions, Monsieur.

7 LE COMMISSAIRE : Maître David?

8 Me DAVID : J'aimerais tirer au
9 clair deux questions.

10 *INTERROGATOIRE

11 Me DAVID : Monsieur Fry, je vous
12 demande de vous reporter à l'onglet 123.

13 Il s'agit d'un rapport qui vient
14 de l'ambassadeur - l'ambassadeur du Canada à
15 Damas. Il est daté du 22 octobre 2002. Je ne dis
16 pas que vous avez vu ce document - mais
17 permettez-moi de vous demander, premièrement, si
18 vous l'avez déjà vu. Il s'agit d'un rapport de
19 l'ambassadeur Pillarella au sujet des
20 circonstances dans lesquelles les Syriens ont
21 confirmé que M. Arar se trouvait en Syrie.

22 M. FRY : Oui, j'aurais vu cela à
23 un moment donné, mais sans doute au bout d'un
24 petit moment seulement.

25 Me DAVID : Pourriez-vous être

1 plus précis - auriez-vous vu ceci plusieurs
2 semaines ou plusieurs mois après?

3 M. FRY : J'aurais ...

4 Me DAVID : Ce document est
5 adressé à plusieurs personnes. Vous n'êtes pas
6 sur la liste.

7 M. FRY : Non.

8 Me DAVID : Le document allait
9 être envoyé à Gar Pardy, à Dan Livermore, à JPE,
10 consulaire, aux services consulaires d'urgence,
11 JPO, au bureau consulaire, ainsi qu'à ISI, GMD et
12 MJM, alors...

13 M. FRY : Je l'aurais sans doute
14 vu au bout d'une semaine à dix jours, après la
15 date - dans ces environs-là.

16 Je dis cela simplement parce que
17 je pense avoir dit plus tôt, s'agissant des C-4,
18 comment cela fonctionnait. C'est-à-dire que je ne
19 les recevais pas en tant que courriels. En fait,
20 parfois - je veux dire, si je n'étais pas - si
21 cela ne m'était pas directement adressé, cela
22 suivait son cours en passant par d'autres
23 personnes au Ministère. Alors si quelqu'un
24 d'autre dans la boutique avait eu à me
25 transmettre ce message, alors cela aurait été

1 soulevé quelques jours plus tard, ou une semaine
2 plus tard, et cela aurait alors fait partie d'une
3 pile de C-4.

4 Cela m'est peut-être venu de - la
5 Direction générale du Moyen-Orient des Affaires
6 étrangères, alors je l'aurais vraisemblablement
7 vu une semaine à dix jours plus tard, car nous
8 essayions de - je demandais des renseignements
9 là-dessus.

10 Me DAVID : Monsieur Fry, l'on
11 vient de vous renvoyer au rapport des deux
12 premières visites consulaires ...

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : ... à l'onglet 130, et
15 ce qui en ressort, si vous lisez les rapports,
16 c'est qu'il n'y a rien qui semble témoigner d'une
17 inquiétude brûlante en matière de mauvais
18 traitements et vous avez accepté cette
19 proposition.

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Voyons donc le libellé
22 de ce rapport et je vais vous poser la même
23 question : une personne raisonnable lisant ce
24 genre de récit, ne penserait-elle pas - je ne dis
25 pas que c'était une conclusion claire - mais ne

1 seriez-vous pas préoccupé par la question de la
2 torture en voyant ce message transmis par
3 l'ambassadeur le 22 octobre?

4 La première chose que dit
5 l'ambassadeur, c'est ceci :

6 Dans le cadre d'une réunion
7 de 45 minutes avec...

8 - quelqu'un -

9 ... a confirmé les
10 informations -

11 Me McISAAC : Excusez-moi.

12 Monsieur le Commissaire, les avocats ont en
13 vérité distribué ce matin une copie beaucoup
14 moins expurgée de ce document. Cela se trouve
15 dans une lettre de Mme Verma qui m'a été livrée
16 ce matin.

17 Me DAVID : Ce processus est très
18 dynamique. Il change d'heure en heure.

19 Pourrais-je avoir le bénéfice
20 de ...

21 Me McISAAC : Nous ne vous avons
22 pas fourni une copie?

23 Me DAVID : Non, pas encore.

24 Maître McIsaac, je n'ai pas été au bureau de la
25 journée, au cas où vous ne l'ayez pas remarqué.

1 Alors c'est formidable. Cela est très utile.

2 Voyons voir le libellé, et ce ne
3 sont que les trois premiers paragraphes que je
4 voulais examiner avec vous.

5 Lors d'une rencontre de
6 45 minutes avec le général
7 Hassan Khalil...

8 En fait, Monsieur le Commissaire,
9 nous devrions à ce stade-ci déposer ce document.

10 LE COMMISSAIRE : Pourquoi ne
11 pas - il va y en avoir encore d'autres. Pourquoi
12 ne pas procéder de façon organisée ...

13 Me DAVID : N'en faisons pas le
14 dépôt. Reportons-nous y simplement.

15 LE COMMISSAIRE : Cela ne
16 serait-il pas logique? Y en a-t-il plusieurs qui
17 seraient versés dans cette catégorie, ou bien n'y
18 a-t-il que ce document-ci?

19 Me McISAAC : La lettre dit que ce
20 sera examiné avec l'ambassadeur demain. Je
21 suppose donc que c'est un document qui aurait dû
22 mais qui n'a pas abouti dans le recueil de
23 documents pour l'ambassadeur. Mais je ne sais pas
24 très bien quel est le plan.

25 LE COMMISSAIRE : Identifions donc

1 le document si vous allez vous y reporter. Quel
2 est le numéro suivant?

3 LE REGISTRAIRE : 137.

4 LE COMMISSAIRE : 137.

5 PIÈCE numéro P-137 : Version
6 nouvellement expurgée de la
7 pièce P-42, onglet 123

8 Me DAVID : Nous pourrions
9 corriger l'inscription demain, si cela serait
10 plus simple.

11 LE COMMISSAIRE : Très bien.
12 Poursuivez.

13 Me DAVID : Monsieur Fry,
14 Lors d'une réunion de
15 45 minutes avec le général
16 Hassan Khalil, chef du
17 Renseignement militaire, il a
18 confirmé les informations que
19 j'avais reçues la veille au
20 soir de...

21 - quelqu'un -

22 ... et selon lesquelles Arar
23 se trouve maintenant en Syrie
24 et est en train d'être
25 interrogé.

1 Le fait est donc que les
2 autorités canadiennes reçoivent de Syrie des
3 informations selon lesquelles les Syriens
4 confirment qu'Arar se trouve en Syrie, et ce sans
5 doute dans la journée. Et en l'espace d'une
6 journée, le gars arrive en Syrie, et est en train
7 de se faire interroger.

8 Et le deuxième paragraphe dit :
9 ... Khalil dit qu'Arar est
10 arrivé sans avertissement
11 préalable hier à la frontière
12 jordano/syrienne, escorté par
13 des responsables jordaniens
14 qui l'ont remis.

15 Le gars est en détention. Il est
16 clair qu'il n'est pas là de son propre gré.

17 Lorsque j'ai demandé au
18 général si les Américains ne
19 l'avaient pas averti à
20 l'avance de l'arrivée
21 d'Arar...

22 Je suppose que nous connaissons
23 la réponse dans une autre vie.

24 Troisième paragraphe :

25 D'après le général Khalil,

1 Arar a déjà reconnu qu'il a
2 des liaisons avec des
3 organisations terroristes...

4 Alors le gars vient tout juste
5 d'arriver en Syrie et voici que la première chose
6 qu'il fait, c'est avouer être membre
7 d'organisations terroristes.

8 C'est une question rhétorique.
9 Mais je pense que vous conviendrez avec moi qu'il
10 n'était clairement pas dans l'intérêt de M.Arar
11 d'admettre au général Khalil ou à l'unité du
12 renseignement militaire qu'il était membre d'une
13 organisation terroriste en Syrie. Êtes-vous
14 d'accord avec moi?

15 M. FRY : Bien sûr.

16 Me DAVID : Êtes-vous d'accord
17 avec moi?

18 M. FRY : Oui. Bien sûr que ce ne
19 serait pas dans son intérêt.

20 Me DAVID : Alors il dit :

21 ... (le général a fait
22 allusion à des groupes
23 pakistanais) et ils
24 comptaient continuer de
25 l'interroger.

1 Vous voyez cela?

2 M. FRY : Oui.

3 Me DAVID : Et le texte se
4 poursuit :

5 De l'avis du général, cet
6 aveu excluait bien sûr tout
7 retour au Canada. Il a ajouté
8 qu'Arar ne serait autorisé à
9 retourner au Canada que s'il
10 était prouvé qu'il n'avait
11 aucun lien avec de
12 quelconques activités
13 terroristes, ce qui était peu
14 probable, étant donné son
15 prétendu aveu...

16 Voyons maintenant - vous savez,
17 je ne vous demande pas d'aller très loin dans
18 l'interprétation de ce texte. Mais une personne
19 raisonnable, qui est relativement bien informée
20 quant au dossier de la Syrie en matière de
21 respect des droits de la personne, de la
22 structure de ses organismes de renseignement, ne
23 se dirait-elle pas qu'Arar est en train de parler
24 et que cette confession a sans doute faite sous
25 la contrainte?

1 M. FRY : Eh bien, il est une
2 chose que je présenterais autrement - car il a
3 été question du fait qu'ils l'avaient, vous
4 savez, depuis 24 heures. Mais je pense- je ne
5 crois pas que quiconque ait réellement cru qu'ils
6 ne l'avaient que depuis 24 heures. Je pense en
7 effet que nous nous sommes toujours douté qu'il
8 avait été en Syrie depuis plus de 24 heures.
9 Personne n'allait contredire la déclaration faite
10 par les Syriens et selon laquelle ils ne
11 l'avaient récupéré que la veille au soir.

12 Je pense que l'élément manquant -
13 s'il vous fallait poser la question, et vous
14 pourriez la poser à d'autres aux Affaires
15 étrangères, mais je pense que l'on s'est toujours
16 douté qu'il était en Syrie depuis bien plus
17 longtemps que simplement - les États-Unis, la
18 Jordanie et la Syrie étaient les trois choix et
19 je pense que les gens étaient nombreux à penser
20 qu'il était en fait arrivé plus tôt en Syrie.
21 Nous ne croyions donc pas que cela ne datait que
22 de 24 heures auparavant.

23 Me DAVID : Alors supposons, dans
24 votre scénario, qu'il était en Syrie depuis deux
25 semaines. Vous conviendrez avec moi qu'il n'est

1 pas là-bas depuis avant le 8 octobre, date à
2 laquelle il a été expulsé des États-Unis.

3 Disons qu'il était là depuis deux
4 semaines. Toujours dans les mêmes circonstances,
5 qu'Arar reconnaisse participer et appartenir à
6 des organisations terroristes, des groupes
7 pakistanais qui sont mentionnés - cela ne vous
8 indiquerait-il pas, vous qui êtes une personne
9 raisonnable, raisonnablement informée quant à la
10 situation en Syrie ...

11 M. FRY : Oui.

12 Me DAVID : ... s'agissant du
13 respect des droits de la personne, de la façon
14 dont fonctionnent les différents services de
15 renseignement - une personne raisonnable
16 n'aurait-elle pas conclu qu'on est sans doute en
17 train de torturer l'intéressé pour lui arracher
18 ces informations?

19 M. FRY : Je n'en conclurais pas
20 qu'il est en train de se faire torturer.

21 Me DAVID : Conviendriez-vous avec
22 moi qu'il y aurait ici des motifs raisonnables de
23 craindre qu'il y ait torture?

24 M. FRY : Je veux dire, pour moi,
25 ici, le fait qu'il reconnaisse avoir des liens

1 avec quelque organisation, je veux dire, nous -
2 nous avons toujours pris cela avec un grain de
3 sel. Je veux dire par là que le simple fait qu'il
4 soit détenu par les Syriens - le simple fait que
5 les Syriens nous disent qu'il a dit cela ne nous
6 amènerait pas nécessairement à le croire, tout
7 comme dans le cas de la soi-disant confession.

8 Alors, qu'il ait simplement dit
9 cela pour qu'on le laisse tranquille ...

10 Me DAVID : Eh bien, si c'était
11 vrai, était-ce dans son intérêt de dire que
12 c'était vrai?

13 M. FRY : Non.

14 Me DAVID : Et s'il l'a dit pour
15 que les gens « le laissent tranquille », pour
16 reprendre votre expression, ne serait-ce pas là
17 un scénario où la torture serait - ou des
18 sévices, des violations des droits de la
19 personne, serait une hypothèse valable ...

20 M. FRY : Vous me demandez de
21 faire des supputations. Tout ce que je peux dire,
22 c'est qu'à partir de ma lecture initiale de ce
23 document, je n'aurais pas pensé qu'il y avait
24 torture.

25 Me DAVID : Et cela remonte au

1 moment où vous avez lu ce document en
2 octobre 2002?

3 M. FRY : Oui. Je veux dire, j'ai
4 également - j'aimerais mettre un peu cela en
5 contexte.

6 Je discutais avec notre équipe
7 consulaire, M. Pardy et d'autres qui me faisaient
8 des séances d'information de vive voix et me
9 donnaient des assurances - je comptais sur leurs
10 conseils d'experts et leurs avis d'experts.

11 J'étais aux Affaires étrangères
12 depuis huit mois. Je ne suis pas expert en
13 affaires consulaires ou en affaires intéressant
14 ces genres d'États. Alors je lisais ces documents
15 en quelque sorte pour le contexte, mais je
16 comptais sur leurs opinions d'experts s'agissant
17 de savoir ce qui se passait véritablement, et on
18 ne m'a à aucun moment dit que des gens
19 soupçonnaient qu'il était en train d'être
20 torturé.

21 Me DAVID : Et, rétrospectivement,
22 et compte tenu de ce que vous avez appris depuis,
23 depuis octobre 2002, si vous deviez lire
24 aujourd'hui ce même genre de rapport dans le
25 cadre d'une autre affaire, vous inquiéteriez-vous

1 du traitement de ce Canadien aux mains des
2 autorités syriennes?

3 M. FRY : Eh bien, quelle que soit
4 la personne qui serait aujourd'hui aux mains des
5 Syriens, étant donné de ce que l'on sait de la
6 situation de M. Arar, étant donné ce qu'il nous a
7 dit, je pense qu'il faudrait nous inquiéter.

8 Me DAVID : Merci.

9 J'aimerais simplement - la
10 deuxième question que j'aimerais simplement tirer
11 au clair concerne les appels téléphoniques - ou,
12 devrais-je dire, l'appel téléphonique à
13 l'homologue syrien, au ministre des Affaires
14 étrangères, M. Shara'a.

15 Ce matin, en interrogatoire
16 principal, nous avons passé en revue - j'aimerais
17 vous demander de vous reporter à l'onglet 8, là
18 où je vous ai renvoyé pour discuter des documents
19 de Pillarella, et vous vous souviendrez, Monsieur
20 Fry, que j'ai examiné avec vous le libellé grâce
21 auquel, supposément, la question de la visite du
22 SCRS avait été portée à l'attention du ministre,
23 du ministre Graham. Et vous avez témoigné en la
24 matière, et je n'entends certainement pas revenir
25 là-dessus.

1 J'aimerais simplement vous
2 demander de vous reporter au premier paragraphe,
3 à plus de la moitié de la page. On y lit :

4 Cette question a été soumise
5 au ministre le 18 novembre.

6 Me suivez-vous?

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : Et je vous avais
9 indiqué ce texte.

10 Il se poursuit comme suit :

11 Il n'a pas voulu reporter la
12 visite; cependant, il a
13 indiqué qu'il souhaitait
14 avoir un rapport exhaustif de
15 la visite et des discussions
16 avec les Syriens...

17 Et voici la partie que j'aimerais
18 porter à votre attention. Et je lis :

19 ... avant de communiquer avec
20 le ministre syrien des
21 Affaires étrangères.

22 M. FRY : Oui.

23 Me DAVID : Il est donc clair - et
24 ceci est daté du 19 novembre 2002, et on y fait
25 donc allusion à la possibilité - ou en tout cas

1 l'on est certainement en train d'envisager que
2 votre ministre va appeler le ministre Shara'a.

3 M. FRY : C'est exact.

4 Me DAVID : Et j'aimerais que vous
5 vous reportiez à deux autres documents qui
6 traitent de cet appel qui n'est jamais intervenu
7 dans cette période, et le deuxième document
8 serait l'onglet 12 de votre - les documents Fry,
9 ongle 12, et ce serait la pièce P-132.

10 Excusez-moi, ongle 12 des
11 documents de Pillarella. Je commence à me mêler
12 un peu dans ces documents, Monsieur le
13 Commissaire. C'est donc l'onglet 12 des documents
14 Pillarella.

15 Me suivez-vous, Monsieur Fry?

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Très bien. Il s'agit
18 d'un message qui vient de Damas. Il s'agit encore
19 une fois d'un message de l'ambassadeur
20 Pillarella. Celui-ci est daté d'environ un mois
21 plus tard. C'est le 12 décembre. Et l'ambassadeur
22 y dit - dans la première phrase, l'ambassadeur
23 Pillarella fait état de « l'appel annulé entre
24 MINA et le ministre des Affaires étrangères
25 Shara'a.

1 Et au paragraphe 4, il dit :

2 Ma recommandation est qu'il
3 nous faudrait en effet
4 essayer d'arranger un appel
5 entre Graham et Shara'a.

6 (Traduction du passage lu)

7 Cela, c'est en décembre.

8 Puis, le dernier document que je
9 vous invite à examiner est l'onglet 261, au
10 volume 3. Et il s'agit d'un mémo adressé à
11 O-MINA. J'imagine donc qu'il vous est adressé à
12 vous. Est-ce bien le cas? Ou au cabinet du
13 ministre?

14 M. FRY : Oui, adressé au cabinet
15 du ministre.

16 Me DAVID : Et c'est daté du
17 18 décembre. Et c'est dans ce document, et vous
18 en avez fait état dans votre témoignage, que l'on
19 évoque le fait que l'on estime qu'un appel au
20 ministre des Affaires étrangères va être
21 difficile car il est absent, et cela se trouve au
22 paragraphe 3. Il voyage beaucoup, il se rend en
23 Grande-Bretagne, alors au lieu que vous essayiez
24 d'appeler le ministre des Affaires étrangères,
25 appelons donc à la place l'ambassadeur,

1 l'ambassadeur Arnous.

2 Nous voyons donc cela, et nous
3 savons, car nous avons entendu votre témoignage,
4 qu'en fait l'appel téléphonique a eu lieu le
5 16 janvier.

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : Le seul point que
8 j'aimerais tirer au clair avec vous est que ce
9 matin vous avez plus ou moins évoqué
10 l'explication donnée dans le mémo du 18 décembre
11 au cabinet du MINA, en référence au fait que le
12 ministre des Affaires étrangères de la Syrie
13 allait être difficile à retrouver et à joindre à
14 une heure pratique. Et c'est là l'explication que
15 vous avez donnée du fait que l'appel n'ait pas eu
16 lieu à ce moment-là.

17 M. FRY : Oui. Je me suis
18 peut-être trompé quant aux raisons pour
19 lesquelles nous - nous étions censés faire un
20 appel - il y avait les notes relativement à
21 l'appel en novembre ...

22 Me DAVID : C'est là ma question
23 et ma seule question pour vous. L'on parle de
24 décembre, et vous avez expliqué cela d'une
25 certaine façon. J'aimerais savoir, en novembre,

1 où cela est évoqué à l'onglet 8 des documents
2 Pillarella ...

3 M. FRY : Oui?

4 Me DAVID : ... on parle également
5 d'une conversation téléphone, pourquoi celle-ci
6 n'a-t-elle pas eu lieu à ce moment-là?

7 M. FRY : Eh bien, mon souvenir
8 quant aux raisons pour lesquelles cela n'a pas eu
9 lieu - et le fait qu'il ait été là ou non était
10 en vérité secondaire.

11 D'après mon souvenir, j'ai
12 discuté avec le sous-ministre adjoint du bureau
13 du Moyen-Orient, John McNee, et peut-être avec
14 Gar Pardy, et on m'a dit que l'on bousculait les
15 étapes - que je bousculais les étapes. Je pense
16 avoir été le seul à avoir poussé pour cet appel,
17 et peut-être que cela témoigne de mon
18 inexpérience s'agissant de questions consulaires,
19 et on m'a dit : « Eh bien, a) tu ne peux pas
20 bousculer les étapes. Il faut en vérité appeler
21 l'ambassadeur d'abord, traiter de la question au
22 niveau ambassadeur, puis passer au cran supérieur
23 au ministre des Affaires étrangères ».

24 Alors je pense que ce qui s'est
25 passé, c'est que des roues tournaient, parce que

1 je les avais fait tourner, en vue de faire faire
2 un appel. Puis, lors de discussions subséquentes,
3 on m'a avisé - le conseil qu'on m'a donné est que
4 c'était trop rapide. Il nous fallait en fait
5 contacter d'abord l'ambassadeur, puis passer au
6 ministre des Affaires étrangères.

7 Me DAVID : Merci, Monsieur Fry.

8 Je n'ai pas d'autres questions.

9 LE COMMISSAIRE : Eh bien, merci
10 beaucoup, Monsieur Fry. Cela met fin à votre
11 témoignage. Il nous a été très utile et vous nous
12 l'avez livré d'une façon très claire et directe,
13 et je vous en suis très reconnaissant. Cela a été
14 facile à suivre.

15 M. FRY : Eh bien, merci, Monsieur
16 le Commissaire. J'apprécie - bien que cela n'ait
17 pas été facile, j'ai apprécié ma comparution
18 devant vous. J'ai consacré le gros d'une année à
19 cela, et je peux vous assurer que nos intentions
20 étaient bonnes. Nous essayions de faire sortir
21 M. Arar et nous cherchions tous les moyens
22 possibles d'y parvenir. Je suis heureux que nous
23 ayons enfin réussi, bien que je regrette qu'il
24 ait eu à souffrir comme il l'a fait et que cela
25 ait pris autant de temps. Je peux néanmoins

1 assurer la Commission que nous avons fait tout en
2 notre pouvoir pour essayer de l'en sortir.

3 LE COMMISSAIRE : Merci beaucoup,
4 Monsieur Fry.

5 Avant de lever l'audience,
6 j'aimerais traiter de quelques petites questions
7 d'horaire.

8 Demain, nous allons siéger à
9 9 h 30. La motion de M. Bayne, dont il a fait
10 état aujourd'hui, sera examinée jeudi matin à
11 8 h 30, et vendredi, nous débiterons à 9 h.

12 Me WALDMAN : J'aimerais juste un
13 éclaircissement. Pour ce qui est de la motion de
14 M. Bayne, sommes-nous invités ou pas?

15 LE COMMISSAIRE : Vous êtes
16 invités. Il s'agit d'une motion publique.

17 Me WALDMAN : Oh, c'est une motion
18 publique. Très bien. Je n'en étais pas certain.

19 LE COMMISSAIRE : Très bien. S'il
20 n'y a rien d'autre ...

21 Me DAVID : Rien d'autre, Monsieur
22 le Commissaire.

23 LE COMMISSAIRE : C'est tout.
24 9 h 30 demain.

25 LE REGISTRAIRE : Veuillez vous

1 lever/Please stand.

2 ---L'audience est ajournée à 17 h 09, pour

3 reprendre le mardi 14 juin 2005 à 9 h 30/

4 Whereupon the hearing adjourned at 5:08 p.m.,

5 to resume on Tuesday, June 14, 2005, at

6 9:30 a.m. /

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

Lynda Johansson,

20

C.S.R., R.P.R.

21

22